

**DEVENIR MODÈLES D'UNE NOBLESSE TRADITIONNELLE :
L'ENSEIGNEMENT DU CORPS ET DU COMPORTEMENT À SAINT-CYR (1686-1793)**

FLAVIA MARIA LICURSI

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
de maîtrise en histoire

Département d'histoire
Faculté des arts
Université d'Ottawa

© Flavia Maria Licursi, Ottawa, Canada, 2021

RÉSUMÉ

Devenir modèles d'une noblesse traditionnelle :
l'enseignement du corps et du comportement à Saint-Cyr (1686-1793)

Flavia Maria Licursi
Université d'Ottawa, 2021

Directrice de recherche
Sylvie Perrier

La Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr a été fondée dans un contexte social, religieux et politique particulier. Créée en 1686 sous l'impulsion royale de la marquise de Maintenon, alors épouse du roi Louis XIV, cette école était dédiée à la noblesse militaire féminine et appauvrie. Elle cherchait à renforcer la gloire monarchique en faisant de ses pensionnaires des modèles d'une noblesse traditionnelle. Une fois retournées dans le monde, ces demoiselles avaient à insuffler une vague de renouveau parmi la noblesse militaire menacée par l'ascension rapide de la nouvelle noblesse de robe. Cette thèse montre que c'était principalement à travers leur comportement et leur apparence que les jeunes demoiselles saint-cyriennes assumaient ce rôle de modèles. En effet, l'institution s'ancrait dans une société strictement hiérarchisée, où des principes physionomiques dictaient l'apparence et le comportement que devaient exhiber les membres de divers états pour asseoir leur place socialement. Ceci était surtout vrai pour les femmes, qui étaient tenues de « paraître » pour exister socialement. Cette thèse propose donc une analyse de l'idéal comportemental et corporel que devaient apprendre puis exhiber les écolières qui fréquentaient Saint-Cyr afin qu'elles soient reconnues comme partie intégrante de la noblesse traditionnelle et y garder leur place, malgré leur pauvreté. N'ayant que leur être pour prouver leur noblesse, les demoiselles saint-cyriennes devaient se distinguer comme uniques et incarner un comportement vertueux, obéissant et serviable perceptible à travers l'exhibition d'un corps modelé à la perfection – soit droit, grand, mince et fort. La thèse présente aussi une analyse parallèle des techniques pédagogiques établies pour éduquer le corps et le comportement au sein de l'institution. L'éducation du corps et du comportement dépassait

les bornes des salles de classe et ne se limitait pas aux curriculums académiques classiques. Elle se faisait en tous lieux et en tout temps, et ce, principalement à travers la technique de l'émulation, c'est-à-dire de l'imitation de modèles visibles. Cette technique était renforcée par un système de récompenses, de punitions et de divertissements précis. En montrant que la pédagogie avait une place centrale dans la formation de l'être noble et féminin, et donc que le programme éducatif saint-cyrien se fondait sur une noblesse acquise, cette thèse remet en cause la compréhension d'une noblesse héréditaire et innée. L'ensemble de l'analyse présentée dans le cadre de cette recherche se fonde sur un large corpus rassemblant des écrits de la marquise de Maintenon, qui ont agi comme fondement du fonctionnement de l'institution de Saint-Cyr jusqu'à sa fermeture en 1793.

REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier profondément prof. Sylvie Perrier, sans qui cette thèse n'aurait pas été possible. Merci de m'avoir encadrée dans les dernières années et d'avoir été une mentore extraordinaire. Votre aide, votre gentillesse, vos conseils, et vos nombreux encouragements ont été et seront toujours grandement appréciés. Quel honneur d'avoir eu l'opportunité de travailler sous votre direction.

Je tiens aussi à remercier le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), le programme de bourses des études supérieures de l'Ontario (BÉSO), l'Université d'Ottawa ainsi que le Département d'histoire de l'Université d'Ottawa pour leur soutien financier ayant rendu possible la réalisation de cette thèse.

Un grand merci aux étudiants et aux professeurs affiliés au laboratoire d'histoire européenne ainsi qu'aux membres de l'Association des étudiants diplômés en histoire, qui ont été un groupe de soutien et d'entraide très important en ce temps de pandémie. Merci aussi à tous mes amis qui m'ont encouragée sans cesse lors de ces deux dernières années.

Finalement, je souhaite remercier de tout cœur ma famille, élargie et nucléaire, de m'avoir soutenue tout au long de la maîtrise. Merci d'avoir été là pour moi et de me rappeler de ne jamais « lâcher la patate » ! Merci pour votre présence, vos prières et votre soutien indéfectible. *Grazie di cuore Mamma, Papà, Thomas e Kiara.*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iv
Table des matières.....	v
Avis aux lecteurs.....	vi
Introduction.....	1
Chapitre 1 - Un modèle de noblesse traditionnelle à travers les demoiselles de Saint-Cyr.....	16
L'éducation féminine en France de l'Ancien Régime.....	17
La noblesse appauvrie et la prise en main de son éducation par la monarchie.....	24
La création de Saint-Cyr et la sélection de ses demoiselles.....	29
Chapitre 2 - L'image comportementale et corporelle des demoiselles de Saint-Cyr.....	46
Le comportement vertueux des demoiselles saint-cyriennes.....	47
<i>a) La raison, l'obéissance et l'humilité.....</i>	<i>50</i>
<i>b) Le silence, le parler et l'écrit.....</i>	<i>54</i>
Instaurer le « goût de l'ouvrage » pour éviter l'oisiveté.....	61
L'image corporelle idéale des demoiselles saint-cyriennes.....	68
<i>a) Croître en santé : l'idéal de « grandes » demoiselles.....</i>	<i>71</i>
<i>b) Soucis de l'apparence : un corps idéal modelé.....</i>	<i>77</i>
Chapitre 3 - Émuler les corps modèles : la pédagogie comportementale à Saint-Cyr.....	89
L'émulation et le rôle modèle des maîtresses.....	90
Le rôle des récompenses et des punitions dans la pédagogie saint-cyrienne.....	103
<i>a) Système de récompenses.....</i>	<i>106</i>
<i>b) Système de punitions.....</i>	<i>110</i>
La place des divertissements dans la pédagogie saint-cyrienne.....	115
Conclusion.....	126
Bibliographie.....	132

AVIS AUX LECTEURS

Face à la masse documentaire que présentent les écrits de la marquise de Maintenon analysés et utilisés dans le cadre de cette thèse, il a été jugé préférable de n'inclure en notes de bas de page que le nom de l'écrivaine, suivi de la date connue du texte utilisé ainsi que de sa provenance (éditeur, titre de l'ouvrage, page). Les titres associés à ces écrits, possiblement ajoutés postérieurement par les éditeurs, ont été omis des notes de bas de page afin d'en alléger la lourdeur, tout en permettant d'en retrouver aisément l'origine.

Afin de faciliter la lecture, les passages des sources cités dans cette thèse utilisent les caractères modernes. Parfois, les sources de l'époque présentent des mots ou des phrases entières en lettres majuscules. Afin d'alléger la lecture, ces passages ont été transcrits en minuscules. Tout autre changement à la graphie a été placé entre parenthèses carrées.

INTRODUCTION

« Les noms de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr sont inséparablement liés »¹. Cette affirmation de J. Martin-Bagnaudez dévoile que l'histoire de Saint-Cyr s'entremêle de près à celle de son illustre fondatrice. La marquise de Maintenon, alias Françoise d'Aubigné, naquit le 24 novembre 1635 au sein d'une famille noble et appauvrie. Son père, Constant d'Aubigné, passa le plus clair de sa vie en prison et sa mère, Jeanne de Cardilhac, suivant son époux d'une prison à l'autre, ne pouvait pas se permettre d'octroyer à sa fille une éducation digne de sa naissance². H. Jacquemin rapporte que cette carence marqua profondément la jeune Françoise qui, plus tard, « gardant à l'esprit le dur souvenir de sa jeunesse démunie et malheureuse, de son éducation négligée, [...] dirige[a] assez naturellement son action charitable vers l'éducation »³.

En avril 1652, alors qu'elle était âgée de seize ans, Françoise d'Aubigné devint l'épouse de Paul Scarron, un homme de lettres maladif de plus de vingt ans son aîné⁴. Quoique leur union avait été brève, se concluant en 1660 avec le veuvage de Françoise Scarron, elle avait permis d'initier la jeune Françoise au monde de la littérature⁵. En effet, la culture et le charme de Françoise Scarron avaient été sa porte d'entrée dans les salons parisiens, où elle fit entre autres la rencontre de la marquise de Montespan avec laquelle elle noua des liens d'amitié. Lorsque cette dernière devint la maîtresse du roi Louis XIV, elle fit appel à son amie de confiance pour lui demander de devenir la gouvernante de ses enfants, tâche que Françoise Scarron accepta non sans hésitation⁶. Cette première initiation au monde de l'éducation permit à cette dernière de mettre en œuvre sa « passion pour une activité éducative » et lui procura de l'estime aux yeux du monarque

¹ Jacqueline Martin-Bagnaudez, *Regards sur Madame de Maintenon*, Paris, Desclée de Brouwer, 2011, p.185.

² Alexandre Maral, *Madame de Maintenon : à l'ombre du Roi-Soleil*, Paris, Éditions Belin, 2011, p.15 et 16.

³ Hélène Jacquemin, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr (1686-1793)*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2007, p.11.

⁴ J. Martin-Bagnaudez, *Regards sur Madame de Maintenon...*, p.10 ; A. Maral, *Madame de Maintenon...*, p.23.

⁵ A. Maral, *Madame de Maintenon...*, p.23 et 31.

⁶ J. Martin-Bagnaudez, *Regards sur Madame de Maintenon...*, p.11.

Louis XIV, qui lui accorda une donation avec laquelle elle acheta le domaine de Maintenon, faisant d'elle la marquise de Maintenon⁷. C'était aussi à titre de gouvernante des enfants illégitimes du roi que la marquise de Maintenon se familiarisa avec les réalités de l'éducation de l'époque et avec ses lacunes. Inspirée par des écrits pédagogiques contemporains, Madame de Maintenon profita de toutes les occasions qui se présentèrent à elle pour s'immiscer dans le monde de l'éducation et surtout veiller à ce que la jeunesse noble et appauvrie n'ait pas à vivre une expérience similaire à celle qu'elle avait vécue dans son enfance⁸. Au départ par contre, ces tentatives de réparation avaient été de petite envergure.

En 1683, cette femme aux origines modestes connut une ascension fulgurante en devenant la seconde épouse de Louis XIV, alors qu'elle était âgée de quarante-huit ans et que ce dernier était devenu veuf. Ce mariage secret, célébré dans la plus grande intimité, a été interprété par certains historiens comme une union d'amour – la marquise provenait de si basse extraction qu'elle ne présentait aucun avantage pour le roi⁹. Cette union profitable pour Madame de Maintenon lui permit entre autres de s'investir complètement dans le monde de l'éducation et de fonder en 1686, grâce au soutien financier de son époux, la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, institution éducative pour la noblesse féminine appauvrie, pour laquelle elle fut nommée supérieure spirituelle à perpétuité¹⁰. La marquise de Maintenon s'est impliquée entièrement dans le succès de cette école, veillant personnellement à toutes ses facettes¹¹. Cette institution est justement reconnue postérieurement comme « l'œuvre maîtresse » de la marquise de Maintenon et une contribution incontestable tant à l'histoire de l'éducation et de la pédagogie féminine qu'à

⁷ Jacques Prévot, *La première institutrice de France : Madame de Maintenon*, Paris, Éditions Belin, 1981, p.18 ; J. Martin-Bagnaudez, *Regards sur Madame de Maintenon...*, p.12.

⁸ Howard Clive Barnard, *Madame de Maintenon and Saint-Cyr*, Wakefield, S.R. Publishers, 1971, p.47 et 48 ; A. Maral, *Madame de Maintenon...*, p.129.

⁹ J. Martin-Bagnaudez, *Regards sur Madame de Maintenon...*, p.47.

¹⁰ J. Martin-Bagnaudez, *Regards sur Madame de Maintenon...*, p.189 ; J. Prévot, *Madame de Maintenon...*, p.20.

¹¹ J. Prévot, *La première institutrice de France...*, p.151.

l'histoire française, participant à la gloire de la monarchie¹². En effet, ce projet était autant éducatif que politique, puisqu'il qui participait au renforcement de la gloire du royaume en veillant à l'instruction et à l'éducation de jeunes demoiselles ayant le rôle de régénérer en France une tranche de la noblesse traditionnelle fidèle à la monarchie. Pour ce faire, la marquise de Maintenon s'est donnée pour mission non seulement d'instruire les demoiselles, c'est-à-dire de leur transmettre des connaissances académiques comme le faisaient les écoles contemporaines, mais aussi de les éduquer. En d'autres mots, la maison de Saint-Cyr veillait tout autant, sinon plus, à la formation comportementale et corporelle des demoiselles qui avaient comme rôle de devenir des modèles visibles d'une noblesse traditionnelle. Une telle attention s'inscrivait dans un contexte social où il était compris que les membres de la noblesse devaient pouvoir se perpétuer et se reconnaître visuellement. Le sujet de cette thèse est donc de déceler quel était l'idéal corporel et comportemental que devaient apprendre puis exhiber les écolières issues de la noblesse traditionnelle et appauvrie qui fréquentaient Saint-Cyr afin qu'elles soient reconnues comme partie intégrante de cette strate sociale et y garder leur place, malgré leur pauvreté. Puisque cette thèse portant sur Saint-Cyr s'inscrit à la croisée de l'histoire de l'éducation, du corps et du comportement ainsi que de la noblesse appauvrie, elle plonge dans l'historiographie de l'ensemble de ces éléments.

Il existe un riche corpus d'ouvrages publiés à partir des années 1970 qui se penchent sur l'histoire de l'éducation en France. Ces œuvres sont typiquement de larges études de référence qui dépeignent un portrait global de l'histoire de l'éducation en France, accordant pourtant moins d'attention à l'histoire de l'éducation féminine¹³. Émergent par la suite des recherches qui

¹² Mathieu Da Vinha et Alexandre Maral (éd.), *Madame de Maintenon : dans les allées du pouvoir*, Vannes, Éditions Hazan, 2019, p.132 et 137 ; J. Prévot, *Madame de Maintenon...*, p.56.

¹³ Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'éducation en France du XVII^e au XVIII^e siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976, 304 p. ; Louis-Henri Parias (dir.), *Histoire générale de*

unissent les sujets de l'éducation et du genre, présentant la réalité de la scolarisation féminine de l'Ancien Régime¹⁴. Parmi celles-ci se trouve l'étude pionnière de Martine Sonnet, publiée en 1987, dans laquelle est privilégiée une approche sociale, cherchant à déceler les habitudes et les modes de vie à l'intérieur des institutions scolaires à partir d'un riche corpus de sources. L'ouvrage publié sous la direction de Bernard Bodinier en 2009 démontre quant à lui que l'éducation jouait un rôle clé dans la définition sociale des femmes. Ce raisonnement sera repris dans l'argumentaire de cette thèse, qui cherche en plus de présenter comment les enseignements, cette fois comportementaux et corporels, participaient à définir les femmes nobles dans la France de l'Ancien Régime à travers l'exemple de l'institution de Saint-Cyr.

Le sujet de Saint-Cyr et de sa fondatrice a intéressé de nombreux historiens¹⁵. L'historienne Dominique Picco s'est particulièrement penchée sur l'étude de Saint-Cyr depuis 1999, s'intéressant à un ensemble de questions portant sur l'institution. Elle examina entre autres les sujets du recrutement des demoiselles, de la vie à l'intérieur de l'institution, des curriculums

l'enseignement et de l'éducation en France : vol.II De Gutenberg aux Lumières, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, 669 p. ; Bernard Gresperrin, *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest France, 1984, 175 p. ; Marcel Grandière, *L'idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, 432 p. ; François Jacquet-Francillon, Renaud D'Enfert et Laurence Loeffel (dir.), *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Retz, 2010, 1055 p.

¹⁴ Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1987, 354 p. ; Claude Lelièvre et Françoise Lelièvre, *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991, 272 p. ; Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.), *Femmes éducatrices au Siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 390 p. ; Bernard Bodinier et al. (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, 546 p. ; Dena Goodman, *Becoming a Woman in the Age of Letters*, Ithaca, Cornell University Press, 2009, 386 p. ; Sonia Cherrad, *Le discours pédagogique féminin au temps des Lumières*, Oxford, Voltaire Foundation, 2015, 311 p. ; Martine Chollet, *Être et savoir. Une ambition de femme au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 300 p.

¹⁵ H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, 240 p. ; Daniel Roche, « Education et Société dans la France au XVIII^e siècle : l'exemple de la maison royale de Saint-Cyr », *Cahiers d'histoire*, Lyon, tome XXIII, n°1 (1978), p.3-24 ; J. Prévot, *La première institutrice de France...*, 287 p. ; Anne-Marie Grosser Piéjuij, *Le théâtre des demoiselles : tragédie et musique à Saint-Cyr à la fin du grand siècle*, Paris, Société française de musicologie, 2000, 845 p. ; Antonia Frazer, *Love and Louis XIV : the women in the life of the Sun King*, London, Weindenfeld & Nicolson, 2006, 388 p. ; H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, 257 p. ; Veronica Buckley, *The secret wife of Louis XIV : Françoise d'Aubigné, Madame de Maintenon*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2009, 498 p. ; Jean-Paul Desprat, *Madame de Maintenon, 1635-1719, ou, Le prix de la réputation*, Paris, Perrin, 2010, 489 p. ; A. Maral, *Madame de Maintenon...*, 170 p. ; J. Martin-Bagnaudez, *Regards sur Madame de Maintenon...*, 225 p. ; M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, 191 p.

académiques et des approches pédagogiques qui y étaient déployées ainsi que de la vie des demoiselles après leur parcours scolaire¹⁶. D. Picco offre donc un aperçu global de cette institution. En montrant que Saint-Cyr cherchait dès le moment de sa création à se présenter comme une institution modèle, formant des demoiselles modèles, les multiples écrits de D. Picco permettent d'établir la base des connaissances portant sur l'institution et ouvrent la porte aux discussions sur l'éducation comportementale et corporelle qui y existait.

Dans son ouvrage premièrement paru en 1978 et republié en 2018, *Le corps redressé : Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Georges Vigarello offre un regard pédagogique sur le corps, proposant que les institutions scolaires agissent étroitement sur le développement du corps et du comportement et que ceux-ci sont le reflet des idéaux sociétaux contemporains¹⁷. Une telle proposition, qui a comme approche d'observer la représentation du corps et de son image à

¹⁶ Dominique Picco, *Les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)*, Thèse de Doctorat, Université Paris I, Panthéon Sorbonne, 1999, 3 tomes. En raison de la Covid-19, la thèse n'a pu être consultée mais est mentionnée comme un jalon de l'œuvre portant largement sur Saint-Cyr. ; Dominique Picco, « Peut-on parler de modèle nobiliaire à propos des familles des demoiselles de Saint-Cyr entre 1686 et 1793 ? » dans J. Pontet, M. Figeac, M. Boisson (éd.), *La noblesse de la fin du XVI^e siècle au début du XX^e siècle, un modèle social ? Actes du colloque organisé par le CAHMC (Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine) du 3 au 5 mai 2001 à l'Université Bordeaux III*, Anglet, Atlantica, 2002, tome 1, p.173-198 [<https://cour-de-france.fr/histoire-et-fonction/education-et-formation/etudes-modernes/article/peut-on-parler-de-modele-nobiliaire-a-propos-des-familles?lang=fr>] (page consultée le 26 juillet 2021) ; Dominique Picco, « Liturgie et cérémonies à la Maison royale de saint Louis à Saint-Cyr », dans Marc Agostino, François Cadilhon, Philippe Loupès (dir.), *Fastes et cérémonies : L'expression de la vie religieuse, XVI^e-XX^e siècles*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, p.203-229 ; Dominique Picco, « Vivre et mourir à Saint-Cyr entre 1686 et 1793 » dans Jean-Pierre Bardet et al. (dir.), *Lorsque l'enfant grandit : Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003, p.135-156 ; Dominique Picco, « Origines géographiques des demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793) », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.107-126 ; Dominique Picco, « Saint-Cyr, un modèle éducatif ? », dans Bernard Bodinier et al. (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2006, p.337-351 ; Dominique Picco, « Les dames de Saint-Louis, maîtresses des demoiselles de Saint-Cyr », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.), *Femmes éducatrices au siècle des lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.273-287 ; Dominique Picco, « L'histoire pour les Demoiselles de Saint-Cyr », dans Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Rouen, PURH, 2008, p. 493-511 ; Dominique Picco, « La perception de l'éducation reçue à Saint-Cyr (1686-1719) », *Dix-septième siècle*, no. 249 (2010), p.729-746 [<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2010-4-page-729.htm>] (page consultée le 31 juillet 2018) ; Dominique Picco « Adultes et enfants en la maison royale de Saint-Cyr (fin XVII^e-XVIII^e siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome-Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, no.123-2 (2011), p.359-370 ; Dominique Picco, « La monarchie française et l'éducation des filles nobles (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Encounters in Theory and History of Education*, vol. 19 (2018), p.35-51.

¹⁷ Georges Vigarello, *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, éditions du félin, 2018, 431 p.

travers les cultures et le temps, était nouvelle dans les années 1970, faisant de Vigarello un pionnier du domaine. Il reprend une approche similaire dans ses écrits subséquents. Dans son *Histoire du corps*, il propose que le corps doit être considéré comme le miroir des mœurs, des idéaux et des valeurs sociétales, conformément aux théories physionomiques de l'époque¹⁸. Son *Histoire de la beauté* rajoute qu'il existait, en cette période de l'Ancien Régime français, des idéaux de beauté corporelle distincts selon la catégorie sociale à laquelle appartenait un individu¹⁹. Quelques ouvrages portant sur le rôle social du corps, de son apparence et de ses comportements se sont inspirés de son approche²⁰. La thèse suivante se trouve donc à la croisée de l'ensemble de ces études dans le but d'enrichir les connaissances portant sur l'éducation corporelle et comportementale cette fois dans un milieu scolaire féminin et noble. Ainsi, les études de G. Vigarello ont particulièrement servi de base méthodologique lors de l'analyse des enseignements corporels et comportementaux transmis dans le cadre d'une institution scolaire féminine et noble alors que les études parallèles ont servi de base conceptuelle guidant l'analyse des sources en question.

La collection *Cultures de cour, culture du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, publiée en 2011 sous la direction de Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurioux, adopte une méthode qui propose un dialogue entre l'histoire de la noblesse et celle du corps²¹. De manière similaire, la collection *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, publiée sous la

¹⁸ Georges Vigarello, *Histoire du corps : I. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, 611 p. Voir aussi : Jean-Jacques Courtine et Claudine Haroche, *Histoire du visage : exprimer et taire ses émotions, XVI^e-début XIX^e siècle*, Paris, éditions rivages, 1988, 287 p. ; Georges Vigarello, *La robe : une histoire culturelle du Moyen Âge à aujourd'hui*, Paris, Éditions du Seuil, 2017, 214 p.

¹⁹ Georges Vigarello, *Histoire de la beauté : Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, 336 p.

²⁰ Philippe Perrot, *Le travail des apparences : Ou les transformations du corps féminin XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, 281 p. ; Daniel Roche, *La culture des apparences : Une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, 564 p.

²¹ Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurioux (dir.), *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, 307 p.

direction de Chantal Grell et d'Arnaud Ramière de Fortanier agence, tel que l'indique son titre, l'histoire de l'éducation féminine à celle de la noblesse²². La thèse suivante s'inspire donc de ces approches pour proposer un entremêlement novateur de l'histoire de l'éducation noble et féminine à celle du corps et du comportement à travers l'exemple saint-cyrien. La thèse se distingue en montrant que la pédagogie avait sa place dans la formation de l'être noble, et que celle-ci ne se limitait pas aux curriculums académiques. En effet, en allant au-delà des interprétations classiques, cette thèse montre qu'il existait à Saint-Cyr tout un enseignement comportemental et corporel qui permettait à son tour de façonner indéniablement l'être noble et féminin.

La thèse se penche sur un vaste corpus de sources variées. Au moment de l'ouverture de l'institution de Saint-Cyr, certains documents légaux et administratifs avaient été rédigés puis émis, notamment les premières *Lettres patentes*²³, un acte juridique fondateur écrit par Louis XIV et daté du mois de juin 1686. Ces documents ont été dépouillés dans un premier temps afin d'en faire ressortir l'objectif de la création de Saint-Cyr. En ce faisant, il a été possible de dévoiler le rôle modèle qu'avait accordé la monarchie aux écolières qui y étaient éduquées. Des manuscrits recueillant les demandes d'entrée des demoiselles ainsi que des attestations de preuves de noblesse ont été dépouillés de manière à déterminer s'il existait dès le départ un idéal corporel et comportemental recherché chez les futures écolières de l'institution²⁴. Quant à

²² Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 218 p.

²³ *Lettres patentes* dans BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires pour servir à l'histoire de la Maison royale de Saint-Cyr. (1686-1732)*. XVII^e-XVIII^e siècles, fol.55r et 55v [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100821347>].

²⁴ BNF, Manuscrit français, 11678. *Bons originaux du Roi, du Régent et de plusieurs ministres pour l'admission de demoiselles à Saint-Cyr, et états divers de demoiselles qui demandent à y entrer. (1710-1734)*. 7 juillet 1894, 214 feuillets. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90572721>] ; BNF, Manuscrit français, 11677. *Livre des damoiselles qui demandent pour entrer dans la Maison de Saint-Louis à Saint-Cir. (1711-1716)*. 7 juillet 1894, 142 feuillets. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90572936>] ; BNF, Manuscrits français, 32118-32136. *Preuves de noblesse des filles demoiselles reçues dans la Maison de S^t-Louis, fondée à S^t-Cir, par le Roi, au mois de juin de l'an 1686, et formée par les soins et par la conduite de Madame de Maintenon ;*

l'analyse du fonctionnement de l'institution, les *Constitutions de la communauté de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr par le roy Louis le Grand, en faveur des demoiselles de son royaume*²⁵, qui avaient été établies dès le 28 juin 1686 et mises en place dès l'ouverture de l'école, ont été analysées. Dans les premières années de l'ouverture de l'institution, des règlements provisoires avaient été établis et les dames et les maîtresses saint-cyriennes avaient un mot à dire sur leur révision ou leur modification en vue de les améliorer. Une fois que les règlements prirent leur forme définitive le 29 novembre 1695, ils furent officialisés et émis à travers un document intitulé les *Règlements généraux de la Maison de S. Louis établie à S. Cyr*²⁶. S'ajouta à ces écrits un document qui s'intitule *l'Esprit de l'institut des filles de Saint Louis* et qui avait été rédigé par l'abbé Fénelon à la suite de la demande de la marquise de Maintenon dans le but de synthétiser l'ensemble des pratiques acceptables à l'institution²⁷. Ces textes règlementaires devaient être observés avec exactitude par les membres de la communauté saint-cyrienne, la marquise de Maintenon ayant même souhaité qu'ils acquièrent une permanence et qu'ils soient conservés par tradition. L'analyse de ces écrits officiels permet donc de cerner quelle était la structure pédagogique idéale établie durablement à Saint-Cyr. Comme l'indique D. Picco, quoique ces textes regorgent d'indices et d'information sur l'organisation de l'institution et de son fonctionnement, ils sont « laconiques sur l'éducation des enfants », ce pourquoi il faut se tourner vers les écrits personnels de la marquise de Maintenon²⁸.

dressées par M^{re} Charles [et Louis-Pierre] d'Hozier. (1685-1766). XVIII^e siècle, 19 volumes, [Versions numériques : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc57486d/cd0e9882>].

²⁵ *Les Constitutions de la communauté de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr par le roy Louis le Grand, en faveur des demoiselles de son royaume*, dans Manseau, *Mémoires de Manseau intendant de la maison royale de Saint-Cyr publiés d'après le manuscrit autographe par Achille Taphanel*, Versailles, Librairie L. Bernard, 1902, p.252-290.

²⁶ BNF, Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison de S. Louis établie à S. Cyr*. XVII^e siècle, 314 p. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525068566>].

²⁷ BNF, département de Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-Z Le Senne-7717 (1). *Règle, l'esprit de l'institut, constitutions et règlements de la maison de Saint-Louis établie à S. Cyr, Règle de S. Augustin, L'esprit de l'institut des filles de Saint Louis*, sl., sd., 2 parties en 1 volume, 37 p. + 57 p. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8536164>].

²⁸ D. Picco, « Adultes et enfants... », p.363.

Le cœur de l'analyse se fonde sur le dépouillement des écrits de la fondatrice de l'institution, qui, selon J. Prévot, forment « une mine de réflexions concrètes, de remarques pratiques, qui donnent à son appareil éducatif son contenu véritable »²⁹. Dès l'ouverture de l'institution en 1686, la marquise de Maintenon avait rédigé d'innombrables textes à son égard : des lettres, des avis, des instructions, des conversations, des proverbes et des maximes éducatifs.

La marquise de Maintenon légua aux historiens une copieuse correspondance, dont une partie avait pourtant été détruite de son vivant. Face à l'ampleur de son recueil épistolaire, seules les lettres dédiées aux membres de l'institution de Saint-Cyr ou à ses écolières ont été analysées dans le cadre de cette thèse. Puisque la marquise s'intéressait à toutes les facettes de cette école, elle écrivait presque quotidiennement à un membre quelconque de l'institution. Dans le vaste corpus analysé, on y retrouve entre autres des lettres destinées à la supérieure de l'institution, aux maîtresses particulières, aux religieuses, aux novices ainsi qu'aux infirmières et autres employées. Ces lettres particulières portaient donc sur n'importe quel sujet ayant rapport à l'institution saint-cyrienne et variaient selon la destinataire et son rôle au sein de l'école. L'analyse de cette correspondance sortante a permis d'approfondir la compréhension du fonctionnement institutionnel de Saint-Cyr en disséquant les idéaux de sa fondatrice³⁰.

Les avis étaient quant à eux des textes rédigés à l'intention de l'ensemble des membres de l'institution ou d'un sous-groupe, par exemple aux maîtresses des classes. Dans ces avis, la marquise de Maintenon formulait des recommandations pédagogiques, voire des conseils, qui guidaient les maîtresses dans leur quotidien. Leur analyse a donc permis d'étoffer les connaissances portant sur les techniques pédagogiques employées en principe par le corps

²⁹ J. Prévot, *Madame de Maintenon...*, p.39-40.

³⁰ Seule la correspondance sortante de la marquise de Maintenon a été analysée. La correspondance entrante a été omise de l'analyse puisqu'elle ne figurait pas systématiquement dans les sources consultées.

enseignant saint-cyrien et d'en ressortir les principes éducatifs spécifiques au corps et au comportement des demoiselles.

Les instructions ressemblent de près aux avis dans leur forme, mais émettent de leur côté des enseignements directement adressés aux écolières – parfois de manière exclusive auprès d'une demoiselle particulière ou bien de manière générale auprès d'une classe entière. Les instructions analysées dans le cadre de cette thèse rapportent souvent des propos émis oralement par la marquise auprès d'une classe toute entière et qui avaient ensuite été transcrits afin de les pérenniser. Leur dépouillement a permis de mettre en lumière le contenu informatif transmis aux écolières et d'y déceler les idéaux comportementaux et corporels transmis de manière directe aux demoiselles par la fondatrice de l'institution.

Les conversations sont quant à elles de petits textes au format théâtral, rédigés par la marquise de Maintenon à des fins pédagogiques. Ils mettent en scène entre cinq à six fillettes qui conversaient entre elles sur des thèmes variés, souvent moraux. Les écolières saint-cyriennes étaient invitées à réciter ces conversations entre elles lors des récréations. Ces conversations, pour lesquelles la marquise de Maintenon s'est distinguée comme éducatrice³¹, agissaient donc comme outils mnémotechniques permettant l'apprentissage de manière indirecte du contenu moral et comportemental émis à travers leur dialogue. Elles mettaient aussi en pratique la déclamation de ces textes et toute la prestance corporelle qui y était associée. En analysant le contenu de ces conversations, il a été possible d'y discerner certains indices portant sur le comportement et la contenance jugés dignes des écolières nobles.

Quoique les écrits de Madame de Maintenon concernant l'institution de Saint-Cyr se terminent en 1719, année de son trépas, leur analyse est essentielle à la compréhension d'un idéal

³¹ Laurence Vanoflen, « La conversation, une pédagogie pour les femmes ? », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.), *Femmes éducatrices au siècle des lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, livre électronique non paginé, p.183-195.

pédagogique établi durablement dans l'institution tout au long de son existence. En effet, H.C. Barnard mentionne que les écrits de la marquise avaient connu une pérennité au sein de l'institution, les maîtresses et les dames continuant de les lire et de les appliquer dans leur quotidien jusqu'en 1793³². Ainsi, même si les écrits analysés ne proviennent que des premières années de fonctionnement de Saint-Cyr, années sous la direction de Madame de Maintenon, leur analyse permet tout de même de cerner l'idéal pédagogique établi sur toute la durée du fonctionnement de l'institution, d'où l'importance de leur consultation. Certains de ces écrits existent toujours sous forme de manuscrits, qui ont été analysés³³. Par contre, la plupart des écrits de la marquise de Maintenon se trouvent plutôt dans des éditions imprimées. En effet, depuis le XIX^e siècle, de nombreux éditeurs ont rassemblé, parfois thématiquement, les écrits de cette dame dans des corpus et des publications imprimées dont l'exhaustivité demeure incertaine. Afin de remédier à cette possible lacune, plusieurs éditions publiées entre la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle ont été dépouillées dans leur entièreté, notamment celles de Théophile Lavallée³⁴ et de Marcel Langlois³⁵. Lors du dépouillement de ces écrits, les passages

³² H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, p.106 et 109.

³³ BNF, manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon : lettres et avis aux religieuses de Saint-Louis sur les devoirs de leur état et sur le gouvernement des classes*, XVIII^e siècle, 885 p. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525076577>].

³⁴ Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles par M^{me} de Maintenon publiées pour la première fois d'après les manuscrits et copies authentiques avec un commentaire et des notes par M. Th. Lavallée*, Paris, Charpentier, 1854, 384 p. ; Th. Lavallée (éd.), *Lettres historiques et édifiantes adressées aux dames de Saint-Louis par M^{me} de Maintenon, tome premier*, Paris, Charpentier, 1856, 514 p. ; Th. Lavallée (éd.), *Conseils et instructions aux demoiselles pour leur conduite dans le monde par M^{me} de Maintenon avec une introduction et des notes par M. Th. Lavallée, tome premier*, Paris, Charpentier, 1857, 483 p. ; Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens sur l'Éducation des filles par M^{me} de Maintenon recueillis et publiés pour la première fois par M. Th. Lavallée, deuxième édition*, Paris, Charpentier, 1861, 2 tomes (403 et 418 p.).

³⁵ Marcel Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume II 1655 à septembre 1683 N^{os} 1 à 332*, Paris, Letouzey et Ané, 1935, 554 p. ; Marcel Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume III 1683 (octobre) à 1691 N^{os} 333 à 702*, Paris, Letouzey et Ané, 1935, 595 p. ; Marcel Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume IV 1692 (janvier) à 1695 N^{os} 703 à 1042*, Paris, Letouzey et Ané, 1937, 518 p. ; Marcel Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume V 1696 à 1701 N^{os} 1043 à 1469*, Paris, Letouzey et Ané, 1939, 692 p.

portant sur les enseignements corporels et comportementaux ainsi que des méthodes pédagogiques recommandées ont été recueillis afin de pouvoir esquisser le portrait de l'idéal corporel et comportemental que devaient exhiber les jeunes filles pour montrer leur noblesse.

Bien que la marquise de Maintenon avait été marquée, jusqu'à un certain point, par les changements politiques et religieux externes à l'institution, il est important de souligner que les idéaux pédagogiques établis à Saint-Cyr ainsi que ceux corporels et comportementaux recherchés auprès des demoiselles saint-cyriennes sont demeurés constants. D. Picco qualifie justement de « figée » la « vision théorique [...] de l'éducation proposée » à Saint-Cyr³⁶. En effet, grâce à l'analyse des divers écrits de la fondatrice, il est possible de voir que sur le plan de l'éducation, la marquise de Maintenon réitérait souvent les mêmes principes qui avaient été établis au moment de la fondation de l'institution et de l'officialisation de ses règlements. Les idéaux saint-cyriens demeurent donc figés en ces années, stagnation accrue par l'isolement de cette institution cloîtrée qui évita autant que possible tout contact avec le monde extérieur à partir de 1692. Dans le cadre de cette thèse, cette réalité a permis concrètement de sélectionner les passages les plus riches et les plus adéquats aux illustrations des écrits de la marquise de Maintenon, ce qui explique parfois la citation côte à côte d'extraits rédigés sur des bornes temporelles bien éloignées.

Afin de resituer les idéaux de la marquise de Maintenon dans un contexte pédagogique plus large, des traités pédagogiques contemporains – et dont l'influence directe sur les idéaux de Madame de Maintenon est connue – ont été à leur tour consultés. Il s'agit particulièrement du traité sur l'*Éducation des filles* (1687) de l'abbé Fénelon³⁷ ainsi que du *Traité du choix et de la*

³⁶ D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.337.

³⁷ François de Fénelon, *Éducation des filles*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1885, 158 p.

méthode des études (1687) de l'abbé Fleury³⁸. Parallèlement, des textes influents socialement et dictant les mœurs de civilité sociale ont été analysés, soit la *Civilité puérile* (1530) d'Érasme de Rotterdam³⁹ qui, à travers ses multiples réimpressions eut une influence marquée jusqu'à la fin du XVII^e siècle, ainsi que les *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* (1703) de Jean-Baptiste de La Salle⁴⁰, dont l'importance s'accrut au long du XVIII^e siècle, au point de supplanter l'œuvre précédente⁴¹. L'analyse de ces textes a permis de comprendre l'origine et le renouvellement des idéaux pédagogiques et civils insufflés, ou non, au sein de l'institution de Saint-Cyr.

Afin de relativiser les écrits de la fondatrice et proposer une perspective différente, quelques écrits mémoriels furent analysés, toujours dans le but d'y déceler les passages portant sur l'idéal corporel et comportemental recherché chez les demoiselles. En plus d'analyser des récits généraux portant sur Saint-Cyr⁴² ainsi que les *Mémoires* de Manseau, premier intendant de l'institution⁴³, certains souvenirs d'anciennes écolières ont été consultés malgré leur rareté. En effet, comme l'indique D. Picco, peu d'écolières saint-cyriennes ont laissé des écrits sur leur séjour à Saint-Cyr et très peu d'entre eux nous sont toujours disponibles⁴⁴. Malgré tout, il a été possible d'en dépouiller quelques-uns et d'offrir ainsi une perspective introspective de

³⁸ Claude Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études*, par M. Claude Fleury, Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, cy-devant Précepteur de Messeigneurs les Princes de Conty, Paris, Pierre Aubouin, Pierre Emery et Charles Clousier, 1687, 365 p.

³⁹ Érasme de Rotterdam, *La Civilité puérile. Texte établi par Alcide Bonneau, original en latin et traduction française en regard*, Paris, Isidore de Lisieux, 1877, 123 p.

⁴⁰ Jean-Baptiste de La Salle, *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne. Divisées en deux Parties. Par Monsieur J.B. De La Salle, Prêtre, Docteur en Théologie, & Instituteur des Freres des Écoles Chrétiennes. A l'usage des Écoles Chrétiennes des Garçons*, Reims, Renaud Florentain, 1736 [1703], 217 p.

⁴¹ Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p.589 ; L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.433 ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.139.

⁴² BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe dans la royalle Maison de Saint-Louis [établie à Saint-Cyr] fondée par Louis 14., maintenue et confirmée dans les avantages dont elle a joui...par la protection de l'héritier... de ce grand roy. XVIII^e siècle*, 29 feuillets. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100821347>].

⁴³ Manseau, *Mémoires de Manseau intendant de la maison royale de Saint-Cyr publiés d'après le manuscrit autographe par Achille Taphanel*, Versailles, Librairie L. Bernard, 1902, 298 p.

⁴⁴ D. Picco, « Adultes et enfants... », p.359.

l'expérience éducative vécue au sein de l'institution. Le premier récit analysé a été celui de la demoiselle Marguerite-Victoire de la Maisonfort, écolière saint-cyrienne qui laissa des *Souvenirs* sous format de lettres rédigées entre les années 1688 et 1691⁴⁵. Ses témoignages, datant des toutes premières années de l'ouverture de l'école, permettent de donner un aperçu de la réalité saint-cyrienne précédant sa réforme en 1692. Quelques passages des *Œuvres spirituelles* de Madame de Combes, ancienne écolière devenue religieuse qui avait été élevée à Saint-Cyr dans la première moitié du XVIII^e siècle ont aussi été consultés⁴⁶. Les *Souvenirs de M^{me} de Pontalby dernière survivante des demoiselles de la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr* recueillis par Fr. Joubert ont aussi été dépouillés, permettant d'ajouter une perspective intéressante à la thèse en analysant les écrits rédigés en fin de vie d'une écolière qui fréquenta l'institution dans ses toutes dernières années d'ouverture⁴⁷. Les dires des maîtresses saint-cyriennes ont aussi été analysés à travers les *Mémoires sur Madame de Maintenon / recueillis par les dames de Saint-Cyr* toujours dans le but d'y déceler des traces de pédagogie portant sur le corps et le comportement dans une optique plus pratique que théorique⁴⁸.

Finalement, des récits plus distants ont aussi été lus afin de proposer un regard externe sur l'institution dans sa globalité. Ont été sélectionnés à cet effet une histoire de Saint-Cyr telle que racontée par Paul de Noailles ainsi qu'un ouvrage, portant sur Madame de Maintenon et son

⁴⁵ *Souvenirs d'une Bleue élève de Saint-Cyr : Marguerite-Victoire de la Maisonfort à Geneviève de Colombe (octobre 1688-février 1691)*, Paris, P. Ollendorff, 1897, 310 p. Malgré leur format épistolaire, il s'agit tout de même de souvenirs. En effet, voulant rendre plus divertissante l'expérience de la rédaction de ses souvenirs, la demoiselle de la Maisonfort les rédigea sous format de lettres dédiées à son amie Geneviève de Colombe.

⁴⁶ *Œuvres spirituelles de Madame de Combes. Première partie, contenant ses Sentimens, ses Entretien & Dialogues, & ses Lettres*, volume I. Paris, P.M. Delaguette, 1778, 376 p.

⁴⁷ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby dernière survivante des demoiselles de la maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr*, Tours, Alfred Mame et Fils, 1870, 143 p.

⁴⁸ *Mémoires sur Madame de Maintenon / recueillis par les dames de Saint-Cyr*, Paris, Fulgence, 1846, 579 p. L'avant-propos de cette édition indique que ces mémoires proviennent d'un manuscrit qui aurait été trouvé dans la bibliothèque des dames de Saint-Cyr. Ce même avant-propos attribue aussi, avec incertitude, ces écrits à Madame du Pérou, maîtresse saint-cyrienne élue huit fois comme supérieure de l'institution (dès 1697).

institution, rédigé par Th. Lavallée⁴⁹. Des critiques et des éloges contemporains à l'institution ont aussi été analysés, toujours dans le but de proposer un autre regard que celui interne à l'institution⁵⁰.

La thèse suivante se divise en trois chapitres. Comme il s'agit d'une recherche portant sur Saint-Cyr dans un entrecroisement de l'histoire de l'éducation, de la noblesse appauvrie ainsi que du corps et du comportement, il convient dans un premier temps d'établir les bornes contextuelles nécessaires à l'analyse des sources. Le premier chapitre offre donc une synthèse de l'état de l'éducation des femmes en France de l'Ancien Régime, de l'état de la noblesse appauvrie ainsi que de l'implication de la monarchie dans le domaine de la pédagogie. Une telle présentation permet de présenter l'unicité du projet saint-cyrien, tant dans sa formation qu'à travers la sélection des demoiselles qui y étaient éduquées. Le deuxième chapitre plonge dans le cœur de la thèse et présente une analyse de l'idéal comportemental et corporel que devaient apprendre à incarner et véhiculer les demoiselles saint-cyriennes afin d'asseoir leur place socialement. Ce chapitre permet aussi d'élucider à quel point ces deux facettes étaient centrales à la formation identitaire noble des demoiselles saint-cyriennes. Finalement, le troisième chapitre s'attarde sur les méthodes et techniques pédagogiques, tant directes qu'indirectes, employées pour inculquer de tels enseignements comportementaux et corporels aux écolières.

⁴⁹ Paul de Noailles, *Saint-Cyr Histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr pour l'éducation des demoiselles nobles du royaume*, Paris, Typographie Lacampe et C^e, 1843, 215 p. ; Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr (1686-1793), deuxième édition*, Paris, Henri Plon, 1862, 480 p.

⁵⁰ Mme de Brulart et Mme de Sillery, *Discours sur la suppression des couvens de religieuses, et sur l'éducation publique des femmes*, Paris, Onfroy, 1790, 84 p. ; *Mercure Galant dédié à Monseigneur le Dauphin Septembre 1686. Divisé en deux Parties*. Paris, G. De Luyne, C. Blangeart, T. Girard, 1686, 324 p.

« Il y a mille gens qui manquent d'éducation ; on voit peu de filles instruites avec les soins dont vous l'êtes ici. »,
*Madame de Maintenon, 1714*⁵¹

1

UN MODÈLE DE NOBLESSE TRADITIONNELLE À TRAVERS

LES DEMOISELLES DE SAINT-CYR

La Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr ouvrit ses portes en 1686 pour accueillir, au long des 107 années suivantes, près de trois mille demoiselles. Établissement pour la noblesse appauvrie, cette école fut créée sous l'impulsion royale de Madame de Maintenon, secondée par son époux le monarque Louis XIV, dans des conjonctures religieuses, sociales et politiques particulières. En effet, la fin du XVII^e siècle vit naître, tel que le présente R. Baury, un effort de « réflexion pédagogique et sociale sur l'éducation des filles », notamment des filles de la noblesse⁵². Ce chapitre montrera qu'à travers les demoiselles éduquées à Saint-Cyr, cette institution cherchait à créer un nouveau modèle de noblesse parmi les vestiges d'une noblesse traditionnelle militaire en voie de disparition. Afin d'établir la base conceptuelle nécessaire à l'analyse approfondie des sources, la première partie du chapitre présentera une synthèse de l'éducation des filles en France durant l'Ancien Régime et sera accompagnée d'une seconde partie qui définira la noblesse appauvrie et la reprise en main de son éducation par la monarchie. La troisième partie du chapitre plongera dans le vif du sujet, présentant l'unicité de Saint-Cyr et des demoiselles qui y étaient éduquées en analysant le but de sa fondation et le type de demoiselles sélectionnées pour y être éduquées et instruites.

⁵¹ Madame de Maintenon, 1714, dans Th. Lavallée (éd.), *Conseils et instructions...*, p.131.

⁵² Roger Baury, « Les demoiselles de la Sainte et noble famille de Lille, 1686-1793 », dans Jean-Pierre Poussou, Roger Baury et Marie-Catherine Vignal-Souleyrou (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes : mélanges et l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p.466.

L'éducation féminine en France de l'Ancien Régime

Ce fut dans le contexte des réformes religieuses du XVI^e siècle qu'apparut un intérêt particulier pour l'éducation qui, à partir du XVII^e siècle, devint un instrument décisif de la Réforme catholique⁵³. Une des stratégies de cette dernière fut de réinvestir dans le domaine de l'éducation par la création et l'ouverture de nouvelles écoles dont la finalité religieuse était inséparable de celle éducative⁵⁴. Parallèlement, une importance nouvelle était accordée aux femmes, conçues comme actrices fondamentales de la transmission intergénérationnelle de la foi chrétienne et des mœurs qui lui étaient associées⁵⁵. Les théoriciens éducatifs de l'époque soulignèrent donc l'importance sociale des femmes par le biais de leur rôle décisif, celui de mère éducatrice et, par ce fait même, indiquèrent aussi l'importance de l'éducation des filles⁵⁶. Les réformes religieuses ont donc été centrales, comme l'indiquent Claude et Françoise Lelièvre dans leur *Histoire de la scolarisation des filles*, à l'amorçage de la scolarisation des filles pour des fins de christianisation⁵⁷.

Ainsi, dès les premières années du XVII^e siècle, sous l'impulsion éducative de la Réforme catholique, une série de congrégations religieuses destinées à l'éducation des filles s'installèrent en France⁵⁸. Plus de 80 communautés religieuses charitables et de petites écoles, tant gratuites que payantes, apparurent sur le territoire français et, quoiqu'elles se disaient vouées à l'éducation des filles du royaume, nombre d'entre elles ne considéraient pas l'éducation comme leur vocation

⁵³ L. Bély, *La France moderne...*, p.586.

⁵⁴ M. Grandière, *L'idéal pédagogique en France...*, p.38 ; M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.23.

⁵⁵ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.232. Cette idéologie était partagée tant par les catholiques que les protestants.

⁵⁶ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.43.

⁵⁷ C. Lelièvre et F. Lelièvre, *Histoire de la scolarisation...*, p.5.

⁵⁸ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.413.

centrale, mais plutôt comme une activité connexe principalement génératrice de revenus⁵⁹. L'exemple classique fut le couvent des Ursulines. Fondée en Italie et transposée en France au XVI^e siècle, cette communauté charitable s'implanta rapidement dans tout le royaume⁶⁰. La congrégation Notre-Dame, fondée en 1598, ou même celle des Visitandines (1610), furent deux autres exemples de congrégations qui participèrent à ce large projet éducatif, visant l'instruction de l'ensemble des filles françaises, riches comme pauvres⁶¹.

Les jeunes filles étaient incitées à partir de l'âge de sept ans à fréquenter une petite école ou une autre institution scolaire⁶². Elles y allaient surtout lorsqu'approchait le moment de la première communion, et ce, pour une période moyenne de deux ans, parfois quatre⁶³. Là, les jeunes filles obtenaient un enseignement élémentaire ainsi qu'une éducation morale afin qu'elles soient préparées convenablement au rôle social qu'elles devaient endosser⁶⁴. Ainsi, avec le catéchisme, les deux matières jugées nécessaires à la formation de toutes les filles étaient la lecture et l'écriture. Ces matières étaient donc présentes dans toutes les institutions vouées à l'éducation des filles, tant dans les petites écoles que dans les couvents charitables. Certaines

⁵⁹ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.26 ; L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.414 souligne que ce fut le cas par exemple avec les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui assuraient un secours aux pauvres et aux malades tout en offrant l'enseignement du catéchisme aux écolières.

⁶⁰ B. Grosperin, *Les petites écoles...*, p.129 ; M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.39 ; L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.413. L.-H. Parias note qu'en 1620 il y avait 65 maisons Ursulines en France et que vers l'an 1670 plus de 300 maisons Ursulines étaient installées dans le royaume.

⁶¹ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.414 ; M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.39 et 40 ; M. Sonnet indique que le phénomène se ralentit à partir de 1666 à la suite de la proclamation d'un édit de fondation qui imposa l'autorisation royale pour l'ouverture de toute nouvelle institution académique.

⁶² Chantal Grell, « Préambule », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.7. La réalité était la même pour les garçons, qui étaient pour leur part éduqués à la maison jusqu'à l'âge de sept ans, âge de la raison. À partir de ce moment, ils pouvaient soit poursuivre leur éducation dans des écoles spécialisées, ou auprès de maîtres et de précepteurs.

⁶³ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.199 et 239 ; C. Lelièvre et F. Lelièvre, *Histoire de la scolarisation...*, p.17 ; Laurence Sieuzac, « Éducation et vocation de la femme au Siècle des lumières », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.276.

⁶⁴ Annie Tschirhart, « Mère de famille ou nonne : dialectique éducative au XVII^e siècle », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.328.

institutions y ajoutèrent l'arithmétique et d'autres, le travail manuel tel que la broderie, formant, avec les deux premières matières, la « trilogie » de l'enseignement féminin⁶⁵.

L'appellation charitable de ces couvents ne se traduisait pas pour autant par la gratuité. M. Sonnet relève en effet que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, 75,6% des lieux d'éducation des filles étaient payants et que le barème de coûts à défrayer pour y prendre pension pouvait être élevé, jusqu'à 1000 livres par an. Éduquer les filles en France de l'Ancien Régime était donc une tâche coûteuse. En effet, un travailleur non qualifié ne pouvait pas se permettre de recourir à ce service, et seules les familles fortunées pouvaient assumer un tel déboursement⁶⁶. Il existait donc indéniablement un rapport entre la richesse d'un individu et son taux d'alphabétisation⁶⁷. De surcroît, les divers lieux de scolarisation favorisaient surtout le recrutement d'écoliers issus des élites nanties en raison des coûts élevés nécessaires pour entreprendre une telle éducation⁶⁸. C'est entre autres pour cette raison que C. Grell indique qu'« évoquer l'éducation des jeunes filles conduit à s'intéresser principalement aux élites », idée reprise d'ailleurs par G. Chaussinand-Nogaret⁶⁹.

Par ailleurs, il était communément conçu que l'instruction qui convenait aux filles variait selon le rôle sociétal de ces dernières⁷⁰. En effet, il était important – surtout pour les élites – de maintenir en place des institutions et des modèles éducatifs variés selon l'état et la condition des écolières afin de conserver la hiérarchisation sociétale préexistante⁷¹. Ainsi, les petites écoles et

⁶⁵ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.240 ; L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.450 et 451.

⁶⁶ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.32, 44 et 45 ; Chantal Grell, « France et Angleterre : l'héritage du Grand Siècle », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.12.

⁶⁷ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.95 ; Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle : de la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000, p.103. G. Chaussinand-Nogaret ajoute que l'accès à une éducation « solide » était davantage liée à l'état financier qu'au statut social d'un individu.

⁶⁸ C. Grell, « France et Angleterre... », p.12.

⁶⁹ C. Grell, « France et Angleterre... », p.9 ; G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.103.

⁷⁰ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.370.

⁷¹ B. Grosperin, *Les petites écoles...*, p.21.

les couvents charitables gratuits n'étaient pas dignes des écolières provenant de strates sociales plus élevées, qui devaient à tout prix être éduquées séparément des classes sociales inférieures afin d'éviter la mixité des classes tant redoutée socialement⁷².

Afin de desservir une clientèle élitaires aux besoins variés, certaines congrégations offraient donc deux programmes éducatifs distincts. Le premier, gratuit, offrait l'éducation élémentaire et rudimentaire aux écolières externes. Le second, payant, desservait des pensionnaires aisées et comprenait, en plus de la formation de base, « diverses sortes d'ouvrages propres à des filles bien nées »⁷³. Les couvents religieux et payants, tels que ceux des Ursulines, des Visitandines et des filles de Notre-Dame, étaient donc dignes des écolières issues des élites puisqu'ils dispensaient une éducation séparée et spécialisée au contenu pédagogique plus poussé que celui offert dans les petites écoles ou dans les couvents charitables⁷⁴.

Il s'avère important de noter, malgré tout, que ce n'étaient pas toutes les élites qui pouvaient donner à leurs filles une éducation conventuelle. D. Picco propose que cette réalité s'explique en raison, d'une part, d'un manque de places disponibles dans les institutions réputées et, d'autre part, des coûts élevés reliés à une telle éducation. Certaines familles aux prises avec des ressources financières limitées privilégiaient d'autres dépenses, reliées par exemple à l'établissement futur de leur fils⁷⁵. Les familles issues de l'élite pouvaient aussi choisir de ne pas envoyer leurs filles dans les couvents puisque l'enseignement à portée fortement religieuse qui leur était proposé était insuffisant pour les jeunes aristocrates et bourgeoises destinées à retourner

⁷² R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.39 ; C. Lelièvre et F. Lelièvre, *Histoire de la scolarisation...*, p.22.

⁷³ C. Lelièvre et F. Lelièvre, *Histoire de la scolarisation...*, p.14 ; L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.414 ; B. Groperrin, *Les petites écoles...*, p.129.

⁷⁴ D. Picco, « L'histoire pour les Demoiselles... », p.494 ; A.-M. G. Piéjuij, *Le théâtre des demoiselles...*, p.43 ; A. Tschirhart, « Mère de famille... », p.327. Ces trois congrégations offrirent un enseignement principalement aux filles provenant de familles de notables, soit de la petite noblesse et de la bourgeoisie.

⁷⁵ D. Picco, « La monarchie française... », p.40.

dans le monde⁷⁶. Ces critiques contemporaines ont été relevées par G. Chaussinand-Nogaret qui en conclut que ces institutions ne proposaient pas une formation à la vie en société qui serait utile aux jeunes femmes⁷⁷.

Afin de contrecarrer cette réalité financière, la noblesse pouvait choisir l'option de l'éducation domestique, assurant l'éducation des enfants nobles auprès de précepteurs ou de gouvernantes⁷⁸. D. Picco relève justement que pour les élites des XVII^e et XVIII^e siècles, l'éducation domestique était la méthode éducative privilégiée⁷⁹. En théorie, cette option était envisageable pour les familles les plus aisées qui pouvaient se permettre d'embaucher un précepteur. Mais ce n'était pas toujours le cas, surtout pour les familles moins fortunées. Alors que L. Bourquin indique que la plupart des familles des provinces, à part les plus pauvres, embauchèrent des précepteurs, A.-M. G. Piéjuj souligne que ce n'était pas la réalité pour les filles⁸⁰. Elle propose notamment que même « les filles de familles aisées élevées à la maison étaient rarement confiées à des précepteurs comme leurs frères ; elles demeuraient la plupart du temps sous la garde des gouvernantes, pas toujours cultivées »⁸¹. Les jeunes filles de l'élite n'avaient donc pas accès, ni dans les institutions ni dans leur résidence, à une éducation adaptée à leurs besoins spécifiques.

Cette réalité fut fortement critiquée par les théoriciens éducatifs de l'époque. La question de l'éducation des femmes et de sa remédiation était d'ailleurs devenue un sujet à la mode au

⁷⁶ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.485.

⁷⁷ G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.103.

⁷⁸ R.Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.14 ; Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p.166. En effet, seules les familles nobles purent éviter, par le biais de l'éducation domestique, l'ordonnance du 13 décembre 1698 qui rendit obligatoire la scolarisation de tous les enfants de la France dans une école.

⁷⁹ D. Picco, « L'histoire pour les Demoiselles... », p.494.

⁸⁰ A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, p.43 ; Laurent Bourquin, *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions Belin, 2002, p.114.

⁸¹ A.-M. G. Piéjuj. *Le théâtre des demoiselles...*, p.43.

XVII^e siècle⁸². Plusieurs individus prirent la plume pour souligner que l'éducation féminine était négligée et indigne du rôle si important des femmes en société, dans une perspective chrétienne⁸³. Ce dilemme fut présenté entre autres dans le *Traité du choix et de la méthode des études* (1687) de l'abbé Claude Fleury et dans le *Traité de l'éducation des filles* (1687) de François de Salignac de La Mothe-Fénelon (dit l'abbé Fénelon) – traités qui eurent un retentissement indéniable dans la diffusion ultérieure d'un nouveau modèle éducatif noble et féminin, surtout auprès de Madame de Maintenon⁸⁴. Ces trois penseurs soulignèrent que l'éducation des filles était négligée et qu'il fallait corriger la situation⁸⁵. C'est en plein ce que manifesta l'abbé Fénelon dès le premier chapitre de son traité où il souligna que

Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout : on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction. [...] Enfin, il faut considérer, outre le bien que font les femmes quand elles sont bien élevées, le mal qu'elles causent dans le monde quand elles manquent d'une éducation qui leur inspire la vertu. Il est constant que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent souvent et de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs mères, et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé⁸⁶.

L'importance de la remédiation de l'éducation des femmes relevait donc de la crainte d'une déchéance sociale que pouvait engendrer une femme si elle était laissée à elle-même. Fénelon réserva donc un regard sévère aux femmes et à leur nature socialement destructrice. Pour lui, l'attention portée à l'éducation féminine n'avait donc pas un but féministe, mais plutôt sociétal.

⁸² D. Picco, « La monarchie française... », p.39.

⁸³ C. Grell, « France et Angleterre... », p.21.

⁸⁴ C. Grell, « France et Angleterre... », p.20 et 21 ; Christine Mongenot, « De Mme de Maintenon aux auteurs de théâtres d'éducation : avatar ou mutations de la "conversation pédagogique" » dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, livre électronique non paginé, p.253-271 ; D. Picco, « La monarchie française... », p.39. D. Picco précise que le *Traité de l'éducation des filles* de Fénelon avait été originalement rédigé à l'intention du duc et de la duchesse de Beauvilliers afin de les guider dans l'éducation de leur six filles, demoiselles de la haute noblesse. Il est intéressant de noter que Madame de Maintenon s'inspira donc d'un texte rédigé à l'intention de l'éducation d'une noblesse riche et non pas appauvrie.

⁸⁵ C. Grell, « France et Angleterre... », p.21.

⁸⁶ F. de Fénelon, *Éducation des filles*, p.1 et 4.

Une telle conception de la nature destructrice des femmes divergeait du ton employé à l'égard des femmes par la civilité nobiliaire. Introduite au XVI^e siècle dans l'ouvrage *De civitate morum puerilium* (1530) de l'humaniste Érasme, la « civilité », telle que définie de manière concise dans l'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française*, représentait la manière de vivre honnêtement et courtoisement dans le monde⁸⁷. Des théoriciens du XVII^e siècle tels qu'Antoine de Courtin et Jean-Baptiste de La Salle reprirent les propos érasmiens et spécifièrent que la civilité variait conformément à l'état social d'un individu. Cette spécificité, définie comme la bienséance, rendit possible le développement d'une civilité nobiliaire aux XVII^e et XVIII^e siècles⁸⁸. Cette approche accorda aux femmes des rôles civilisateurs et culturels indéniables, rôles qui connurent une résurgence entre autres grâce à l'apparition des Salons et de la culture salonnière, principalement orchestrée par des femmes aristocrates⁸⁹.

En somme, les XVII^e et XVIII^e siècles furent une période de grands changements et de réflexions éducatives en France⁹⁰. Le XVII^e siècle fut une période décisive en ce qui concerne l'histoire des femmes et de leur éducation⁹¹. Ce processus mena à l'union de la reconquête religieuse, visant l'agentivité des femmes comme mères éducatrices, et de l'apparition du concept social de civilité, donnant à son tour une voix aux femmes. Il s'agissait dorénavant d'adapter le cadre éducatif à cette nouvelle dynamique pour donner aux jeunes filles issues de l'élite une éducation conforme à leur rôle social, dans un contexte de transformations sociales.

⁸⁷ R.Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.136 ; *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « Civilité », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=civilit%C3%A9&start=0&end=0>

⁸⁸ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.124 ; Antoine Lilti, *Le monde des salons : sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p.209-210.

⁸⁹ Éric Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse : La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019, p.248 ; A. Lilti, *Le monde des salons...*, p.208 et 408 ; C. Grell, « France et Angleterre... », p.17.

⁹⁰ R.Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.100.

⁹¹ Jean-Claude Arnould, « Présentation », dans Bernard Bodinier et al. (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.49.

La noblesse appauvrie et la prise en main de son éducation par la monarchie

Le règne de Louis XIV altéra – pour ne pas dire *renversa* – la structure sociale préexistante. Son projet centralisateur visant l’absolutisme nécessitait une surveillance accrue de la noblesse qui, aux côtés du monarque, et sous son joug, pouvait appuyer son autorité⁹². Pour ce faire, Louis XIV avait établi des liens de forte dépendance entre sa propre personne et une couche supérieure de la société qui devint sa société de cour⁹³. Une telle volonté de contrôle nécessitait le rapprochement physique de la noblesse, afin d’éviter que ne se créent des rebellions parmi la noblesse provinciale secondée par ses fidèles éloignés de la monarchie, tel que cela avait été le cas lors de la Fronde (1648-1653)⁹⁴. Ce rapprochement de la noblesse riche à la cour permit d’en faire un instrument politique pour le roi⁹⁵.

Le XVII^e siècle fut caractérisé par les historiens comme une longue période de difficultés ponctuée de guerres successives qui appauvrirent considérablement le royaume français⁹⁶. Pour y remédier, le monarque Louis XIV changea entre autres les modalités de l’anoblissement, dorénavant accessible par l’achat d’offices anoblissant, qu’il multiplia, ou avec l’obtention de lettres de noblesse, qu’il monnaya⁹⁷. Une nouvelle noblesse formée des groupes d’individus capables de redonner un élan à l’essor financier du royaume en ressorti. Cette nouvelle noblesse, dite « de robe », réunissait les élites financières, comme les banquiers et les

⁹² L. Bély, *La France moderne...*, p.281 et 376 ; L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.37 ; Imre Papp, « Absolutisme, vu de dessous : Gouvernance provinciale en France au 18^e siècle », *Prague Papers on the history of international relations*, vol. 11, no. 2 (2017), p.95.

⁹³ L. Bély, *La France moderne...*, p.393 ; Jean-Marie Constant, *La société française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Gap, Ophrys, 1994, p.48 ; Jacques Houdailles, « La noblesse française 1600-1900 », *Population*, n°3 (1989), p.501.

⁹⁴ L. Bély, *La France moderne...*, p.393. Bély indique d’ailleurs que Louis XIV avait vu dans sa jeunesse « que les grands seigneurs provinciaux n’hésitaient pas à se rebeller contre leur roi, lorsqu’ils vivaient dans leurs provinces et s’appuyaient sur leurs vassaux et leurs fidèles ».

⁹⁵ L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.201 ; Mathieu Maraud, *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p.80.

⁹⁶ L. Bély, *La France moderne...*, p.322 et 393.

⁹⁷ J.-M. Constant, *La société française...*, p.110 ; Daniel Roche, *Les Républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*. Paris, Fayard, 1988, p.367 ; L. Bély, *La France moderne...*, p.64 et 376 ; A. Lilti, *Le monde des salons...*, p.159 ; L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.31.

grands commerçants, mais aussi des administrateurs bien formés qui grimpèrent les échelons grâce à leurs compétences. Issus d'une bourgeoisie en pleine transformation, ils s'intégrèrent, non sans mal, à la société de cour⁹⁸.

Dans le même temps, les nombreuses guerres du XVII^e siècle appauvrirent considérablement la noblesse traditionnelle chevaleresque, dont la vocation principale était le métier des armes⁹⁹. Cette noblesse militaire était comprise en quelque sorte comme le dernier vestige de la noblesse féodale chevaleresque, gardienne de ses mœurs et de ses structures¹⁰⁰. En vertu de ces dernières, cette noblesse militaire ne pouvait pas effectuer certaines activités, spécifiquement celles commerciales, par crainte d'une perte de dignité menant à la dérogeance¹⁰¹. Ainsi, alors que la hiérarchisation du second ordre devint de plus en plus fortement dépendante de la fortune et qu'un nombre croissant d'anoblissements se firent en fonction de l'état financier des individus, la noblesse de robe et la classe bourgeoise nouvellement enrichies stabilisèrent leur poids social aux dépens de la noblesse militaire appauvrie et affaiblie par les pertes humaines, s'effaçant graduellement de la société de cour¹⁰².

Dans son ouvrage *La noblesse du XVIII^e siècle : de la féodalité aux Lumières*, G. Chaussinand-Nogaret présente une division du deuxième ordre en cinq groupes, séparés en fonction du niveau de richesse. Cette séparation permet ainsi de distinguer concrètement les diverses strates hiérarchiques de la noblesse, la première étant la plus aisée et la dernière la plus

⁹⁸ M. Maraud, *La noblesse de Paris...*, p.25 ; J.-M. Constant, *La société française...*, p.6 indique qu'au départ, le « bourgeois » se définissait comme un simple habitant de la ville. Tout Parisien, tant riche que pauvre, vivant depuis un an et un jour et s'acquittant les taxes locales détenaient le droit de se faire appeler ainsi. À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, le terme prit un sens péjoratif, désignant dorénavant d'un ton moqueur « les ambitieux et les nobles récents qui sentaient la roture sous la noblesse ». Ce sens péjoratif se propagea, au dépend du sens premier du terme.

⁹⁹ Yves Durand, « Le château de mes pères ; seigneur naturel et domaine naturel en France à l'époque moderne », dans Jean-Pierre Poussou, Roger Baurly et Marie-Catherine Vignal-Souleyrou (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes : mélanges et l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p.345 ; M. Maraud, *La noblesse de Paris...*, p.80.

¹⁰⁰ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.18.

¹⁰¹ L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.16.

¹⁰² L. Bély, *La France moderne...*, p.584 ; A. Lilti, *Le monde des salons...*, p.159.

pauvre¹⁰³. C'est dans la quatrième catégorie que se rangeait la noblesse dite modeste, vivant avec une rente annuelle au-dessous de 4000 livres. Environ 41% des familles nobles, soit 11 000 familles, se classaient en cette quatrième catégorie. Ces familles pouvaient vivre décemment si elles évitaient les excès et si elles demeuraient à la campagne¹⁰⁴. Traditionnellement d'ailleurs, et ce jusqu'au XVII^e siècle, la noblesse d'épée demeurait principalement à la campagne ou en provinces. À la suite de son appauvrissement, cette noblesse se figea dans cette aire géographique où le taux d'alphabétisation demeurait inférieur à celui observé dans les villes¹⁰⁵. En raison de son éloignement physique de la cour, l'accès aux faveurs royales et aux richesses nouvelles devenait pour cette noblesse militaire provinciale pratiquement inenvisageable. Les gentilshommes campagnards, conservateurs des anciennes mœurs et trains de vie éloignés de la cour se fragilisèrent en conséquence, oubliés et marginalisés face au bruit que faisaient les nouveaux nobles et les riches bourgeois¹⁰⁶.

Sachant que leur noblesse n'était pas immuable, les nobles appauvris ressentirent conséquemment l'imminence d'une chute sociale qui mènerait vers une éventuelle disparition¹⁰⁷. G. Chaussinand-Nogaret relève que les quelques 5000 familles nobles vivant avec moins de 1000 livres de rente annuelle avaient déjà « atteint le seuil de la pauvreté » et ne se distinguaient pratiquement plus des paysans¹⁰⁸. Ainsi, alors que les barrières de distinction sociale devenaient

¹⁰³ G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.77. Dans la première catégorie se rangeaient environ 200 familles nobles, celles les plus aisées qui vivaient avec un revenu minimal de 50 000 livres annuel, voire jusqu'à 200 000 livres. La plupart de ces individus vivaient à Paris, ou même à la cour. La seconde catégorie dite « la riche noblesse provinciale » comprenait un peu plus de 3500 familles qui possédaient un revenu annuel entre 10 000 et 50 000 livres. Ce groupe, qui représentait 13% de la population noble, pouvait se permettre de vivre dans les parages de la cour parisienne de manière modeste ou mener un « train de vie luxueux » en province. La troisième catégorie, concernant environ un quart de la population noble (7000 familles) est décrite comme celle de l'aisance, ayant un revenu annuel allant entre 4000 et 10 000 livres. Un tel revenu assurait une « vie confortable et même large ». La quatrième et cinquième catégorie concerne les nobles catégorisés comme appauvris.

¹⁰⁴ G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.77-78.

¹⁰⁵ M. Maraud, *La noblesse de Paris...*, p.10 ; J.-M. Constant, *La société française...*, p.78.

¹⁰⁶ J.-M. Constant, *La société française...*, p.47, 48 et 49 ; É. Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse...*, p.76.

¹⁰⁷ Y. Durand, « Le château de mes pères... », p.345 et 346.

¹⁰⁸ G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.78 et 89.

de plus en plus floues entre les classes bourgeoises qui s'enrichissaient et la noblesse appauvrie, un désir de distinction sociale se fit plus pressant¹⁰⁹. La réponse de la petite noblesse militaire au XVIII^e siècle fut de définir son identité à travers une image corporelle distincte ainsi que par le métier des armes¹¹⁰. D. Goodman indique que la carrière militaire fut en effet pour cette noblesse la dernière réserve de distinction¹¹¹. Cette petite noblesse espérait pouvoir se justifier par la valeur du métier militaire et ses traditions contraires à la société de luxe et à la recherche d'argent soutenues par la société de cour¹¹². En quête d'une identité distincte et dans le but de s'accorder une importance afin d'éviter de tomber dans la désuétude ou l'oubli royal, la noblesse militaire se voua dorénavant à la défense de ses traditions, s'accrochant aux principes de lignage et de noblesse de race, source d'honneurs¹¹³. Pour ce faire, la création d'écoles distinctes selon les états nobles des écoliers semblait être la solution envisageable par des théoriciens éducatifs tels Madame de Maintenon¹¹⁴.

Dans ces circonstances, il revenait donc à la monarchie d'étendre sa faveur royale auprès de la noblesse militaire provinciale appauvrie par le biais de la reprise en main de son éducation. En créant des institutions éducatives particulières et exclusivement dédiées à ce groupe de nobles appauvris, la monarchie évitait d'un côté la montée du mécontentement au sein de la noblesse traditionnelle tout en officialisant la reconnaissance du sacrifice de la noblesse militaire, ruinée par son service à la guerre¹¹⁵. Ceci permit vraisemblablement de redonner un élan à l'affirmation

¹⁰⁹ É. Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse...*, p.76.

¹¹⁰ Jean-Baptiste Le Cam, « Éduquer des corps nobiliaires à la fin du XVIII^e siècle : l'exemple de M^{me} de Genlis », *Cahiers d'Histoire*, n°120 (2013), paragraphe 5. [<https://doi.org/10.4000/chrhc.2939>] (page consultée le 8 janvier 2020) ; G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.13.

¹¹¹ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.13.

¹¹² G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.14.

¹¹³ J.-M. Constant, *La société française...*, p.45 ; L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.74 ; G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.69-70.

¹¹⁴ C'est d'ailleurs ce que laissent entendre plusieurs lettres et entretiens de Madame de Maintenon, datés de 1714 et 1715 et retrouvés respectivement aux pages 331 et 352 dans Th. Lavallée (éd.) *Lettres et entretiens...*, tome premier.

¹¹⁵ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.218.

identitaire de ce groupe de nobles, dont la reconnaissance par la monarchie fut renouvelée. De plus, ces institutions avaient une visée politique, soit de maintenir le contrôle du second ordre qui, une fois éduqué, servirait « la gloire du Roi » en assurant la stabilité du système absolutiste¹¹⁶.

Un premier exemple de l'implication de la monarchie dans le domaine de l'éducation de la noblesse appauvrie relève d'une initiative du cardinal de Richelieu, sous le règne de Louis XIII, qui souhaitait réparer l'ignorance croissante du deuxième ordre et désirait « réunir autour du roi une noblesse fidèle et soumise »¹¹⁷. C'est pourquoi il créa en 1635 une académie parisienne promettant de procurer à de jeunes gentilshommes une formation de base qui leur assurait des postes importants dans les troupes royales¹¹⁸. Louis XIV s'impliqua à son tour pour soutenir la noblesse d'épée, pourvoyant tout d'abord à la création de l'institution royale des Invalides en 1674 puis de la compagnie des cadets dès 1682 afin, comme le propose Jean-Joseph Milhet, de « préserver et consolider un groupe indispensable à l'équilibre du régime : la petite noblesse, appauvrie par les guerres menées par le roi et aussi par l'évolution économique »¹¹⁹. Le projet de la création de la Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, accueillant cette fois des demoiselles à partir de l'année 1686, fut le troisième volet de cette série de projets (à laquelle s'ajouta même en 1693 la création de l'ordre militaire de Saint-Louis)¹²⁰. Ces projets étaient aussi destinés à conférer à la monarchie un grand prestige. Des témoignages multiples, tels ceux des Dames de Saint-Louis, de Paul de Noailles ainsi que de l'édition de septembre 1686 du *Mercurie Galant*, reconnurent à travers ces projets scolaires la grandeur du monarque, assoyant ainsi le

¹¹⁶ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.351.

¹¹⁷ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.179.

¹¹⁸ L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.112. Il s'agit de l'*Académie royale pour la noblesse*, établie à Paris sur le rue Vieille-du-Temple.

¹¹⁹ Jean-Joseph Milhet, « Saint-Cyr, haut lieu voué à l'éducation », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.99.

¹²⁰ J.-J. Milhet, « Saint-Cyr, haut lieu... », p.99.

pouvoir monarchique¹²¹. Derrière la façade d'un monarque veillant à sa noblesse d'un « amour paternel », la création de ces institutions permit concrètement de solidifier la soumission du second ordre, tant en remplissant les armées royales qu'en créant un modèle féminin servant fidèlement la monarchie¹²².

En somme, la volonté monarchique de tendre vers un régime absolu rendit nécessaire son implication dans le domaine de l'éducation de la noblesse appauvrie qui, frôlant la désuétude, luttait pour une distinction sociale et une reconnaissance de son identité unique.

La création de Saint-Cyr et la sélection de ses demoiselles

Madame de Maintenon se consacra à l'éducation à partir de 1669, moment où elle fut embauchée comme gouvernante du premier enfant illégitime de Madame de Montespan et du roi Louis XIV. Cherchant à s'investir davantage dans le domaine pédagogique, elle fut vite interpellée par les projets éducatifs de deux religieuses ursulines, Mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, qui pourvoyaient alors à l'éducation de quelques pauvres enfants¹²³. Grâce au soutien financier de Madame de Maintenon, elles purent établir une petite école à Rueil en 1682, qui déménagea ensuite à Noisy en 1684¹²⁴. Entretemps, la marquise de Maintenon tramait un projet d'école distincte, vouée uniquement à l'éducation et à l'instruction de la noblesse féminine appauvrie. Elle se disait souffrante de voir la misère grandissante de la noblesse face à la montée sociale et économique de la bourgeoisie et prit à cœur la cause de la jeune noblesse féminine

¹²¹ P. de Noailles, *Saint-Cyr Histoire...*, p.15-16 ; *Mémoires sur Madame de Maintenon...*, p.141-142 ; *Mercure Galant dédié à Monseigneur le Dauphin...*, p.2.

¹²² D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », p.173-174 ; M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.124 ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.170.

¹²³ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.40.

¹²⁴ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.11 et 12 ; M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.130.

appauvrie, à laquelle elle avait appartenu comme enfant¹²⁵. Elle proposa donc au roi Louis XIV d'ériger une institution dédiée à leur éducation. Concordant avec les objectifs personnels du roi, le projet fut accepté. L'ouverture d'une telle école s'inscrivait dans les projets monarchiques et politiques visant la pérennisation de l'image royale¹²⁶. C'est justement ce qu'attestent les *Lettres patentes* de la fondation de la Maison de Saint-Cyr. Cet acte juridique fondateur de l'institution fut rédigé par le monarque en vue de l'ouverture de Saint-Cyr au mois de juin 1686, et dévoile les intentions officielles derrière la fondation d'une telle école¹²⁷. Dans ces dernières, le roi Louis XIV se montra reconnaissant envers la noblesse militaire, qui avait secondé avec « zèle » le royaume, et reconnut l'importance de « jeter des fondemens de la grandeur et de la félicité durable de cette monarchie » par le biais d'institutions scolaires qui veilleraient à l'éducation de jeunes nobles qui n'avaient pas les moyens d'être bien élevés et ainsi d'en faire de « meilleurs serviteurs »¹²⁸. Rattaché à la nouvelle visée sociale réitérant l'importance des femmes comme actrices fondamentales dans la transmission des mœurs, le souverain souhaitait éduquer à Saint-Cyr des demoiselles qui sauraient transmettre tant chez leurs époux qu'auprès de leurs enfants, une vision sociale, morale, religieuse et politique assurant sa légitimité¹²⁹. C'est en plein ce qu'indiquèrent les *Lettres patentes* de l'institution, qui dévoilent que les demoiselles de Saint-Cyr y seraient

entretenües gratuitement et élevées dans les principes d'une véritable et solide piété, [...] [recevant] toutes les instructions qui peuvent convenir à leur naissance et à leur sexe suivant l'état auquel il plaira à Dieu les appeler, en sorte qu'après avoir été élevées dans ce monastère, celles qui en [sortiraient] puissent porter dans toutes les provinces du nôtre Royaume des exemples de modestie et de vertu, et contribuer soit au bonheur des familles

¹²⁵ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.130. ; D. Picco, « Adultes et enfants... », p.360 ; A.-M. G. Piéjui, *Le théâtre des demoiselles...*, p.276.

¹²⁶ D. Picco, « Les dames de Saint-Louis... », livre électronique non paginé, p.273-287.

¹²⁷ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.134.

¹²⁸ *Lettres patentes* dans BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.55r et 55v ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.170.

¹²⁹ D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.337.

où elles pourront entrer par mariage, soit à l'édification des maisons Religieuses où elles voudront se consacrer entièrement à Dieu¹³⁰.

Ainsi, élevées aux frais de l'État, les demoiselles de Saint-Cyr agiraient comme représentantes du monarque et de ses aspirations politiques et sociales une fois retournées dans le monde. Leurs voies – mariage ou prise des ordres – étaient tracées par la volonté royale ce qui limitait, en théorie, leur capacité d'agir, car le célibat laïque ou tout comportement marginal n'était pas une option envisagée par le monarque.

Peu d'élèves ont laissé des traces de leur expérience à Saint-Cyr. Marguerite-Victoire de la Maisonfort fait exception, puisque ses *Souvenirs* rédigés en forme de lettres ont été publiés en 1897. Elle y relate ce qu'elle a vu et vécu à Saint-Cyr de 1688 à 1691. Elle indique justement que Madame de Maintenon rappelait aux demoiselles qu'elles étaient « des personnes élevées aux frais de la patrie [qui devaient] constamment la servir par la pratique de toutes les vertus; une demoiselle élevée à Saint-Cyr [devenait] comptable à l'État d'un pareil honneur, et pour répondre à cet engagement, elle ne [devait] jamais en perdre le souvenir »¹³¹. En entrant à Saint-Cyr, les jeunes filles contractaient donc une dette remboursable seulement par leurs agissements.

C'est donc dans ce contexte politique et de concert avec le mouvement de réforme catholique que l'institution de Saint-Cyr ouvrit ses portes en juillet 1686 et continua d'accueillir des demoiselles jusqu'en 1793, moment où les pressions de la montée révolutionnaire aux visées démocratiques et laïques vinrent clore cette institution aux fortes attaches monarchiques¹³². Dans ses 107 années d'existence, l'institution accueillit 250 demoiselles à la fois qui y demeuraient pour une période de 10 à 13 ans, à la fin de laquelle elles recevaient une dot de 3000 livres, un

¹³⁰ *Lettres patentes* dans BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.56r. À noter que ces lettres patentes avaient été rééditées à la suite de la transformation de l'école en monastère régulier en 1692.

¹³¹ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.117-118.

¹³² D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.351 ; H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.12-15. Le 16 mars 1793 un décret de suppression de l'établissement fut rédigé. Il annonçait la fermeture de l'institution dont les portes se fermèrent définitivement le 22 septembre 1793.

trousseau de voyage et le choix du mariage ou de l'entrée dans un couvent ou d'une abbaye à nomination royale¹³³. Éloignées de leurs familles, les demoiselles sélectionnées pour entrer à Saint-Cyr y passaient donc les années les plus formatrices de leurs vies afin de pouvoir participer adéquatement au projet politique de la monarchie¹³⁴. Elles y étaient séparées en quatre groupes-classes distincts pourvoyant respectivement des enseignements variés en fonction de leurs âges¹³⁵. Les écolières les plus jeunes, âgées entre 7 et 10 ans, étaient surnommées les demoiselles *rouges*. Les *vertes* étaient quant à elles âgées entre 11 et 13 ans. S'ensuivaient les demoiselles *jaunes*, âgées entre 14 et 16 ans, ainsi que les demoiselles *bleues*, âgées entre 17 et 20 ans¹³⁶.

Les matières scolaires uniques enseignées dans chacune de ces classes, lors de périodes dédiées à l'instruction, ont déjà largement été étudiées¹³⁷. Ce qu'il convient de réitérer c'est que les demoiselles y recevaient une éducation hors pair, selon des conditions de vie décrites comme exceptionnelles par D. Picco¹³⁸. Déjà à l'époque, Madame de Maintenon en était consciente et souligna dans de nombreux écrits la chance qu'avaient les demoiselles d'être éduquées à Saint-Cyr : « Vous avez ici un grand bien, qui est l'éducation. Les pauvres demoiselles qui sont dans le monde n'ont pas le même bonheur, et la misère est si grande présentement dans la noblesse qu'un père fait sa servante de sa fille, [...] et n'a pas le temps de lui apprendre la moindre chose, ce qui fait qu'elles ont mille défauts »¹³⁹. Pierre Manseau, premier intendant de Saint-Cyr ayant laissé à

¹³³ P. de Noailles, *Saint-Cyr Histoire...*, p.16 ; D. Picco, « Adultes et enfants... », p.360-361 ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.242 et 242 ; M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.134.

¹³⁴ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.131.

¹³⁵ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.78. Une analyse plus spécifique des divers enseignements prodigués selon les âges figurera dans le second chapitre de la thèse.

¹³⁶ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.78.

¹³⁷ Voir entre autres, D. Picco, « Adultes et enfants... », p.359-370 ; D. Picco, « L'histoire pour les Demoiselles... », p.493-511 ; H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, 257 p. ; J.-J. Milhet, « Saint-Cyr, haut lieu... », p.99-105 ; H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, 240 p.

¹³⁸ D. Picco, « Adultes et enfants... », p.360-361.

¹³⁹ Madame de Maintenon, 1701, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes sur l'éducation précédés d'une introduction par Oct. Gréard Membre de l'Institut Vice-Recteur de l'Académie de Paris*. 4^e édition, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1886, p.51.

son tour des mémoires sur l'institution, loua ce projet monarchique qui assurait selon lui un meilleur avenir aux demoiselles appauvries en les retirant d'une noblesse désuète qui les mènerait à des situations dangereuses ou même vers une ignorance « préjudiciable »¹⁴⁰.

La grandeur de l'institution relevait aussi de l'importance particulière que lui avait accordée le roi Louis XIV, puisqu'elle travaillait intimement à restaurer la gloire de sa monarchie et la confiance de sa noblesse provinciale. Cette importance se traduisit, d'une part, par un soutien financier envers l'établissement pour ses besoins – avec le versement d'une dotation royale annuelle conformément au huitième article de l'*Édit d'établissement de la communauté de Saint-Louis à Saint-Cyr*¹⁴¹. D'autre part, et aux dires de Madame de Maintenon, le roi accorda aussi de son temps à l'institution, prenant plaisir à rendre visite aux demoiselles afin d'évaluer l'état de l'institution et de l'éducation donnée aux pensionnaires¹⁴². Ces visites étaient facilitées par la proximité géographique de Saint-Cyr à la cour de Versailles, proximité attestant à son tour de l'importance que lui accordait le roi, qui avait d'ailleurs choisi et acheté le terrain pour y construire l'école¹⁴³. Malgré cette proximité, Madame de Maintenon s'assura de pourvoir une éducation bien distincte de celle qu'obtenaient les demoiselles de la cour, soit les nobles riches. En effet, l'éducation donnée à Saint-Cyr cherchait à contrer la formation d'une noblesse de cour, axée selon K.L. Taylor uniquement sur le luxe, afin de former une noblesse distincte, reconnue par un comportement et une apparence propres¹⁴⁴. Les demoiselles de Saint-Cyr devaient donc se démarquer des nobles riches et montrer leur appartenance à la noblesse traditionnelle et militaire en exhibant un comportement et une apparence qui leur était spécifique. Dans un certain sens,

¹⁴⁰ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.252.

¹⁴¹ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.29.

¹⁴² « Introduction » dans Madame de Maintenon, *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.XXVI.

¹⁴³ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.74 ; D. Picco, « Origines géographiques des demoiselles... », p.107 ; M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.133.

¹⁴⁴ Karen L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine, et évolution des notions de citoyenneté au XVIII^e siècle », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.136-137.

toujours selon K.L. Taylor, « Saint-Cyr reflétait l'adaptation d'une partie importante de la noblesse aux changements en cours de la structure sociale et économique de la société française des XVII^e et XVIII^e siècles »¹⁴⁵.

Toujours dans le but de créer une école distincte des couvents et des congrégations religieuses préexistantes, Louis XIV insista sur le caractère laïc de Saint-Cyr au moment de sa fondation. En d'autres mots, elle ne fut rattachée à aucun ordre religieux. Cette réalité conférait donc à Saint-Cyr une certaine modernité. Il importe de préciser, malgré tout, que Saint-Cyr ne se détacha pas de la religion au niveau éducatif¹⁴⁶. D'ailleurs, tel que le mentionne un document intitulé *L'esprit de l'institut des filles de Saint-Louis* écrit afin de rassembler les pratiques propres à Saint-Cyr pour les dames et approuvés par le roi Louis XIV, « il n'y a aucun Institut de Filles si propre que [Saint-Cyr] aux grands desseins de Dieu »¹⁴⁷. Cette réalité se confirma dans les mémoires de Mme de Combes, ancienne écolière saint-cyrienne devenue religieuse qui raconta qu'il lui semblait que les enseignements qui lui avaient été donnés venaient directement de Dieu¹⁴⁸. L'idéal pédagogique de Madame de Maintenon à Saint-Cyr allait d'ailleurs de pair avec les idéaux éducatifs de l'époque, eux-mêmes fortement influencés par le domaine religieux en raison des réformes. La pédagogie chrétienne était donc, selon J.-J. Milhet, un des piliers de l'éducation saint-cyrienne, au même titre que l'étaient les pédagogies séculière, réaliste, moderniste, de classe et de condition sociale¹⁴⁹.

¹⁴⁵ K. L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine... », p.133.

¹⁴⁶ Dominique Godineau, *Les femmes dans la France moderne : XVI^e – XVIII^e siècle*, Paris, Arman Colin, 2015, p.156 ; M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.134.

¹⁴⁷ BNF, département de Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-Z Le Senne-7717 (1), *Règle, l'esprit de l'institut...*, partie 2, p.11-12.

¹⁴⁸ *Œuvres spirituelles de Madame de Combes...*, p.6.

¹⁴⁹ J.-J. Milhet, « Saint-Cyr, haut lieu... », p.102-103.

Par contre, le caractère laïc de Saint-Cyr ne dura que jusqu'en 1692, moment où l'institution se transforma en monastère régulier de l'ordre de Saint-Augustin¹⁵⁰. La volonté de rendre plus autonome l'institution pour assurer sa postérité sous le règne de futurs rois nécessita qu'elle adopte un statut d'établissement religieux, afin qu'un apport financier lui soit assuré¹⁵¹. Alors que les écrits de l'historien D. Roche ont tendance à associer la réforme de 1692 de Saint-Cyr à son penchant vers un certain traditionalisme en raison de l'inversement de ses priorités, nombre d'écrits et de lettres de la fondatrice datées d'après la réforme indiquent le contraire¹⁵². En effet, Madame de Maintenon répéta que l'éducation et l'instruction demeuraient le but premier de l'institution, et ce, même après sa réforme¹⁵³.

Fidèle aux idéaux éducatifs de son époque, Madame de Maintenon croyait en l'importance sociale des femmes et de leur éducation. Tel qu'elle l'indiqua dans une lettre de 1688, elle souhaitait donc que Saint-Cyr incarne et véhicule « une manière de collège : il [fallait] que tout ait rapport à l'instruction et à l'éducation, et que la maison se conform[ât] à ce qui [était] le plus utile à l'avancement des demoiselles »¹⁵⁴. La vocation éducative à Saint-Cyr était, en théorie, élevée au premier plan, permettant de conclure, au même titre que C. Grell, que l'éducation qui y fut donnée était sans doute plus approfondie que dans les autres pensionnats¹⁵⁵.

Plusieurs études attestent de l'avancée pédagogique que représenta Saint-Cyr, notamment en matière de cursus académique. À cet effet, Saint-Cyr est qualifiée par plusieurs comme un

¹⁵⁰ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.242. La transformation totale de l'institution en monastère régulier se termina en 1707 avec la prise de l'habit religieux des dames de Saint-Cyr.

¹⁵¹ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.14.

¹⁵² D. Roche, « Education et Société... », p.13 ; D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.360.

¹⁵³ Madame de Maintenon, 1696, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.64 ; Madame de Maintenon, 12 mars 1708 et janvier 1716 dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, respectivement p.210 et p.385 ; Madame de Maintenon, vers le 5 mai 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.263.

¹⁵⁴ Madame de Maintenon, 1688, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres historiques et édifiantes...*, p.66-67.

¹⁵⁵ C. Grell, « France et Angleterre... », p.26.

beau projet visant à remédier aux déficiences de l'éducation des filles¹⁵⁶. A.-M. G. Piéjuj considère même Saint-Cyr comme une première institution capable de rivaliser avec l'éducation collégiale masculine contemporaine, ayant un modèle comparable à celui des Jésuites¹⁵⁷. En plus de l'enseignement des matières scolaires élémentaires et communes à l'ensemble des écoles féminines françaises, soit le catéchisme, la lecture et l'écriture, Saint-Cyr offrait aussi l'instruction de l'arithmétique, du calcul, de la prononciation française, de la grammaire française, de la géographie, de la musique, ainsi que du théâtre et de l'histoire, ces deux dernières matières étant jusqu'alors enseignées dans les écoles masculines et nobles. L'enseignement des diverses matières à Saint-Cyr variait selon la classe à laquelle appartenaient les écolières et se faisait lors des heures de leçons, en classe¹⁵⁸. D. Picco confirme que Saint-Cyr mit en place des matières originales, ainsi que des méthodes pédagogiques nouvelles, contribuant à la formation des demoiselles selon un idéal féminin précis¹⁵⁹.

Une particularité de Saint-Cyr fut l'importance d'accorder aux demoiselles une éducation qui leur était propre, soit digne de leur état et de leur richesse. En insistant sur l'importance d'élever les demoiselles selon leur condition, Madame de Maintenon souhaitait instruire les demoiselles saint-cyriennes de manière à ce qu'elles présentent une apparence et un comportement témoignant de leur noblesse distincte¹⁶⁰. Pour ce faire, une conception nouvelle de la noblesse traditionnelle fut mise de l'avant et, comme en témoigna Madame de Maintenon dans une lettre datée de 1703, celle-ci se manifestait par l'incarnation et la démonstration de la

¹⁵⁶ L. Sieuzac, « Éducation et vocation... », p.272.

¹⁵⁷ A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, p.17.

¹⁵⁸ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.102-109, 184 et 185 ; D. Picco, « L'histoire pour les Demoiselles... », p.498.

¹⁵⁹ D. Picco, « La monarchie française... », p.49.

¹⁶⁰ Madame de Maintenon, juillet 1716, dans M^{me} A. Vignerou, *M^{me} de Maintenon éducatrice : Lettres et entretiens (Extraits)*. dans *Les classiques pour tous*, n° 149, Paris, Librairie Hatier, 1922, p.74-76 ; Madame de Maintenon, janvier 1715, dans M^{me} A. Vignerou, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.70 ; Madame de Maintenon, mars 1703, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.87-89 ; BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.56r. ; Th. Lavalée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.63.

vertu¹⁶¹. Ainsi, tel que l'affirme L. Bourquin, l'éducation nobiliaire devint « d'abord une école de morale et de maîtrise de soi, avant même d'être conçue comme l'apprentissage de savoirs »¹⁶². Selon cette optique, il importe d'étudier davantage quelle fut l'image corporelle et comportementale attendue des demoiselles qui était d'ailleurs comprise comme signe visible de leur noblesse.

Saint-Cyr ne fut pas la première ni la seule institution de l'époque créée dans le but de donner aux demoiselles de la noblesse appauvrie une éducation digne de leur naissance. En effet, il existait d'autres écoles contemporaines ayant pour vocation similaire la reprise en main de l'éducation de la noblesse féminine appauvrie. Ce fut le cas par exemple avec la *Sainte noble famille de Lille* fondée en 1686 ou encore avec la *Maison des nouvelles catholiques de Rouen* fondée par Marie de La Guiche, duchesse douairière de Ventadour¹⁶³. La différence principale entre ces institutions et celle de Saint-Cyr reposait dans l'importance tant financière que sociale qu'accordait le roi à la Maison de Saint-Cyr vis-à-vis des autres institutions. C'est justement pourquoi la *Sainte noble famille de Lille* est décrite comme la « parente pauvre de Saint-Cyr » par R. Baurly par exemple¹⁶⁴.

L'intérêt royal pour l'école de Saint-Cyr lui conféra une grande réputation, tant bonne que mauvaise, selon les époques¹⁶⁵. Aux dires de Madame de Maintenon, de nombreuses personnes auraient même souhaité qu'un tel établissement ait été créé pour les premières personnes du royaume¹⁶⁶. L'école de Saint-Cyr avait rapidement acquis une estime sociale parmi les milieux

¹⁶¹ Madame de Maintenon, mars 1703, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.90 ; É. Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse...*, p.35.

¹⁶² L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.115.

¹⁶³ R. Baurly, « Les demoiselles de la Sainte... », p.463 et 466; L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.113.

¹⁶⁴ R. Baurly, « Les demoiselles de la Sainte... », p.468.

¹⁶⁵ H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, p.189 ; D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.349 relève que l'institution eut aussi une mauvaise réputation à la fin du XVIII^e siècle, notamment perceptible dans les écrits de Mme de Campan.

¹⁶⁶ Madame de Maintenon, 1707 dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.64 et 65.

royalistes et nobiliaires et fut décrite, par ses membres, comme une institution « incomparable » et même « parfaite », souvent placée à la tête de l'ensemble des institutions scolaires féminines¹⁶⁷. Des éloges similaires furent émis au XIX^e siècle, particulièrement dans l'*Histoire de la Maison Royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr pour l'éducation des demoiselles nobles du royaume* rédigée par Paul de Noailles en 1843. Il y proposa qu'« On sollicitait de tous côtés des places à Saint-Cyr : on se faisait honneur d'y être admis, et on comptait pour beaucoup d'être élevé sous les yeux de madame de Maintenon »¹⁶⁸. Un article de D. Picco, portant sur les origines géographiques des écolières saint-cyriennes, confirme que ces dernières venaient de partout en France, proportionnellement à la répartition de la noblesse¹⁶⁹. L'étude du livre des demandes d'entrées montre que de nombreuses demoiselles appauvries cherchèrent à y être élevées, même celles qui avaient été éduquées selon une autre confession¹⁷⁰. Mais, tel que l'indique G. Chaussinand-Nogaret, seules les demoiselles « les plus chanceuses » étaient admises à Saint-Cyr pour y recevoir une « solide formation »¹⁷¹.

Obtenir une place dans la maison de Saint-Cyr n'était pas une tâche facile. En plus de devoir prouver leur appartenance à la noblesse de race, toute une gamme de qualités était recherchée chez les demoiselles¹⁷². Le sujet des demandes d'entrée à Saint-Cyr et du recrutement des demoiselles est le domaine de spécialité de l'historienne Dominique Picco¹⁷³. Elle indique que ces dernières furent nombreuses et que d'après celles qui nous sont toujours disponibles, datées du début du XVIII^e siècle, seule une fille sur quatre qui postulait recevait l'approbation

¹⁶⁷ Mme de Brulart et Mme de Sillery, *Discours sur la suppression...*, p.25.

¹⁶⁸ P. de Noailles, *Saint-Cyr Histoire...*, p.38.

¹⁶⁹ D. Picco, « Origines géographiques des demoiselles... », p.113 et 119.

¹⁷⁰ Demande #133 dans BNF, Manuscrit français, 11677. *Livre des damoiselles...*, fol.19r. ; Une demande datée du mois de mars 1711 sollicita une place pour une fille selon le principe que cette dernière avait eut le « malheur » d'être élevée dans la « R.P.R. » (Religion prétendue réformée).

¹⁷¹ G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.98.

¹⁷² Th. Lavalée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.403.

¹⁷³ D. Picco, « Origines géographiques des demoiselles... », p.107.

pour être éduquée à Saint-Cyr¹⁷⁴. À travers ses nombreuses études, l'historienne estime qu'entre 10 000 et 14 000 demandes d'entrées étaient parvenues à Versailles et qu'un peu plus de 3000 demoiselles furent sélectionnées pour entrer dans cette institution exclusive¹⁷⁵. Ces données confèrent à l'école un certain exclusivisme, accentué par le fait que 37% des écolières détenaient entre elles des liens de parenté¹⁷⁶. En d'autres mots, si 1165 élèves sur 3155 demoiselles étaient apparentées, seules 1990 familles de la noblesse appauvrie envoyèrent leurs fille(s) à Saint-Cyr¹⁷⁷. Sans compter que seulement trois de ces familles n'étaient pas françaises, mais bien de noblesses étrangères¹⁷⁸. Cet exclusivisme rend valide la critique du projet saint-cyrien, tel que relevé par D. Picco dans son article « Saint-Cyr, un modèle éducatif ? », mais permet aussi de dévoiler l'énorme rôle que devaient assumer les demoiselles qui, malgré leur faible nombre, étaient estimées capables de renouveler la noblesse militaire traditionnelle¹⁷⁹. Une telle évaluation se traduit donc par un processus de sélection strict.

Le processus de sélection des demoiselles était complexe et se faisait principalement par le biais de demandes d'entrée épistolaires. Dans ces dernières, les solliciteurs devaient premièrement prouver l'ancienneté de leur noblesse, calculée sur au moins quatre générations du côté du lignage paternel, en plus de faire des preuves de service militaire et du statut appauvri qui

¹⁷⁴ D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.338.

¹⁷⁵ D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », p.180 ; Picco conclua que la plus grande proportion des écolières qui se rendirent à Saint-Cyr provenaient du nord-ouest du royaume, cette géolocalisation expliquée par sa proximité immédiate à l'institution et à la cour. Elle ajoute aussi que 71% des demoiselles étaient « natives du monde rural » dans son article « Origines géographiques des demoiselles... », p.107.

¹⁷⁶ D. Picco, « Origines géographiques des demoiselles... », p.116.

¹⁷⁷ Ce nombre équivaut approximativement à 8% des familles nobles françaises au XVIII^e siècle. G. Chaussinand-Nogaret explique la question de l'ambiguïté du calcul du total des familles nobles en France du XVIII^e siècle dans le deuxième chapitre de son étude *La noblesse au XVIII^e siècle...* Quoi qu'il en soit, ce chiffre demeure minime, confirmant l'exclusivisme de l'école.

¹⁷⁸ D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », p.188.

¹⁷⁹ D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.337-351.

en résultait¹⁸⁰. A.-M. G. Piéjuj confirme que les preuves de pauvreté des écolières étaient essentielles à l'entrée dans l'école et D. Picco précise que celles-ci furent nécessaires jusqu'en 1790¹⁸¹. L'attestation de cet appauvrissement se manifesta sans faute dans l'ensemble des demandes d'entrées analysées dans le cadre de cette recherche. Elle se présentait sous la forme d'expressions précises telles que « peu de biens », « sans biens », « dans la dernière misère », « dans l'impuissance d'élever ses enfants », « ruiné »¹⁸².

L'âge de la demoiselle était tout aussi important et figurait souvent sur les demandes d'entrées, accompagnées par le baptistaire de la fillette, les noms de ses parents, de ses ancêtres nobles et de leurs actes matrimoniaux respectifs. En effet, les demoiselles acceptées à Saint-Cyr ne pouvaient être âgées qu'entre sept et dix ans au moment de leur entrée. Toute demoiselle plus âgée qui postulait était irrévocablement refusée¹⁸³. La jeunesse de l'écolière était primordiale puisqu'elle assurait que la demoiselle obtienne une éducation complète, passant par chacune des quatre classes de l'école¹⁸⁴.

Une fois complètes, ces demandes d'entrée souvent accompagnées de recommandations d'individus distingués étaient lues par le roi, qui y apposait lui-même une note d'approbation en plus de sa signature et de la date. Lorsqu'une demoiselle était approuvée, on retrouve en marge de sa demande les mots « Bon » ou « accordé si elle a les qualités requises »¹⁸⁵. Cette dernière

¹⁸⁰ G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle...*, p.98 ; D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », ajoute qu'à partir de 1763, le roi Louis XV modifia les critères d'admission, déclarant que les demoiselles admises devaient avoir un père ou un grand-père ayant servi au moins 10 ans dans l'armée.

¹⁸¹ A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, p.276 ; D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », p.175.

¹⁸² BNF, Manuscrit français, 11677. *Livre des damoiselles...*, fol.1r, 1v, 2v et 3v. Ces demandes soulignent aussi sans faute le service militaire familial, que ce soit le service du père, d'un oncle, d'un grand frère etc. Selon l'étude de D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », p.176 et 180, 88.5% des pères des demoiselles dont l'activité est connue avaient servi dans l'armée.

¹⁸³ BNF, Manuscrit français, 11677. *Livre des damoiselles...*, fol.6r. Une place avait été demandée pour une demoiselle dont le nom nous est inconnu, mais qui était âgée de 12 ans. À la marge de sa demande figurent les mots suivants : « l'age est passé ».

¹⁸⁴ D. Picco, « Vivre et mourir... », p.136.

¹⁸⁵ P. de Noailles, *Saint-Cyr Histoire...*, p.39 ; H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.12 ; Tel qu'il est possible de le voir dans BNF, Manuscrit français, 11678. *Bons originaux du Roi...*, fol.6-10 et 177-214 à la suite du Roi

apposition sous-entend que l'approbation du roi n'était que la première étape nécessaire à l'admission d'une demoiselle à Saint-Cyr.

En effet, après avoir fait leurs preuves de noblesse et leur demande d'entrée, les demoiselles devaient passer une entrevue auprès de la supérieure de l'établissement, qui vérifiait si elles détenaient ces fameuses « qualités requises ». Cette entrevue permettait de vérifier le comportement ainsi que l'état de santé des demoiselles, qui ne devaient présenter aucune difformité physique notable¹⁸⁶. Il est intéressant de noter, à la suite de l'analyse pointue des *Preuves de noblesse* dressées par Charles et Louis-Pierre d'Hozier, que ces dernières ne prenaient pas note de l'allure physique, de la santé ou du comportement des demoiselles¹⁸⁷. L'évaluation de ces aspects visuels était donc menée à la dernière phase de sélection des demoiselles, auprès des supérieures de l'école.

L'analyse de certains écrits de Madame de Maintenon, rédigés à l'intention des dames de Saint-Cyr, dont la supérieure, permet de préciser l'idéal corporel recherché chez les demoiselles avant même qu'elles n'aient été éduquées à Saint-Cyr. De prime abord, Madame de Maintenon insista qu'il fallait porter attention à l'état de santé des demoiselles lors de leur sélection. Elle indiqua que lorsqu'il était « sujet de croire qu'une personne [ait] véritablement la santé attaquée d'un mal qui ne se guérira point et qui la rendroit incapable des fonctions de la maison, [...] il ne faut pas la recevoir »¹⁸⁸. En effet, D. Picco présente un mémoire de 1713 dans lequel il fut

Louis XIV, il y a eu aussi la signature de Phillippe d'Orléans, du duc de Noailles, du duc D'Ormesson, bref, de personnages importants qui évoluaient parmi les courtisans.

¹⁸⁶ Th. Lavallée, *Madame de Maintenon...*, p.164 ; Madame de Maintenon, 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.234.

¹⁸⁷ BNF, Manuscrits français, 32118-32136. *Preuves de noblesse...*, 19 volumes ; Selon Th. Lavallée, *Madame de Maintenon...*, p.355 plus de 25 volumes des preuves de noblesse ont été brûlés lors de la révolution, ce qui présente une limite à l'étude.

¹⁸⁸ Madame de Maintenon, 1696, dans Th. Lavallée, *Lettres et entretiens...*, p.234 ; Les demoiselles qui tombaient malades lors de leur séjour à Saint-Cyr risquaient à leur tour d'être renvoyées. C'était le cas pour celles atteintes de maladies infectieuses ou de maladies qui empêchaient l'apprentissage tel que le scorbut, les écrouelles, la paralysie. (D. Picco, « Vivre et mourir... », p.137).

déclaré, à l'intention des demoiselles présentées devant la supérieure, que « ce serait un voyage et une dépense inutiles à ses parents de l'amener, si elle avait quelqu'un (sic) de ces défauts »¹⁸⁹.

Depuis le XVI^e siècle en effet, la physionomie d'une personne était comprise comme indicatrice du tempérament de cette personne selon un rapport simple : une bonne mine équivalait à un bon comportement¹⁹⁰. De la même manière, une anomalie corporelle était comprise comme un signe visible « des errements de l'âme » d'une personne¹⁹¹. Ainsi, si les nobles se reconnaissaient de par un comportement qui leur était propre, ils possédaient inévitablement des traits physiques particuliers¹⁹².

Le modèle physique de jeune fille désiré par Madame de Maintenon pour entrer en son institut était celui d'une demoiselle « jolie, agréable et bien faite, sans bien et sans appui »¹⁹³. Jolies et agréables : la demoiselle digne de l'éducation saint-cyrienne devait donc présenter un comportement compatible avec les objectifs de l'institution en plus d'avoir un extérieur plaisant et une bonne santé indicatrice de sa noblesse. Pour Madame de Maintenon, les demoiselles qui manifestaient une inaptitude éducative ou qui présentaient un mauvais caractère, une mauvaise humeur, une attitude bizarre ou un mauvais esprit ne devaient pas être sélectionnées pour être éduquées à Saint-Cyr. Selon elle d'ailleurs, de tels comportements étaient intrinsèques à la nature d'une personne et donc se rectifiaient avec grande difficulté¹⁹⁴. Cette logique concorde avec les études de J. Ulmann, philosophe et historien de l'éducation, qui propose que l'éducation est dans sa définition même l'action d'une culture sur une nature. Selon cette logique, il serait

¹⁸⁹ Cité par D. Picco, « Vivre et mourir... », p.137.

¹⁹⁰ Catherine Lanoë, *La poudre et le fard : une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p.251.

¹⁹¹ Élodie Lequain, « Le bon usage du corps dans l'éducation des princesses à la fin du Moyen Âge », dans Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Lauriou (dir.), *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, p.115.

¹⁹² P. Perrot, *Le travail des apparences...*, p.35.

¹⁹³ *Mémoires sur Madame de Maintenon...*, p.124.

¹⁹⁴ Madame de Maintenon, 1699 et 12 avril 1700, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, respectivement p.280 et p.294-297 ; Madame de Maintenon, *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.134.

effectivement plus simple d'imposer une culture sur des écolières dont la nature est manifestement plus apte à les accepter¹⁹⁵. D. Picco propose quant à elle que si Saint-Cyr faisait une présélection de ses demoiselles selon un idéal physique et psychique particulier, c'était en raison du rôle particulier qui leur était attribué. D. Picco propose justement qu'en tant que futures ambassadrices, les demoiselles saint-cyriennes devaient pouvoir faire honneur à la monarchie grâce à leur « indispensable joli minois »¹⁹⁶, qui, non loin de Versailles et de la cour, agissaient avant même leur sortie de l'école, comme mannequins modèles d'un groupe de nobles particuliers. Cette proposition se heurte par contre aux dires de Madame de Maintenon, qui souleva à maintes reprises que les demoiselles devaient rester confinées à l'établissement saint-cyrien et hors de la vue du monde externe lors de leur scolarisation¹⁹⁷. Pourtant, D. Picco démontre dans son article « Adultes et enfants en la Maison royale de Saint-Cyr (fin XVII^e-XVIII^e siècles) » que l'institution était ouverte aux visites externes, tant royales qu'étrangères¹⁹⁸. H. Jacquemin précise que ces rapports entretenus avec l'externe, quoique présents, étaient faibles, afin d'assurer le fonctionnement du système éducatif mis en place, cherchant à soustraire les écolières des influences externes dans le but de les former complètement¹⁹⁹. Entre le projet éducatif et son application, il y a donc un écart qui permet des interprétations nuancées.

Bref, dans une période où la noblesse militaire traditionnelle chercha à conserver sa place à la suite de son appauvrissement et face à l'essor de la nouvelle noblesse urbaine, l'institution de Saint-Cyr, accueillant principalement des demoiselles nobles et appauvries, visait à instruire de

¹⁹⁵ Jacques Ulmann, *La nature, et l'éducation : l'idée de nature dans l'éducation physique et l'éducation morale*, Paris, Klincksieck, 1987, p.356.

¹⁹⁶ D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », p.178.

¹⁹⁷ *Mémoires sur Madame de Maintenon...*, p.475.

¹⁹⁸ D. Picco, « Adultes et enfants... », p.366.

¹⁹⁹ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.157.

jeunes demoiselles qui, de par leur comportement et leur apparence uniques, viendraient insuffler une vague de renouveau parmi la noblesse provinciale²⁰⁰.

Créée dans le contexte d'une réforme religieuse, de l'apparition d'une nouvelle conception sociale des femmes comme relais essentiel à la transmission des valeurs et des mœurs sociales, de la disparition imminente de la noblesse militaire, ainsi que du désir monarchique centralisateur d'asseoir son pouvoir absolu, la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr cherchait à satisfaire des attentes religieuses, sociales et politiques claires. Le but était d'en faire un archétype, une institution exclusive et novatrice, tant par son format que par son modèle pédagogique, afin d'y instruire des demoiselles présélectionnées pour qu'elles deviennent des modèles d'une noblesse idéale ; traditionnelle, soumise à la royauté et, comme le dit C. Grell, conservatrice d'un patrimoine²⁰¹.

L'aspect novateur de l'institution de Saint-Cyr a donc été le sujet de nombreux débats.

Dans un article publié en 1978, Daniel Roche indiqua que

Si les historiens de la fin du XIX^e siècle, Th. Lavallée, F. Buisson, G. Compayré en soulignaient les caractères novateurs, l'historiographie récente s'est montrée beaucoup plus sévère ; à croire F. Bluche, Saint-Cyr ne fabrique que des bas-bleus, R. Mandrou en dénonce la tristesse, R. Chartier et D. Julia plus sévères encore soulignent le traditionalisme, l'archaïsme, le conformisme institutionnels et pédagogiques, l'absence d'originalité d'une école qui ne fait que répéter, aux champs, le modèle éducatif réalisé, avec succès, par les régulières urbaines²⁰².

Il pourrait sembler que D. Picco se range aussi dans cette seconde vague historiographique, en proposant qu'il n'y eût rien de « totalement neuf » dans l'éducation de Saint-Cyr²⁰³. Mais D. Picco se distingue aussi en soulignant que Saint-Cyr détient quelques originalités : « des

²⁰⁰ K. L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine... », p.142.

²⁰¹ C. Grell, « Préambule »..., p.7.

²⁰² D. Roche, « Education et Société... », p.5.

²⁰³ D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.341.

méthodes individualisées, un souci d'adaptation à la noblesse en donnant à ces femmes des outils qui leur permettront de participer aux formes de sociabilité propres à leur milieu, la dimension politique de certains contenus »²⁰⁴. Karen L. Taylor propose à son tour que l'éducation prodiguée à Saint-Cyr « créa le milieu intellectuel féminin nécessaire à l'enrichissement des "Lumières" et à la transformation ultime du rôle des femmes »²⁰⁵.

Soumise aux attentes religieuses et sociales strictes, l'institution ne pouvait pas en dévier drastiquement par crainte d'une perte de légitimité sociale²⁰⁶. Par contre, l'aspect novateur de Saint-Cyr se percevait dans la structure pédagogique employée et dans le rôle politique que lui accorda la monarchie, visant d'en faire une institution sans précédent, façonnant « un certain type de jeune fille noble », soit des demoiselles au caractère, au comportement et à l'apparence uniques – tous témoignant d'une noblesse modèle, noblesse de race traditionnelle soumise au pouvoir royal par son service militaire ayant le rôle de propulser, de manière novatrice, l'absolutisme royal auprès des générations à venir²⁰⁷. C'est en modelant les corps tout autant que les esprits que Saint-Cyr entendait accomplir cet ambitieux programme.

²⁰⁴ D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.341.

²⁰⁵ K. L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine... », p.129.

²⁰⁶ É. Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse...*, p.76.

²⁰⁷ K. L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine... », p.135.

« N'espargnés rien pour leur âme, pour leur santé, et pour leur taille. Du reste, laissés les esguenillées, mal chaussées, rapetassées ; nourissés les durement, accoustumés les à toutes sortes de fatigues ; elles sont pauvres, et aparement elles le seront tousjours ; eslevés les donc dans l'estat où il a pleu à Dieu de les mettre ; mais, encore une fois, n'oubliés rien pour sauver leur âme, pour fortifier leur santé, et pour conserver leur taille. C'est l'intention de leur fondateur, et vous en estes particulièrement chargée ; la maistresse générale doit estre l'avocate des Demoiselles, et représenter leurs véritables intérêts »,
*Madame de Maintenon, 1696*²⁰⁸

« Je traite le soin de leur taille d'un endroit important, parce que sy elles deviennent bossues, elles ne trouvent personne qui les veille, n'ayant pas d'ailleurs une fortune qui fasse passer par dessus la difformité »,
*Madame de Maintenon, 1696*²⁰⁹

2

L'IMAGE COMPORTEMENTALE ET CORPORELLE DES DEMOISELLES DE SAINT-CYR

À partir du XVI^e siècle, les normes de l'apparence furent soumises à un « code de moralité » établi, comme l'indiquent J.-J. Courtine et C. Haroche, dans la foulée des projets absolutistes visant à contrôler les sujets français²¹⁰. C'est ainsi qu'au siècle suivant, une mode du paraître s'était dorénavant établie et le fait de montrer sa contenance, sa civilité et sa maîtrise de soi devint, tel que le note G. Vigarello, une preuve visible de l'appartenance sociale d'une personne²¹¹. Ceci était d'autant plus vrai pour les femmes qui, tel que le relève P. Perrot, n'étaient considérées socialement que lorsqu'elles se montraient en public, devant ainsi « paraître » pour exister²¹². C'était dans cette optique que Madame de Maintenon expliqua aux demoiselles saint-cyriennes qu'afin d'obtenir une bonne renommée, ceux qui les côtoyaient devaient reconnaître en

²⁰⁸ Madame de Maintenon, 1696, dans Marcel Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.41.

²⁰⁹ Madame de Maintenon, 30 mai 1696, dans Marcel Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.65.

²¹⁰ G. Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p.20 ; J.-J. Courtine et C. Haroche, *Histoire du visage...*, p.16.

²¹¹ G. Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p.59 et 61.

²¹² P. Perrot, *Le travail des apparences...*, p.81.

elles, de par un air et une démarche particuliers (prestance et forme corporelle), de bonnes qualités faisant preuve de civilité (image comportementale). Selon elle, seule l'exhibition d'un tel idéal permettait aux demoiselles d'être estimées dans le monde²¹³. Tout en dépeignant l'image comportementale et corporelle que devaient présenter les demoiselles saint-cyriennes, ce chapitre montrera que cette dernière leur était unique, conformément à leur état noble, leur statut appauvri et surtout à leur rôle de modèles de la noblesse traditionnelle. La première partie du chapitre analysera donc les comportements que devaient adopter les écolières et sera appuyée d'une deuxième partie dévoilant la place du travail et son importance dans le processus d'imprégnation comportementale. La troisième partie du chapitre présentera l'idéal corporel, tant physique que sanitaire, que devaient exhiber les demoiselles saint-cyriennes.

Le comportement vertueux des demoiselles saint-cyriennes

Dans son *Traité du choix et de la méthode des études* de 1687, l'abbé Fleury souligna que la vertu et la morale siégeaient au cœur de la civilité et qu'elles devaient donc être placées au premier plan dans l'éducation²¹⁴. Si une telle importance était accordée aux vertus, définies dans l'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française* comme les habitudes portant à faire le bien et à fuir le mal²¹⁵, c'est parce que Fleury estimait que les pensées d'un individu formaient ses mœurs, elles-mêmes dictatrices de ses comportements²¹⁶. A. Tschirhart et L. Loeffel mentionnent dans leurs études respectives que ces principes concordaient avec ceux religieux,

²¹³ Madame de Maintenon, 1702, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.384.

²¹⁴ C. Fleury, *Traité du choix...*, p.111 et 132.

²¹⁵ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 2, mot « vertu », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=vertu>

²¹⁶ C. Fleury, *Traité du choix...*, p.93.

qui, dans le contexte des réformes religieuses, accordèrent à leur tour une importance à l'enseignement des vertus dans les écoles tout au long de la période de l'Ancien Régime²¹⁷.

Dans son étude *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, B. Groperrin fait remarquer que l'éducation morale fut imposée de manière plus stricte dans les écoles féminines, et ce, particulièrement auprès des écolières nobles²¹⁸. M. Sonnet atteste à son tour que l'éducation de la civilité « imprégn[ait] l'éducation des gens de qualité »²¹⁹. J.-J. Courtine et C. Haroche expliquent que cette importance relevait de la compréhension que certaines vertus étaient propres à la noblesse, l'incarnation de ces dernières permettait donc d'anoblir une personne²²⁰. Ainsi, de manière générale, l'état social d'un individu se révélait à travers l'incarnation et le reflet de certaines vertus comportementales et corporelles. C'est pour cela que Madame de Maintenon expliqua que les demoiselles de Saint-Cyr seraient considérées « insupportables aux honnêtes gens, si [elles] ne sav[aient] pas vivre » vertueusement, poursuivant son propos en affirmant que « puisque Dieu [les] a fait naître demoiselles, [qu'elles en aient] les manières »²²¹. Afin que leur noblesse soit reconnue socialement, les demoiselles saint-cyriennes devaient donc adopter un comportement conforme aux vertus jugées nobles.

Au niveau social, cette idée n'était pas nouvelle en soi. Érasme avait déjà fait mention de ce principe dans sa *Civilité puérile* au XVI^e siècle, dans laquelle il estimait qu'« il est honteux pour ceux qui sont de haute naissance de ne pas avoir des mœurs correspondant à leur noble extraction. Ceux dont la fortune a fait des plébéiens, des gens d'humble condition des paysans même, doivent s'efforcer d'autant de compenser par de bonnes manières les avantages que leur a

²¹⁷ A. Tschirhart, « Mère de famille... », p.330 ; Laurence Loeffel, « Éducation et morale », dans François Jacquet-Francillon, Renaud d'Enfert et Laurence Loeffel (dir.), *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Retz, 2010, p.79.

²¹⁸ B. Groperrin, *Les petites écoles...*, p.137.

²¹⁹ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.157.

²²⁰ J.-J. Courtine et C. Haroche, *Histoire du visage...*, p.27 et 261.

²²¹ Madame de Maintenon, juillet 1716, dans M^{me} A. Vignerot, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.74 et 75.

refusé le hasard. Personne ne choisit son pays ni son père : tout le monde peut acquérir des qualités et des mœurs »²²². En plus d'exprimer à travers ce passage qu'il était important pour les nobles de véhiculer des mœurs et des vertus conformes à leur état, Érasme souligna que les vertus pouvaient être acquises et donc enseignées. Les écoles avaient ainsi le rôle, tel que proposé par R. Von Kulesa, de fortifier les dispositions naturelles des femmes à incarner et exhiber certaines vertus qui leur étaient propres²²³.

C'est dans ce contexte que l'enseignement des vertus nobiliaires à Saint-Cyr fut mis sur un piédestal. K.L. Taylor mentionne en effet que l'appel à la vertu fut constamment réitéré dans l'éducation saint-cyrienne²²⁴. Dans une instruction de 1707, la fondatrice de l'institution expliqua que « si quelqu'un, mes enfans, a besoin de faire un amas de piété et de vertu, c'est assurément vous autres, puisque, selon les apparences, vous serez exposées à bien des choses pénibles; il faut en faire de bon cœur un sacrifice à Dieu qui l'ordonne ainsi »²²⁵. Ce passage dévoile d'un côté que l'apprentissage de vertus était d'abord nécessaire, selon la marquise de Maintenon, pour que les demoiselles se soumettent à l'état dans lequel elles étaient nées. D'un autre côté, appauvries financièrement, les demoiselles saint-cyriennes n'avaient que leur être pour véhiculer leur noblesse. L'apprentissage d'une série de vertus nobles devint donc pour elles nécessaire afin que leur comportement constitue le témoignage concret de leur véritable noblesse²²⁶. Selon cette logique, il est possible d'émettre l'hypothèse que les écolières saint-cyriennes devaient même être plus vertueuses que leurs consœurs nobles et riches en perfectionnant les vertus acquises et,

²²² É. de Rotterdam, *La Civilité puérile...*, p.119.

²²³ Rotraud Von Kulesa, « Le code de la sensibilité et l'éducation morale chez les femmes éducatrices au XVIII^e siècle », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, livre électronique non paginé, p.135-145.

²²⁴ K.L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine... », p.134.

²²⁵ Madame de Maintenon, 1707, dans Th. Lavallée (éd.), *Conseils et instructions...*, p.90.

²²⁶ H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, p.169.

surtout, la performance extérieure de celles-ci, pour montrer qu'elles étaient incontestablement des demoiselles nobles.

a) La raison, l'obéissance et l'humilité

Une première vertu essentielle recherchée chez les écolières de Saint-Cyr fut la raison, vertu qualifiée de fondamentale à l'éducation par Fleury dans son traité d'éducation²²⁷. Toutefois, il faut comprendre que cette notion de raison est bien différente de celle avancée par les philosophes du XVII^e siècle. La définition donnée par la marquise de Maintenon à la raison était donc particulière et semblait se rattacher fortement à l'une des acceptions que lui donna l'abbé Fénelon dans son traité sur *l'Éducation des filles*. Là, Fénelon présenta la raison comme une « bonne délicatesse » permettant à une personne de faire preuve d'adaptabilité²²⁸. Madame de Maintenon présenta à son tour la raison non pas comme un concept philosophique, ou comme une remise en doute scientifique – acceptions courantes à l'époque²²⁹ – mais bien comme une attitude, soit celle de se faire une raison. En d'autres mots, la raison telle que définie par Madame de Maintenon était synonyme de résignation : elle désirait que les jeunes filles soient raisonnables et non pas dotées de raison.

C'est dans cet esprit que le sieur Godet-Desmarets, évêque de Chartres et conseiller d'État ordinaire de Saint-Cyr, déclara, à l'intention des demoiselles saint-cyriennes, qu'il fallait « former la raison des jeunes gens, les dresser aux devoirs de la vie civile, leur apprendre les bienséances que la religion approuve »²³⁰. Selon Théophile Lavallée, l'enseignement de cette notion de raison primait donc aux yeux de la fondatrice de Saint-Cyr qui, depuis ses toutes

²²⁷ C. Fleury, *Traité du choix...*, p.136 et 267.

²²⁸ F. de Fénelon, *Éducation des filles...*, p.109.

²²⁹ L. Bély, *La France moderne...*, p.336.

²³⁰ Évêque de Chartres, 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.202.

premières instructions rédigées à l'intention des dames saint-cyriennes, soutint qu'il fallait « moins songer à orner [l']esprit [des demoiselles] qu'à former leur raison »²³¹.

L'apprentissage de la raison ainsi définie débutait donc dès les premières années de scolarisation à Saint-Cyr, c'est-à-dire, à partir de la classe *rouge*. En effet, Madame de Maintenon accorda une importance particulière à l'enseignement des vertus auprès des écolières benjamines puisqu'elle croyait que leur âge était le plus impressionnable²³². De manière concrète, la marquise de Maintenon avait définie comme raisonnable une personne qui était soumise et obéissante, faisant tous les jours ce qui était attendu d'elle sans broncher²³³. Pour faire preuve de leur raison, les demoiselles saint-cyriennes devaient donc se soumettre aux règlements et aux horaires quotidiens qui leur étaient imposés. Dans une lettre postérieure, la fondatrice expliqua qu'une telle soumission préparait les demoiselles à leur retour dans le monde où elles seraient soit soumises à leurs époux, à leurs supérieures ou aux dames qu'elles seconderaient²³⁴. De tels rôles étaient d'ailleurs la destinée des femmes de l'époque, tel que le relève D. Goodman²³⁵. En outre, Madame de Maintenon ajouta dans une lettre datée de 1702 que pour faire preuve de cette obéissance, les demoiselles devaient se montrer serviables, attitude nécessaire chez elles en raison de leur état appauvri :

On me prie de vous parler sur l'envie de plaire et de se rendre utile : c'est un désir bien naturel aux bons cœurs ; toutes sortes de raisons doivent vous y porter. Votre peu de fortune, qui fera que vous aurez besoin de tout le monde, doit vous faire craindre d'y être à charge à qui que ce soit ; si les personnes les mieux accommodées et les plus élevées par leur rang doivent tâcher de se rendre agréables, combien plus doivent faire les demoiselles de Saint-Cyr, qui n'ont rien, ou peu de chose ! [...] c'est la marque d'un bon cœur de chercher à se faire aimer par ces endroits-là ; il faut qu'on vous désire où vous irez²³⁶.

²³¹ Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.81 ; Madame de Maintenon, 1^{er} août 1686, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.3-4.

²³² Madame de Maintenon, 1698, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.266-267.

²³³ Madame de Maintenon, 1701, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.348.

²³⁴ Madame de Maintenon, 1709, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.148.

²³⁵ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.247.

²³⁶ Madame de Maintenon, 1702, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.82-83.

Ce passage dévoile ainsi que les vertus recherchées auprès des écolières de Saint-Cyr étaient uniques à leur état appauvri, état qui dictait directement le comportement qu'elles devaient apprendre, puis appliquer. Concrètement, une demoiselle saint-cyrienne faisait donc preuve de son état noble en incarnant un comportement raisonnable, obéissant et serviable. Par ailleurs, ce passage montre que le regard critique d'autrui et la pression de devoir plaire était centrale à la pédagogie saint-cyrienne.

Parallèlement, l'acquisition de la raison fut particulièrement importante pour les demoiselles de Saint-Cyr qui devaient apprendre, tel que le souligne D. Picco, à se soumettre à « la modestie de leur noblesse »²³⁷. Selon la marquise de Maintenon, la raison, au même titre que le courage, agissait comme outil didactique permettant d'adoucir les contraintes sociales, la sujétion et l'obéissance qui étaient attendues des demoiselles socialement²³⁸. En d'autres mots, la soumission complète des demoiselles à leur état, possible grâce à une attitude raisonnable, était nécessaire pour qu'elles deviennent des ambassadrices d'un modèle de noblesse traditionnelle, résignées à se comporter et à paraître conformément à un certain idéal dicté par leur noblesse et leur pauvreté. À cet effet, la fondatrice de l'institution n'avait pas caché aux demoiselles l'état lamentable dans lequel se trouvait leur noblesse appauvrie, méprisée socialement²³⁹. Elle invita donc ses écolières à incarner une définition nouvelle de leur noblesse, dorénavant perceptible à travers l'acquisition d'un ensemble de vertus²⁴⁰ contraires à celles conçues comme naturelles aux

²³⁷ D. Picco, « L'histoire pour les Demoiselles... », p.493.

²³⁸ Madame de Maintenon, « III. Conversation. *Sur la contrainte* », dans *Les loisirs de Madame de Maintenon*, Londres, Duchesne, 1757, p. 20-25 ; Madame de Maintenon, « XIII. Conversation. *Sur le Courage* », dans *Les loisirs de Madame...*, p.127 et 130. Il est intéressant de souligner que dans cette conversation portant sur le courage, Madame de Maintenon fit une distinction entre le courage propre aux demoiselles et celui masculin. Une analyse sur la nature genrée des vertus enseignées à Saint-Cyr et de la féminisation des enseignements propres à Saint-Cyr serait intéressante.

²³⁹ Des exemples de telles mentions se trouvent dans les écrits suivants : Madame de Maintenon, 1701, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.51 ; Madame de Maintenon, 1702, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.224 ; Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.245 ; *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.297.

²⁴⁰ Madame de Maintenon, juin 1705, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.114.

femmes et renforcées par la fortune (orgueil et vanité, entre autres)²⁴¹. Il apparaît toutefois que ce message ne passait pas comme une lettre à la poste, car elle incita les demoiselles à se mettre « dans l'esprit une fois pour toutes, que la noblesse n'est rien sans mérite, et que c'est au mérite que l'on doit l'honneur, l'estime et le respect, en qui que ce soit qu'il se trouve »²⁴². Le fait que Madame de Maintenon dut répéter constamment ces enseignements pourrait, d'un côté, indiquer qu'il y avait des failles dans l'application du système. D'un autre côté, il dévoile la difficulté que semblaient avoir les demoiselles d'accepter l'état médiocre de leur noblesse. En effet, tel que le témoigna Marguerite-Victoire de la Maisonfort, c'était dans la « vie brillante du monde » qu'elle se sentait « à [sa] vraie place [...] viva[nt] la vie à laquelle [elle avait] droit, de par [sa] naissance »²⁴³. M. Da Vinha et A. Maral relèvent pour leur part un exemple de cas où un gentilhomme appauvri chercha à cacher « le plus qu'il peut » sa pauvreté²⁴⁴. Alors qu'en théorie, Madame de Maintenon souhaitait que les demoiselles de Saint-Cyr fassent preuve d'un comportement vertueux digne de leur état (soit humble, raisonnable, obéissant et chrétien²⁴⁵), F. Bluche constate plutôt que Saint-Cyr ne fabriqua que des « bas-bleus », c'est-à-dire, des femmes pédantes²⁴⁶. En d'autres mots, quoique les vertus de la noblesse appauvrie fussent enseignées aux écolières, Bluche pense que ces vertus n'étaient pas nécessairement déployées une fois que les demoiselles retournaient dans le monde. Une telle proposition est renforcée par une instruction sur la civilité rédigée par Madame de Maintenon, dans laquelle elle conseilla aux demoiselles de chercher à être polies afin qu'elles « paraî[ssent] parfaites, en attendant qu[']elles

²⁴¹ Madame de Maintenon, « XXIX. Conversation. *Sur l'élévation* », dans *Les loisirs de Madame...*, p.272 et 273 ; Madame de Maintenon, 20 septembre 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres historiques et édifiantes...*, p.434.

²⁴² Madame de Maintenon, mars 1703, dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.47.

²⁴³ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.78.

²⁴⁴ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.135.

²⁴⁵ Madame de Maintenon, décembre 1691, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.90.

²⁴⁶ F. Bluche, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1973, p.175-176 cité par D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.353.

le so[ient] véritablement »²⁴⁷. Il semble que dans certains cas, les vertus enseignées agissaient pour les écolières comme une façade permettant de paraître conformes aux attentes sociales destinées à leur état noble et appauvri, mais qu'elles ne furent pas nécessairement intériorisées.

b) Le silence, le parler et l'écrit

La retenue fut une autre qualité émanant de la civilité recherchée dans l'éducation des filles. En effet, Fénelon proposa dans son traité sur *l'Éducation des filles* que les femmes se distinguaient si elles savaient se taire²⁴⁸. Conformément aux idéaux pédagogiques contemporains, Madame de Maintenon déclara à son tour que savoir se tenir en silence était une qualité nécessaire à l'ensemble des « jeunes gens, surtout les filles », ce pourquoi elle voua de nombreuses maximes et conversations au silence, dévoilant « qu'il n'y [avait] rien de si beau à une fille que de savoir se taire »²⁴⁹.

Le maintien du silence était tout d'abord central à la structure pédagogique saint-cyrienne qui, tel que le soulignent M. Da Vinha et A. Maral, se fondait entre autres sur l'émulation – didactique nécessitant une écoute attentive²⁵⁰. C'est pourquoi Madame de Maintenon demanda aux dames de veiller au maintien du silence dans l'établissement, soulignant que les demoiselles devaient « écoute[r] toujours et ne parle[r] guère », même entre elles²⁵¹. Le philosophe M. Foucault a affirmé que l'imposition du silence était un exercice coercitif utile à l'imposition de règlements dans la pédagogie, imposer le silence à Saint-Cyr assurait donc théoriquement

²⁴⁷ Madame de Maintenon, s.d., dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.49.

²⁴⁸ F. de Fénelon, *Éducation des filles...*, p.108.

²⁴⁹ Madame de Maintenon, « Conversation I : Sur le Silence », dans Madame la marquise de Maintenon, *Conversations inédites de madame la marquise de Maintenon précédées d'une notice historique par M. De Monmerqué*, Paris, J.-J. Blaise, 1828, p.2 et 5.

²⁵⁰ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.131.

²⁵¹ BNF, Manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon...*, p.627 ; Madame de Maintenon, s.d., dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.77 ; Madame de Maintenon, 12 janvier 1715, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, p.350.

l'application sans heurt des règlements institutionnels et pédagogiques²⁵². Au-delà de la simple obéissance, la marquise accordait de l'importance au silence puisqu'il permettait aux demoiselles de ne pas développer le « goût de la conversation » estimée dangereuse car elle occasionnait le risque d'émettre des propos regrettables ou de poser des questions inciviles – la curiosité étant à son tour proscrite auprès des écolières par la fondatrice²⁵³. De telles conceptions se retrouvaient dans les réflexions de La Salle dans ses *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, formulées vers la même époque, dans lesquelles il stipula qu'il valait mieux garder le silence que de dire des sottises²⁵⁴. Savoir se taire et maintenir le silence devint donc une preuve de maîtrise de soi, qualité recherchée non seulement chez les écolières saint-cyriennes, mais aussi de manière plus générale parmi la noblesse. En effet, M. Maraud propose dans son étude que la maîtrise de soi, du silence et du parler, était jugée nécessaire à la réussite sociale en cette période où « le jeu langagier pla[çait] ou dépla[çait] les réputations »²⁵⁵. J.-J. Courtine et C. Haroche ajoutent dans leur étude que le savoir-vivre était indissociable du savoir parler²⁵⁶. Ainsi, même au moment où les demoiselles prenaient la parole, elles devaient souscrire à un code langagier imprégné de règles de bienséances. De La Salle participa à cette codification à travers le septième chapitre « Des entretiens et de la conversation » de son traité susmentionné, dans lequel il prescrivit tant l'usage des mots que l'intonation du parler. Selon lui, il fallait accorder de l'importance aux mots utilisés puisqu'ils agissaient comme vecteur à la démonstration de soi : « une personne, par [s]es [...] discours, fait connoitre ce qu'elle est : *car la bouche, dit Jésus Christ, parle de l'abondance*

²⁵² M. Foucault, *Surveiller et punir...*, p.152.

²⁵³ Madame de Maintenon, 3 mars 1703, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.228 ; Madame de Maintenon, 1700, *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.39 ; BNF, Manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon...*, p.230.

²⁵⁴ J.-B. de La Salle, *Les Règles de la bienséance...*, p.171.

²⁵⁵ M. Maraud, *La noblesse de Paris...*, p.460.

²⁵⁶ J.-J. Courtine et C. Haroche, *Histoire du visage...*, p.14.

du cœur »²⁵⁷. Jugeant à son tour que le parler était un vecteur des mœurs, Madame de Maintenon souhaita que les demoiselles saint-cyriennes parlassent en conformité aux dogmes contemporains, conseillant qu'elles parlent avec un ton doux et posé, ainsi qu'avec pudeur, humilité et modestie²⁵⁸. Dans un certain sens, la réglementation du parler à Saint-Cyr réduisait au silence tant littéralement que figurativement les demoiselles, dont les véritables pensées demeuraient cachées.

L'un des rares moments où les demoiselles saint-cyriennes purent interagir avec des gens de l'extérieur de l'institution avant même d'avoir complété leur éducation fut celui des visites annuelles au parloir de l'établissement. C. Mongenot précise que les jeunes écolières de Saint-Cyr avaient droit à trois courtes visites familiales par an qui étaient surveillées et chronométrées²⁵⁹. L'analyse de la réglementation de ces visites permet de dévoiler quel était l'idéal comportemental que devaient exhiber les demoiselles en présence d'autrui afin de prouver leur noblesse. Cette réglementation fut le sujet d'un entretien de Madame de Maintenon avec les dames daté de 1700 :

Il faut leur apprendre qu'on juge qu'une fille a du bon sens quand elle ne se presse point de répondre, qu'elle rougit, qu'elle hésite, qu'elle n'ose parler, parce que c'est une marque qu'elle a assez de raison pour craindre de dire des sottises, qu'elle sent qu'elle n'a rien à dire et qu'elle aime mieux se taire que de parler mal à propos. Elles devraient être timides, répondre un oui ou un non, et souvent par une simple révérence bien respectueuse²⁶⁰.

En d'autres mots, selon Madame de Maintenon, pour faire preuve de civilité, d'honneur et de raison, une demoiselle noble et vertueuse devait parler peu, et ce, même dans un contexte

²⁵⁷ J.-B. de La Salle, *Les Règles de la bienséance...*, p.153-164.

²⁵⁸ BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison...*, p.201 ; J.-B. de La Salle, *Les Règles de la bienséance...*, p.25 ; BNF, département de Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-Z Le Senne-7717 (1). *Règle, l'esprit de l'institut...*, partie 2, p.46.

²⁵⁹ C. Mongenot, « De Mme de Maintenon... », livre électronique non paginé, p.253-271.

²⁶⁰ Madame de Maintenon, 29 mars 1700, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.292-293 ; Madame de Maintenon, « II. Conversation *Sur la raison* », dans *Les loisirs de Madame...*, p.11.

discursif²⁶¹. Ce silence se traduisait aux yeux de l'observateur externe comme la preuve de l'incarnation d'un comportement modeste, comportement qui évitait d'attirer l'attention sur soi²⁶². En effet, D. Roche propose que les demoiselles saint-cyriennes apprirent à parler pour mieux se taire, conformément au rôle que leur avait attribué la société : le silence devenant la preuve qu'elles savaient rester à leur place²⁶³. Puisque la discrétion, l'attitude et le choix consciencieux de mots étaient privilégiés lors de ces visites, il est possible de proposer que tout le non verbal comportemental et corporel des demoiselles avait donc une place indéniable dans la reconnaissance de leur noblesse.

La qualité du français parlé à Saint-Cyr fut à son tour sujette à une réglementation qui cadrerait avec une mouvance élitaires qui cherchait, depuis le XVII^e siècle, à codifier la langue française parlée selon les groupes sociaux afin de faciliter leur distinction²⁶⁴. L'enseignement du français, devenu *lingua franca* des élites, était dorénavant privilégié dans les écoles aux dépens de l'enseignement du latin²⁶⁵. Une attention particulière fut ainsi accordée à la qualité de la langue française parlée par les demoiselles saint-cyriennes, tant au niveau du vocabulaire utilisé que de leurs accents. L'apprentissage de la langue française, visant l'abandon des accents provençaux, voire des parlers locaux, était à la base de l'enseignement à Saint-Cyr²⁶⁶. Madame de Pontalby, ancienne écolière saint-cyrienne témoigna justement de l'attention qui était portée à la qualité de la langue à Saint-Cyr dans ses *Souvenirs*. Elle se rappelle que certaines dames avaient

²⁶¹ Madame de Maintenon, 1703, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.23 ; BNF, Manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon...*, p.230.

²⁶² BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison...*, p.257.

²⁶³ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.361.

²⁶⁴ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.424.

²⁶⁵ François Jacquet-Francillon, « La culture scolaire », dans François Jacquet-Francillon, Renaud d'Enfert et Laurence Loeffel (dir.), *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Retz, 2010, p.270 ; D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.25.

²⁶⁶ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.108 ; M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.131.

comme rôle de donner des leçons de grammaire française et de prononciation afin de faire perdre tout accent provençal aux demoiselles²⁶⁷.

Selon l'abbé Fleury, l'apprentissage de l'éloquence devait débiter à quatorze ou quinze ans, soit dans la classe *jaune* à Saint-Cyr²⁶⁸. Alors que l'apprentissage de la langue française et de sa grammaire se déploya effectivement dans les classes saint-cyriennes *jaunes* et *bleues*, Madame de Pontalby releva tout de même que dès leur arrivée à Saint-Cyr, certaines écolières qui ne parlaient que des patois étaient réunies pour des leçons particulières afin qu'elles puissent perdre leurs accents méridionaux, ce qui montre que l'éducation saint-cyrienne était personnalisée²⁶⁹. Madame de Maintenon affirma qu'à la différence des demoiselles roturières, les demoiselles de Saint-Cyr devaient apprendre le « bon français » puisqu'elles devaient pouvoir, le moment venu, converser longuement. Au contraire, il suffisait aux filles d'autres états « qu'elles entendent assez pour pratiquer ce qui leur est commandé »²⁷⁰. H. Jacquemin note dans son étude qu'à la fin de leur parcours scolaire, les demoiselles saint-cyriennes étaient effectivement capables de soutenir des conversations sur des sujets particuliers, attestant ainsi de leur culture ainsi que de leur maîtrise du français²⁷¹. C'est en ce sens que K.L. Taylor présente les demoiselles saint-cyriennes comme une « génération médiatrice entre les grands salons des XVII^e et XVIII^e siècles »²⁷². À cet effet, Taylor explique que Saint-Cyr préparait ses écolières de manière à ce qu'elles puissent adéquatement « assister leurs maris dans les cercles sociaux provinciaux » et ce, tant par

²⁶⁷ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.105.

²⁶⁸ C. Fleury, *Traité du choix...*, p.234.

²⁶⁹ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.78, 105 et 106. Madame de Pontalby était camarade de classe d'Elisa Buonaparte, sœur de Napoléon, qui dut à son tour suivre des cours de français et de diction. Les accents indésirables mentionnés par la mémorialiste sont entre autres les accents du Béarn, de l'Auvergne et de la Provence. Elle ne fait pas mention de la nature de l'accent désirable.

²⁷⁰ Madame de Maintenon, janvier 1715, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.357.

²⁷¹ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.328.

²⁷² K.L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine... », p.129.

l'expression langagière que comportementale²⁷³. L'enseignement du français permettait ainsi aux demoiselles de se distinguer linguistiquement lors de leur retour en province et d'assumer de manière évidente le rôle d'exemples de la noblesse traditionnelle que leur avait imposé la monarchie.

Les demoiselles de Saint-Cyr devaient également apprendre à écrire de manière à ce que leur prose reflète leur statut noble. Tout comme le parler, il était conçu à l'époque que l'écriture et le style épistolaire d'une personne devaient se conformer à son état, puisqu'ils agissaient comme vecteurs de la lecture des mœurs d'une personne ou encore, tel que le relève D. Goodman, comme démonstration du comportement et des apprentissages de l'écrivain²⁷⁴. Les nobles devaient donc employer un style d'écriture simple et naturel dans leurs écrits conformément, tel que le souligna de La Salle, à « celui dont toutes les personnes d'esprit se serv[irent] »²⁷⁵. À Saint-Cyr par contre, les écolières étaient quasiment réduites au silence même en ce domaine. Selon l'idéal maintonien d'« écri[re] et [de] parle[r] simplement », les demoiselles étaient portées à s'autocensurer²⁷⁶. C'est en plein ce que stipula la marquise dans une lettre destinée à Madame de Berval, dame de Saint-Cyr, dans laquelle elle proposa qu'il « faut leur apprendre à dire les choses en peu de mots et à ne mettre que quatre lignes quand la matière que l'on veut traiter peut s'y renfermer ; les écritures sont une manière de rompre le silence dont il se faut garder »²⁷⁷. Dans ses mémoires, Manseau mentionne qu'avant la réforme de l'institution, les demoiselles vouaient une heure par jour à l'écriture, sans pourtant préciser la

²⁷³ K.L. Taylor, « Saint-Cyr, vertu féminine... », p.133.

²⁷⁴ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.100.

²⁷⁵ J.-B. de La Salle, *Les règles de la bienséance...*, p.202 ; Madame de Maintenon, janvier 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.182 et 184.

²⁷⁶ Madame la marquise de Maintenon, « Conversation IX : Sur les lettres », dans *Conversations inédites de madame la marquise...*, p.69 ; BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.114v.

²⁷⁷ Madame de Maintenon, 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.148-149.

nature de l'écriture pratiquée²⁷⁸. Par contre, Marguerite-Victoire de la Maisonfort releva dans ses *Souvenirs* que la liberté de prendre la plume cessa à l'époque de la réforme religieuse de l'institution en 1692, moment où la fondatrice souhaitait « oster » de Saint-Cyr « le gout de l'écriture et des lettres »²⁷⁹. À partir de ce moment, l'écriture des lettres ne pouvait plus se faire hors des classes et la marquise de Maintenon donna des exemples concrets de lettres que devaient copier les demoiselles²⁸⁰. Elle avait aussi entrepris à partir de ce moment de corriger les lettres rédigées par les demoiselles, les censurant avant leur envoi²⁸¹. Sans enlever entièrement la pratique de l'écriture, la marquise de Maintenon profita donc du moment de la réforme saint-cyrienne visant entre autre l'affermissement des règlements et, comme le dit A. Maral, l'imposition « d'une plus grande rigueur »²⁸², pour réitérer l'importance du silence et limiter les libertés aux écolières, libertés qui pouvaient mener à l'admiration de comportements ou de contenance contraires à celles recherchées à Saint-Cyr.

Les études de D. Goodman et de R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia soulignent qu'un regard didactique était posé sur les écoliers et les écolières lorsqu'ils écrivaient ; la posture corporelle déployée au moment de l'écriture était surveillée minutieusement²⁸³. Il est intéressant de noter que l'ensemble des sources étudiées dans le cadre de cette thèse ne mentionne aucun souci vis-à-vis de la posture des écolières saint-cyriennes lorsqu'elles écrivaient. Il est possible d'émettre d'un côté que cette omission découle du fait que la liberté d'écrire ne dura pas

²⁷⁸ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.60.

²⁷⁹ BNF, Manuscrit français, 11676. *Écris de Mme de Maintenon...*, p.624 ; Marguerite-Victoire de la Maisonfort indiqua dans ses *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.304 qu'elle cessa notamment la rédaction des lettres qui forment son mémoire avec cette réforme.

²⁸⁰ Madame de Maintenon, s.d, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.409 ; La marquise de Maintenon avait préparé des modèles de lettres qui pouvaient être envoyées à un père, à une mère, un oncle ou même à elle-même. Voir ces exemples dans la source suivante : Madame de Maintenon, janvier 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.186-190.

²⁸¹ Madame de Maintenon, janvier 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.182 et 184.

²⁸² A. Maral, *Madame de Maintenon...*, p.134.

²⁸³ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.108 ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.133.

longtemps à Saint-Cyr. Il semble pourtant plus probable que les enseignements à cet effet étaient prodigués oralement par les maîtresses dans les classes.

En somme, afin d'être reconnues socialement comme modèles d'une noblesse traditionnelle, les demoiselles saint-cyriennes devaient exhiber un comportement vertueux. Tel que le résume une lettre de la fondatrice de l'institution datée de 1706, les Saint-Cyriennes devaient être « modestes, discrètes, silencieuses, secrètes, bonnes, justes, généreuses, aimant l'honneur, la fidélité, la probité, faisant plaisir dans ce qu'elles peuvent, ne fâchant personne, portant partout la paix, ne désunissant jamais, ne redisant que ce qui peut plaire et adoucir »²⁸⁴. Selon Madame de Maintenon, lorsque les demoiselles saint-cyriennes incarnaient et exhibaient les comportements qui leur avaient été enseignés, elles montraient qu'elles étaient « bien nées » et « bien élevées »²⁸⁵. Dans son étude, B. Groperrin observe que l'enseignement de la civilité ne se faisait qu'au stade ultime de l'éducation des filles, ce qui lui permet de conclure que la civilité n'avait été étudiée que par une minorité d'élèves lors de la période de l'Ancien Régime²⁸⁶. L'existence d'un enseignement intensif de la civilité et des vertus à Saint-Cyr confère donc un caractère unique à l'institution et aux demoiselles qui en sortirent.

Instaurer le « goût de l'ouvrage »²⁸⁷ pour éviter l'oisiveté

Le projet saint-cyrien accorda une place indéniable à la pratique et à l'apprentissage de divers ouvrages et travaux, comme l'attestent les nombreuses lettres à cet égard rédigées par la fondatrice tout au long de sa vie. Quoique la présence telle quelle d'ouvrages dans l'institution ne fut pas unique à Saint-Cyr, les fonctions qui leur furent attribuées l'étaient quant à elles.

²⁸⁴ Madame de Maintenon, 11 février 1706, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation...*, p.261.

²⁸⁵ Madame de Maintenon, s.d., dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.49.

²⁸⁶ B. Groperrin, *Les petites écoles...*, p.113

²⁸⁷ Madame de Maintenon, 3 mars 1703, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.11.

Dans leurs études respectives portant sur l'éducation féminine au temps des Lumières, M. Sonnet et S. Cherrad révèlent que l'acquisition du « goût du travail » était nécessaire à l'ensemble des filles de l'Ancien Régime et que c'était l'usage qu'elles en faisaient à la suite de leur éducation qui variait selon leur état²⁸⁸. S. Cherrad précise que pour les femmes les plus modestes, le travail ou les ouvrages d'aiguille servaient comme sources de revenus alors que pour les femmes de conditions, ils procuraient « une contenance en société »²⁸⁹. Le cas des demoiselles saint-cyriennes était donc particulier. À titre de demoiselles à la fois appauvries et nobles, le travail avait pour elles une valeur double : tant financière que sociale.

Aux dires de Marguerite-Victoire de la Maisonfort dans ses *Souvenirs*, certaines demoiselles trouvaient rabaissant ou méprisant le fait de devoir travailler dans l'institution²⁹⁰. Cette réaction provenait du fait que depuis les débuts de la période moderne, tel que le résume L. Bourquin, les nobles ne pouvaient pas travailler de leurs mains, au risque de subir une dérogeance nobiliaire²⁹¹. Pourtant la marquise de Maintenon proposa dans de nombreuses lettres qu'il était préférable que les demoiselles saint-cyriennes soient autosuffisantes, c'est-à-dire qu'elles puissent vivre par exemple de « cinquante écus [...] gagn[és] par [le] travail », que de dépendre de la charité d'autrui²⁹². À noter que malgré leur rémunération, le travail prescrit demeurait digne de la noblesse des demoiselles. Dans ce cas particulier, la lettre faisait référence au service domestique de haut rang²⁹³.

L'idéal de l'autosuffisance découlait de l'état particulier des demoiselles saint-cyriennes qui, tel que le dépeignit la demoiselle de la Maisonfort, appartenaient à la classe sociale qui

²⁸⁸ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.274 ; S. Cherrad, *Le discours pédagogique féminin...*, p.169.

²⁸⁹ S. Cherrad, *Le discours pédagogique féminin...*, p.169.

²⁹⁰ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.248.

²⁹¹ L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.16.

²⁹² Madame de Maintenon, 1701, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.59 ; Madame de Maintenon, 1706, dans M^{me} A. Vignerot, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.62-63.

²⁹³ Madame de Maintenon, 1701, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.58.

devait faire plaisir à autrui, et non à celle à qui l'on faisait plaisir²⁹⁴. Il était donc jugé plus dégradant pour une demoiselle noble et appauvrie de devoir dépendre des autres que de travailler. Afin d'être perçues comme agréables et pouvoir se rendre utiles partout tout en développant leur autosuffisance, les demoiselles saint-cyriennes ne devaient donc trouver aucune tâche dégradante, ce pour quoi elles furent initiées à toutes sortes d'ouvrages²⁹⁵.

L'initiation aux ouvrages avait aussi une valeur sociale à Saint-Cyr. Pour Madame de Maintenon, pratiqués dans le silence, les ouvrages occupaient « favorablement » les demoiselles, évitant qu'elles ne s'ennuient, qu'elles ne développent de la paresse, ou qu'elles ne pratiquent des loisirs dérogeants à leur état noble²⁹⁶. D. Godineau explique dans son étude que l'apprentissage de certains travaux, notamment des travaux d'aiguilles, avaient « leur place dans l'éducation de ces demoiselles bien nées, car une femme ne [devait] jamais rester inoccupée, l'oisiveté étant jugée particulièrement dangereuse pour elle »²⁹⁷. Madame de Maintenon partageait cette idéologie, tel qu'en témoigne une lettre datée de l'année 1706 adressée aux dames de Saint-Cyr :

Vous ne pouvez leur inspirer rien de meilleur ; comptez que c'est procurer un trésor à vos filles que de leur donner ce goût de l'ouvrage, car, sans avoir égard à la qualité de pauvres demoiselles qui les mettra peut-être dans la nécessité de travailler pour subsister, je dis que, généralement parlant, rien n'est plus nécessaire aux personnes de notre sexe que d'aimer le travail : il calme les passions, il occupe l'esprit, et ne lui laisse pas le loisir de penser au mal, il fait même passer le temps agréablement. L'oisiveté, au contraire, conduit à toutes sortes de maux ; je n'ai jamais vu de filles fainéantes qui aient été de bonne vie. Il faut nécessairement prendre goût à quelque chose ; on ne peut vivre sans plaisir ; si on ne trouve point à s'occuper utilement, il faut en chercher à autre chose. Que peut faire une femme qui ne saurait demeurer chez elle, ni trouver son plaisir dans les occupations de son ménage, et dans un ouvrage agréable ? il ne lui reste à le chercher que dans le jeu, la compagnie et les spectacles. Y a-t-il rien de si dangereux ? Combien de filles, sans être mal nées ni avoir de

²⁹⁴ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.24.

²⁹⁵ Madame de Maintenon, 1710, dans Th. Lavallée (éd.), *Conseils et instructions...*, p.108.

²⁹⁶ Madame de Maintenon, 20 juin 1697, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.286 ; Madame de Maintenon, 1692, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.91-92 ; Madame de Maintenon, 1716, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.375 ; BNF, Manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon...*, p.500.

²⁹⁷ D. Godineau, *Les femmes dans la France...*, p.156.

méchantes inclinations, ont perdu leur honneur pour s'être rencontrées en de mauvaises compagnies ?²⁹⁸

Une telle préoccupation dévoile qu'une demoiselle saint-cyrienne modèle devait constamment occuper son corps et son esprit, n'ayant ni le temps de s'ennuyer ni de penser librement. Il convient de mentionner que selon les mémoires de Manseau, lorsque les demoiselles entamaient certains ouvrages, les maîtresses leur faisaient des enseignements de morale ou des lectures particulières, permettant à juste titre d'occuper les écolières corps (ouvrages manuels) et âme (écoute de textes édifiants)²⁹⁹.

Les demoiselles saint-cyriennes étaient donc initiées au travail dès les premières années de leur scolarisation. La marquise de Maintenon fit comprendre dans ses lettres qu'elle croyait qu'une écolière ne pouvait jamais être trop jeune pour être initiée aux ouvrages manuels, jugés plus formateurs, selon elle, que quelques jeux oisifs³⁰⁰. En pratique par contre, Manseau révéla dans ses mémoires que les plus petites écolières, soit les *rouges* et les *vertes*, faisaient très peu de travaux, Madame de Maintenon ne voulant pas les presser³⁰¹. En effet, la structure pédagogique saint-cyrienne privilégiait un enseignement théorique dans les premières classes et une formation « laborieuse » dans les grandes classes, moment où les demoiselles avaient plus de temps libre qu'elles pouvaient consacrer aux apprentissages qui les préparaient à leur retour dans le monde³⁰². La séparation du travail à Saint-Cyr selon les diverses classes se démarque des dires de L.H. Parias qui estime dans son étude que l'enseignement des travaux domestiques dans la

²⁹⁸ Madame de Maintenon, 18 avril 1705, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.130.

²⁹⁹ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.60.

³⁰⁰ Madame de Maintenon, 1709, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.149-150 ; Madame de Maintenon, « XXVI Conversation. *Sur le Travail* », dans *Les loisirs de Madame...*, p.247.

³⁰¹ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.60 ; Madame de Maintenon, 16 avril 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens*, tome premier, p.194.

³⁰² Madame de Maintenon, 16 avril 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.194 ; Madame de Maintenon, 21 mai 1693, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.141.

pédagogie féminine passait avant tout autre enseignement, et ce, même pour les princesses³⁰³. Si cette réalité n'était pas de mise à Saint-Cyr, c'était probablement à cause de la structure de l'éducation saint-cyrienne, qui en raison de sa longueur, privilégiait l'enseignement de ce qui avait trait à la vie en société dans les classes plus âgées, préparant ainsi les demoiselles à leur retour imminent dans le monde³⁰⁴. C'était dans la classe *bleue* par exemple que les demoiselles apprenaient à dessiner – aptitude qui, selon Fénelon, rendait les écolières plus habiles dans leurs ouvrages³⁰⁵.

Dans ses *Souvenirs*, Marguerite-Victoire de la Maisonfort révéla que les ouvrages manuels occupaient « une large place dans l'éducation de Saint-Cyr », Madame de Pontalby ajoutant que ce fut le cas surtout pour les écolières *jaunes* et *bleues*³⁰⁶. Cette prédilection pour les ouvrages manuels avait un sens pédagogique. D. Roche explique que la pratique de travaux manuels dans le milieu scolaire jouait un rôle indéniable dans la formation de l'identité ménagère et maternelle conforme à celle désirable pour les filles à l'époque³⁰⁷. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'apprentissage des travaux d'aiguille était commun à l'ensemble des écoles féminines, C. Lelièvre et F. Lelièvre ajoutant qu'il existait tout de même une variation de travaux d'aiguille enseignés selon la nature des pensionnaires³⁰⁸. Plusieurs sources témoignent ainsi que les demoiselles saint-cyriennes apprenaient la couture, la broderie, le tricot et même la tapisserie, permettant de développer leur rôle social³⁰⁹.

³⁰³ L.-H. Parias (dir.), *Histoire de la scolarisation...*, p.370 et 373.

³⁰⁴ L'éducation saint-cyrienne durait en moyenne entre 10 et 13 ans alors qu'à l'extérieur de cette école, les filles étaient éduquées entre 2 et 4 ans. Voir chapitre 1.

³⁰⁵ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.10r. Voir aussi, C. Grell, « France et Angleterre... », p.23.

³⁰⁶ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.211 ; Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.82.

³⁰⁷ D. Roche, *La culture des apparences...*, p.291.

³⁰⁸ C. Lelièvre et F. Lelièvre, *Histoire de la scolarisation...*, p.14.

³⁰⁹ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.212 ; Th. Lavallée, *Madame de Maintenon...*, p.170 ; Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.82 et 83.

Globalement, les ouvrages qui ont été permis dans l'institution de Saint-Cyr devaient avoir une certaine utilité, tant pour le bien de l'institution que pour les demoiselles elles-mêmes. C'est pourquoi la marquise défendit entre autres la pratique de certains ouvrages qui n'étaient selon elle que de « vrais amusements d'enfants », tel que les colifichets par exemple³¹⁰. Parallèlement, Madame de Pontalby confessa dans ses *Souvenirs* que l'on donna aux demoiselles certains ouvrages afin de pouvoir épargner certaines dépenses externes³¹¹. Par exemple, les demoiselles devaient confectionner les vêtements qui étaient portés par l'ensemble des résidentes de la maison (à part les manteaux, les souliers et les « corps »)³¹². Ou encore, toujours selon les mémoires de Madame de Pontalby,

certaines élèves pouvaient être employées à l'infirmerie, à la lingerie, à la roberie, et même à seconder les sœurs converses pour desservir le réfectoire, balayer les dortoirs, nettoyer les classes. C'étaient d'ailleurs les plus grandes demoiselles qui aidaient à habiller les plus petites; elles faisaient leurs lits, et leur apprenaient tout ce qu'elles devaient savoir de ces détails de ménage.

«Il faut les mettre à tout, disait M^{me} de Maintenon, et les faire travailler aux ouvrages pénibles pour les rendre saines, robustes et intelligentes.³¹³

Ce passage exprime non seulement que les demoiselles étaient effectivement initiées à des ouvrages permettant de développer leurs identités maternelles et domestiques, mais que le travail avait aussi un impact sur la santé corporelle des demoiselles. Une telle volonté de pourvoir à la santé des demoiselles par le biais du travail avait d'ailleurs été énoncée dans le texte *L'esprit de l'institut des filles de Saint Louis*, document rassemblant les pratiques institutionnelles³¹⁴.

Dans son *Histoire du corps*, G. Vigarello relève que certains travaux manuels étaient accompagnés d'instructions portant sur la posture, permettant d'imposer sur les écoliers un idéal

³¹⁰ Madame de Maintenon, 16 avril 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.194.

³¹¹ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.72.

³¹² BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.15v ; M^{me} de Brulart et M^{me} de Sillery, *Discours sur la suppression...*, p.35.

³¹³ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.85.

³¹⁴ BNF, département de Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-Z Le Senne-7717 (1). *Règle, l'esprit de l'institut...*, partie 2, p.32.

corporel précis³¹⁵. Quoique ce genre d'instructions corporelles liées au travail ne se trouve pas dans les textes analysés dans le cadre de cette thèse, il y a tout de même des écrits de la marquise de Maintenon qui prévenaient contre les malformations corporelles, notamment de la taille et des épaules, qui pouvaient résulter de la pratique de certains ouvrages³¹⁶. Ces écrits démontrent que l'importance du maintien d'une image corporelle particulière surpassait l'importance accordée au travail, qui d'après Madame de Maintenon demeurait d'ailleurs secondaire aux instructions, les demoiselles n'étant pas des ouvrières après tout³¹⁷. En effet, dans une lettre rédigée à l'intention de Madame du Pérou, maîtresse générale des classes, Madame de Maintenon nota à propos des demoiselles qu'« il vaut encore mieux qu'elles ne sachent pas si bien travailler et qu'elles ne soient pas bossues »³¹⁸. Elle ajouta dans le même texte que les travaux de couture étaient responsables du grossissement des épaules et de l'enlaidissement de la taille, et que les dames devaient donc minutieusement observer la corporalité des demoiselles et abréger les heures de travail de celles dont le corps en devenait affecté³¹⁹. Cette lettre montre que la posture corporelle et l'impact physique des travaux étaient donc pris en compte et guettés, les corrections à cet effet étant vraisemblablement données oralement par les maîtresses dans les classes.

Alors que d'un côté le travail ne devait pas grossir les épaules des écolières ou bien enlaidir leur taille, il devait tout de même fortifier les demoiselles. Dans une lettre datée du mois de mars 1703, la fondatrice proposa justement que les demoiselles devaient se sentir « bien aises » de « faire quelques ouvrages grossiers » puisqu'ils les fortifiaient conformément à la volonté divine : « le Saint-Esprit loue la femme forte de ce qu'elle a raidi ses bras pour le travail,

³¹⁵ G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.145.

³¹⁶ Madame de Maintenon, janvier 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.215 ; *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.116.

³¹⁷ Madame de Maintenon, 30 janvier 1711, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.156 ; Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.85.

³¹⁸ Madame de Maintenon, 16 mars 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.210.

³¹⁹ Madame de Maintenon, 16 mars 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.210.

c'est-à-dire qu'elle a surmonté sa faiblesse et sa délicatesse naturelles pour s'adonner aux soins du ménage »³²⁰. Les demoiselles saint-cyriennes, nobles et appauvries, devaient donc être fortifiées tant physiquement que mentalement, se soumettant au travail qui leur était destiné et qui devait les revigorer. D. Godineau explique qu'il était désirable pour une femme de se fortifier afin d'assurer que les fils qu'elles auront un jour soient à leur tour robustes³²¹. Si Saint-Cyr désire former des écolières fortes, c'est donc afin qu'elles puissent adéquatement s'adonner au rôle que leur avait destiné la monarchie, et procurer au royaume des enfants loyaux et des fils robustes.

Bref, quoique le travail ait eu une place subalterne à l'instruction des écolières à Saint-Cyr, cette facette pédagogique permettait d'occuper dignement les demoiselles tout en les préparant, tant sur le plan comportemental que corporel, à la vie qu'elles mèneraient une fois leur éducation accomplie³²². La relation des écolières saint-cyriennes au travail et aux ouvrages était bien particulière ; à titre de filles nobles et appauvries, le travail n'était pas pour elles dégradant, mais bien une démonstration visible de leur mérite, perceptible à travers leur autosuffisance et leur volonté d'être serviables³²³.

L'image corporelle idéale des demoiselles saint-cyriennes

Lors de la période de l'Ancien Régime, la religion jouait un rôle indéniable dans la compréhension sociale du corps et dans sa représentation³²⁴. Tel que le relèvent G. Vigarello et J. Ulmann dans leurs études respectives, les préceptes religieux de l'époque qualifièrent le corps comme l'habitat de l'âme, voire comme un instrument au service de cette dernière³²⁵. En d'autres

³²⁰ Madame de Maintenon, mars 1703, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.90-91.

³²¹ D. Godineau, *Les femmes dans la France...*, p.184.

³²² Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.172.

³²³ Madame de Maintenon, juin 1705, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.110-111 ; *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.248 et 249.

³²⁴ G. Vigarello, *La robe : une histoire culturelle...*, p.51.

³²⁵ G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.116 et 117 ; J. Ulmann, *La nature et l'éducation...*, p.224.

mots, il était compris que le corps véhiculait de par son apparence et sa prestance la nature interne d'une personne, agissant comme « miroir » de son âme, de ses vertus et donc de son état social³²⁶. Parallèlement, une volonté de distinction sociale et de reconnaissance statutaire résulta en la mise en place de techniques de contrôle corporel, apparues dès l'âge classique selon M. Foucault, et qui permirent de faire du corps un objet de pouvoir, reflétant de par ses gestes, sa contenance et son allure une image sociale particulière³²⁷. L.-H. Parias qualifie cet usage de « discipline du corps » et ajoute qu'elle se fondait sur les principes de civilité, et ce, plus particulièrement sur le traité d'Érasme³²⁸. Dans le contexte d'une recherche de distinction sociale, J.-B. Le Cam propose par ailleurs que les nobles utilisèrent le corps et son apparence afin de relégitimer leur place dans une société ponctuée par l'apparition de nouveaux groupes sociaux, notamment avec la culture des Lumières³²⁹.

Rapidement, l'école et les milieux scolaires furent considérés comme des lieux permettant d'enseigner cette discipline du corps³³⁰. M. Foucault propose justement que l'école fût un lieu où les normes et la surveillance continue permettaient l'enseignement d'un idéal corporel³³¹. Par ailleurs, C. Lelièvre et F. Lelièvre indiquent que l'éducation du corps féminin suscita « une grande part des ambitions, des craintes et des obsessions des pédagogues », et ce, particulièrement au niveau de l'éducation nobiliaire selon M. Sonnet³³². Si les milieux scolaires féminins et nobiliaires, tant protestants que catholiques, cherchaient tant bien que mal d'assurer un contrôle complet du corps de leurs écolières c'était conformément à l'idéal relevé par L. Koch,

³²⁶ Rappelons qu'à chaque état social étaient conférées des valeurs propres, voir chapitre 1 ; G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.52 ; J.-J. Courtine et C. Haroche, *Histoire du visage...*, p.43, 47 et 51.

³²⁷ M. Foucault, *Surveiller et punir...*, p.160 et 162 ; Voir aussi Christine Detrez, *La construction sociale du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 257 p.

³²⁸ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.180.

³²⁹ J.-B. Le Cam, « Éduquer des corps nobiliaires... », paragraphe 5.

³³⁰ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.112.

³³¹ C. Detrez, *La construction sociale...*, p.114.

³³² C. Lelièvre et F. Lelièvre, *Histoire de la scolarisation...*, p.24 ; M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.150.

qui rappelle que le « rang social élevé » d'une demoiselle devait pouvoir se deviner « dès son apparition »³³³. À titre d'école vouée à l'éducation de jeunes filles nobles et appauvries, Saint-Cyr s'intéressa donc à l'éducation corporelle de ses écolières. M. Da Vinha et A. Maral accordent d'ailleurs une certaine originalité à l'institution saint-cyrienne pour avoir porté une attention particulière aux corps de ses écolières dans toutes ses facettes³³⁴. Une telle préoccupation se dévoile dans une analyse quantitative des 700 livres déboursées annuellement pour chacune des demoiselles saint-cyriennes entre les années 1716 et 1720, de laquelle D. Roche déduit que le bien-être corporel et sanitaire des écolières saint-cyriennes était pris en compte et même mis sur un piédestal aux dépens des objets éducatifs, seuls 0,2% de la somme étant destinés aux outils pédagogiques traditionnels (livres, plumes, papiers)³³⁵. En effet, la marquise de Maintenon répéta souvent dans ses écrits que rien ne devait être oublié pour « sauver [les] âmes [des demoiselles], pour fortifier leur santé, et pour conserver leur taille. C'est l'intention de leur fondateur »³³⁶. Une telle volonté découlait donc des souhaits du monarque qui concevait que ces trois aspects étaient fondamentaux à l'instruction adéquate des demoiselles afin qu'elles puissent servir de modèles nobiliaires. Alors que la sauvegarde de l'âme s'enseigna à travers le catéchisme et l'enseignement des vertus élaboré dans la première partie de ce chapitre, les sous-sections suivantes abordent l'analyse de la santé et de l'idéal corporel recherché chez les demoiselles de Saint-Cyr.

³³³ Lucia Koch, « D'«...excellents ateliers et écoles...» Les fondations protestantes, lieu d'enseignement pour les femmes à l'époque moderne – l'exemple des Comtés de Nassau entre 1550 et 1650 », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.58.

³³⁴ M. Da Vinha et A. Maral, *Madame de Maintenon...*, p.136.

³³⁵ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.358. Selon cette reconstitution, le reste des coûts étaient dispersés entre les frais d'alimentation (24%), les frais pour les vêtements (11%), les frais de dotation (24%), les frais de gestion (30%), les frais du chauffage-éclairage (4%) ainsi que des frais divers (6,8%).

³³⁶ Madame de Maintenon, 1696, dans Marcel Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.41.

a) Croître en santé : l'idéal de « grandes » demoiselles

Une première manière de pourvoir à la santé des écolières fut par le biais d'exercices physiques et du mouvement corporel, considérés à l'époque comme composantes essentielles à la croissance et au maintien d'une bonne santé³³⁷. Une telle conception avait justement été présentée dans le *Traité du choix et de la méthode des études* de l'abbé Claude Fleury qui énonça que le « soin de la santé, [n'était pas] ces précautions de femmes & d'hommes sédentaires, & trop aisés, qui se tâtent le poulx à tous momens : & qui a force de craindre les maladies, sont presque toujours malades, ou du moins s'imaginent l'être »³³⁸. Au contraire, l'abbé Fleury reconnaissait que l'exercice physique permettait d'acquérir des bienfaits de la santé, du corps, de la force et de la beauté³³⁹. Fidèle aux propos de ce théoricien, la marquise de Maintenon proposa donc dans un entretien que les demoiselles « ne devoient pas [...] être un moment assises; il est bon de sauter, danser, courir, jouer aux barres, aux quilles et autres jeux d'exercices; cela les fait croître »³⁴⁰. Elle ajouta à cet effet que de tels mouvements étaient réservés au temps des récréations³⁴¹, moment où ce genre d'exercices réglés agissaient à titre de relâchements contribuant au respect subséquent des règlements de l'école³⁴². La pratique de tels exercices était donc encouragée au sein de l'institution, notamment lors des récréations, même si on peut y voir une contradiction avec le maintien modeste et silencieux exigé par ailleurs. Il y a donc une distinction à faire entre le comportement des demoiselles face à des gens de l'extérieur et le cadre pédagogique interne de l'institution où l'exercice était une partie de la formation, menant à la croissance des

³³⁷ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.366.

³³⁸ C. Fleury, *Traité du choix...*, p.162.

³³⁹ C. Fleury, *Traité du choix...*, p.86 et 154.

³⁴⁰ Madame de Maintenon, 1702, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.394.

³⁴¹ Madame de Maintenon, 1709, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.253.

³⁴² Madame de Maintenon, 18 octobre 1700, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.504. La réglementation et la structure des récréations saint-cyriennes sont analysés plus profondément au troisième chapitre de cette thèse.

demoiselles³⁴³. En se fiant à la définition du *Dictionnaire de l'Académie française*, le terme « croissance » signifiait l'« augmentation en grandeur », c'est-à-dire en hauteur³⁴⁴. En d'autres mots, un premier aspect corporel idéal recherché chez les demoiselles saint-cyriennes fut leur hauteur ; à la fin de leur parcours scolaire, elles devaient être grandes et bien formées et divers exercices avaient comme fonction de favoriser leur croissance.

De tels exercices furent aussi enseignés aux écolières puisqu'ils exprimaient physiquement leur noblesse, D. Roche affirmant que de tels « remuements » agissaient comme signes visibles de la noblesse des demoiselles saint-cyriennes³⁴⁵. J.-B. Le Cam signale par ailleurs que la danse était une pratique traditionnelle de la noblesse³⁴⁶. L'apprentissage d'une telle pratique digne de l'état noble et traditionnel des écolières saint-cyriennes participait donc au projet de pérennisation de ce groupe distinct.

Les demoiselles saint-cyriennes étaient initiées à la danse à partir de la classe *jaune*, moment où, selon les *Souvenirs* des demoiselles de la Maisonfort et de Pontalby, elles apprirent « à se bien tenir et à danser »³⁴⁷. Les bénéfices de la danse dans la pédagogie ont été interprétés de plusieurs manières. D'un côté, É. Mension-Rigau propose que la danse magnifiait « la parfaite maîtrise des postures distinctives » de la noblesse³⁴⁸. Selon lui, la danse n'agissait pas comme un outil pédagogique participant à la formation d'un idéal corporel – conception néanmoins

³⁴³ Il convient de noter que dans leur *Discours sur la suppression des couvens de religieuses, et sur l'éducation publique des femmes*, p.39 les dames de Brulart et de Sillery critiquèrent que des institutions telles que Saint-Cyr avaient négligé « d'employer les moyens qui peuvent développer & augmenter les forces physiques » de leurs écoliers. Alors que cette critique est intéressante, permettant de remettre en cause le véritable fonctionnement du modèle pédagogique saint-cyrien, elle demeure sous-jacente au but premier de ce chapitre, visant à dépeindre l'idéal comportemental et corporel que devaient idéalement incarner les écolières.

³⁴⁴ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « Croissance », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philology4/publicdicos/query?report=bibliography&head=croissance>

³⁴⁵ D. Roche, « Education et Société... », p.20.

³⁴⁶ J.-B. Le Cam, « Éduquer des corps nobiliaires... », paragraphe 11.

³⁴⁷ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.12 ; Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.78.

³⁴⁸ É. Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse...*, p.255.

proposée par R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia³⁴⁹ –, mais bien comme une manière de démontrer l'acquisition de cet idéal corporel, selon une approche quasi exhibitionniste. G. Vigarello et S. Cohen expliquent respectivement que cette conception relève des propositions de l'humaniste Castiglione qui aurait proposé dans son *Livre du courtisan* du XVI^e siècle, que la danse agissait comme un vecteur de l'expression d'un idéal corporel féminin³⁵⁰. Un tel rôle fut assigné à la danse à Saint-Cyr. Marguerite Victoire de la Maisonfort relève dans ses *Souvenirs* que les demoiselles saint-cyriennes étaient invitées à chanter et à danser lorsque le roi Louis XIV venait les visiter³⁵¹. Ceci montre qu'à Saint-Cyr, la danse avait un rôle démonstrateur, permettant aux jeunes filles, tel que le propose D. Godineau, de « briller dans le monde »³⁵². Ces propos se heurtent par contre aux conclusions de G. Vigarello qui souligne dans son étude *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*, que l'enseignement de la danse était contesté dans les écoles nobles lorsque son but unique était d'enseigner à se montrer. La nuance est importante, la danse n'étant alors acceptable qu'à des fins d'enseignement de certaines postures, poses et révérences propres à l'état des écoliers³⁵³. C'est en ce sens que Madame de Maintenon mentionna dans une lettre de 1696 qu'elle souhaitait éliminer les danses à Saint-Cyr puisqu'elles étaient « mondaine[s] » et « contraire[s] à la modestie religieuse » selon elle³⁵⁴. La danse ne fut par contre jamais éliminée de l'institution, des lettres postérieures à cette dernière rappelant l'importance de la danse en sont la preuve³⁵⁵. La sauvegarde de la danse dans le modèle pédagogique saint-cyrien suggère que l'institution y accordait une fonction double. La danse y

³⁴⁹ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.185.

³⁵⁰ G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.290 ; Sarah Cohen, *Art, dance and the body in French culture of the Ancien Régime*, New York, Cambridge University Press, 2000, p.13.

³⁵¹ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.147.

³⁵² D. Godineau, *Les femmes dans la France...*, p.156.

³⁵³ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.110.

³⁵⁴ Madame de Maintenon, 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.224.

³⁵⁵ Voir par exemple : Madame de Maintenon, 1702, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.394.

faisait office d'exercice physique pour faire croître les demoiselles et elle permettait la démonstration visuelle de leur noblesse.

Une seconde facette surveillée strictement à Saint-Cyr était l'alimentation des écolières, considérée à son tour essentielle à leur croissance. Il convient de rappeler les données recueillies par D. Roche dans son étude, dans laquelle il indique que 25% des frais déboursés annuellement pour les écolières étaient destinés à leur alimentation, ce qui lui confère une importance indéniable³⁵⁶. D'ailleurs, Manseau révéla dans ses mémoires que la marquise de Maintenon se rendait quotidiennement à Saint-Cyr pour observer la préparation des mets, surveiller les portions et goûter les plats destinés aux écolières³⁵⁷. Si Madame de Maintenon tenait tant à la bonne alimentation des écolières, c'est qu'elle croyait, comme elle le précise dans une lettre de 1706, que la nourriture était « nécessaire pour [...] faire croître [les demoiselles], pour les fortifier et pour leur faire un bon tempérament »³⁵⁸. La nourriture assurait donc de donner aux écolières une bonne santé et, dans le cas de maladies, permettait de les rétablir³⁵⁹.

L'alimentation et la diète des écolières furent établies initialement dans le 27^e règlement, dit « du Réfectoir », des *Règlements généraux de la Maison de S. Louis établie à S. Cir*, dans lequel certains aliments étaient notamment privilégiés³⁶⁰. G. Vigarello explique en effet qu'il était conçu que certains aliments possédant le « ferment » de la croissance, tel que le lait, les œufs et les viandes étaient considérés essentiels à la croissance des jeunes³⁶¹. Madame de Maintenon adhéra à ces idéaux, ce pourquoi elle exigea, par exemple, dans une lettre du 12 mars 1694, que

³⁵⁶ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.358.

³⁵⁷ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.10.

³⁵⁸ Madame de Maintenon, 1706, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.148 ; BNF, Manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon...*, p.800.

³⁵⁹ Madame de Maintenon, 30 mai 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.216-217 ; Madame de Maintenon, 1692, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation...*, p.104.

³⁶⁰ BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison...*, p. 215-226.

³⁶¹ Georges Vigarello, *Le sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p.91.

la diète des écolières devait inclure de la viande³⁶². Ceci démontre que les demoiselles étaient alimentées avec une diète qui leur permettait de grandir.

Dans une analyse du régime alimentaire offert à Saint-Cyr, D. Roche estime que les demoiselles saint-cyriennes mangeaient jusqu'à 4000 calories par jour, soit presque deux fois plus que les rations normalisées par les diététistes au XX^e siècle³⁶³. Madame de Maintenon avait souvent insisté dans ses lettres que l'alimentation des demoiselles ne devait jamais être réduite, tant en période de pénurie qu'en période de carême³⁶⁴. Il en résulte pour D. Roche que les demoiselles saint-cyriennes « trop bien alimentées » étaient dodues, comme l'étaient les pensionnaires des autres collèges de l'Ancien Régime³⁶⁵. Ce régime était pourtant contraire aux idéaux alimentaires conformes à la civilité et à la bienséance théorisés par de La Salle dans ses *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* et par son prédécesseur Fleury dans son *Traité du choix et de la méthode des études*, dans lesquels la santé corporelle se traduisait par une certaine sobriété, c'est-à-dire qu'il était proscrit de manger ou de jeûner avec excès³⁶⁶. Ces mêmes prescriptions se trouvent dans les *Règlements généraux de la maison de S. Louis établie à S. Cir*, dans lesquels il était stipulé que les demoiselles devaient considérer « comme deux extrémités également dangereuses de ruiner la santé du corps par une abstinence excessive, et de contenter la sensualité par une nourriture trop abondante et trop recherchée, [...] elles [devaient éviter] avec soin de tomber dans l'une et dans l'autre »³⁶⁷. Dans un avis datant du mois de décembre 1691, la fondatrice expliqua que les demoiselles devaient éviter de jeûner en raison de leur jeunesse, argumentant qu'elles ne devaient rien faire pour nuire à leur santé³⁶⁸. En plus de

³⁶² Madame de Maintenon, 12 mars 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.229.

³⁶³ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.357.

³⁶⁴ Madame de Maintenon, 16 février 1690, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.453.

³⁶⁵ D. Roche, « Education et Société... », p.10.

³⁶⁶ J.-B. de La Salle, *Les règles de la bienséance...*, p.67 et 68 ; C. Fleury, *Traité du choix...*, p.155.

³⁶⁷ BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison...*, p.215-216.

³⁶⁸ Madame de Maintenon, décembre 1691, dans M^{me} A. Vignerot, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.18.

dévoiler que la croissance et la santé corporelle primaient au-delà de certains dogmes de l'Église (notamment en ce qui concerne le jeûne), ces passages établissant l'idéal de la modération alimentaire présupposent que les demoiselles n'auraient pas dû, théoriquement, être trop grosses ou trop maigres. Puisque les bornes de la forme idéale des demoiselles ne sont pas explicitement indiquées dans les sources analysées, il demeure que la corpulence moyenne des écolières reste difficile à évaluer. Ce qui est certain, c'est que les demoiselles devaient manger pour grandir et ultimement, grandir pour être en santé.

Une troisième facette essentielle au maintien de la santé des écolières et qui fut surveillée à Saint-Cyr était leur hygiène³⁶⁹. À partir du XVIII^e siècle, la vague de l'hygiénisme s'agença aux idéaux physiognomoniques, proposant de manière similaire que la propreté des femmes était symbolique de leur vertu³⁷⁰. Il convenait donc aux femmes nobles d'être propres, propreté recherchée aussi à Saint-Cyr³⁷¹. À cet égard, le *Mémoire de ce qui s'observe dans la royale Maison de Saint-Louis...* relève que les dents des demoiselles étaient vérifiées quotidiennement, D. Picco ajoutant que les écolières devaient systématiquement se rincer la bouche après avoir mangé³⁷². L'importance de l'hygiène buccale évoque, tel que l'explique G. Vigarello, la conception qu'une haleine « gâtée », résultat d'une mauvaise hygiène dentaire, était porteuse de maladies³⁷³. La marquise de Maintenon luttait activement contre la propagation de maladies au sein de son institution³⁷⁴. Pour ce faire, l'usage de certains parfums considérés « protecteurs » fut tout autant privilégié³⁷⁵. Dans son étude *Le sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le*

³⁶⁹ D. Picco, « Les dames de Saint-Louis... », livre électronique non paginé, p.273-287.

³⁷⁰ Françoise Simonnet-Tenant, « Présentation » dans Bernard Bodinier et al. (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.113.

³⁷¹ D. Picco, « Vivre et mourir... », p.144.

³⁷² BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.8r. ; D. Picco, « Vivre et mourir... », p.144.

³⁷³ G. Vigarello, *Le sain et le malsain...*, p.177 et 179.

³⁷⁴ D. Picco, « La monarchie française... », p.44.

³⁷⁵ G. Vigarello, *Le sain et le malsain...*, p.126.

Moyen Âge, G. Vigarello mentionne que la marquise de Maintenon avait souhaité que les pensionnaires soient frottées de parfums le matin afin de les protéger contre la petite vérole³⁷⁶. En plus d'avoir des propriétés protectrices, le parfum était utilisé, aux XVII^e et XVIII^e siècles, « comme un moyen de dissimuler les odeurs du corps physiologique, tout en participant à la construction matérielle des apparences dans un environnement régi par un impératif de représentation »³⁷⁷. Ainsi, l'usage des parfums assurait le maintien de la santé des écolières, tout en reflétant leur propreté digne de leur noblesse.

Pour montrer leur bonne santé, les demoiselles saint-cyriennes devaient donc bouger, bien manger et demeurer propres. De telles pratiques assuraient qu'elles grandissent et qu'elles ne tombent pas malades. Les demoiselles saint-cyriennes devaient d'ailleurs maintenir leur bonne santé tout au long de leur parcours scolaire au risque de se faire renvoyer de la maison d'éducation³⁷⁸.

b) Soucis de l'apparence : un corps idéal modelé

Le Mémoire de ce qui s'observe dans la royalle maison de Saint-Louis... révèle que les demoiselles saint-cyriennes faisaient leur toilette tous les matins dans leurs dortoirs, se peignant, se coiffant, se lassant et s'habillant les unes les autres³⁷⁹. Cette pratique confère aux dortoirs saint-cyriens un rôle unique, D. Roche proposant que cet « espace réservé au sommeil, [...] accueill[ait] aussi l'éducation des soins du corps et l'apprentissage des soins des apparences »³⁸⁰.

Ce souci de l'apparence ancrée dans la pédagogie saint-cyrienne se dévoile particulièrement par

³⁷⁶ G. Vigarello, *Le sain et le malsain...*, p.127.

³⁷⁷ Eugénie Briot, « Normes et pratiques du corps parfumé à la cour de France (XVII^e-XVIII^e siècle) », dans Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurieux (dir.), *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, p.258.

³⁷⁸ D. Picco, « Vivre et mourir... », p.137. D. Picco relève d'ailleurs qu'environ 1% des demoiselles saint-cyriennes quittèrent l'établissement avant l'âge de 20 ans pour des raisons de santé.

³⁷⁹ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.7v.

³⁸⁰ D. Roche, « Education et Société... », p.17.

la présence de miroirs dans les dortoirs des écolières, D. Roche relevant qu'il y avait un miroir dans le dortoir des petites, trois miroirs dans le dortoir des *jaunes* et cinq miroirs dans celui des *bleues*³⁸¹. Ceci montre d'un côté que le souci de l'apparence était bel et bien présent à Saint-Cyr, tout en dévoilant qu'il se développait et s'enseignait au fur et à mesure que les demoiselles approchaient leur sortie de l'institution et leur entrée dans le monde : moment où elles seraient à la vue de tous. La présence de miroirs dans les dortoirs agissait donc vraisemblablement comme outil mnémotechnique, rappelant de par le reflet, que les demoiselles devaient se soucier de l'apparence présentée. Par ailleurs, selon l'étude de M. Sonnet, la présence de miroirs dans les institutions éducatives n'était pas de mise, ce qui confère à Saint-Cyr une unicité en ce domaine tout en renforçant l'idée qu'il y existait véritablement un souci de l'apparence³⁸².

Les demoiselles saint-cyriennes étaient coiffées « à peu près selon l'usage du temps » selon les mémoires de la demoiselle de Maisonfort³⁸³. Cette coiffure se traduisait concrètement par le maintien des cheveux courts cachés partiellement avec un bonnet de mousseline³⁸⁴. Depuis la période de la Renaissance, les cheveux avaient un rôle social important, affichant de manière visible l'appartenance sociale d'une personne. En effet, les coiffures complexes, tel que la frisure de cheveux pour les femmes, étaient associées aux groupes élitaires, puisque de tels accoutrements nécessitait une assistance et surtout beaucoup de temps³⁸⁵. À Saint-Cyr au contraire, Madame de Maintenon estimait que les demoiselles devaient avoir des coiffures modestes et naturelles³⁸⁶. En effet, au moment de la réforme de l'institution, la fondatrice révoqua

³⁸¹ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.363.

³⁸² M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.175.

³⁸³ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.79.

³⁸⁴ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.79 ; BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.16v et 17r.

³⁸⁵ Evelyn Welch, « Art on the edge : hair and hands in Renaissance Italy », *Renaissance Studies*, vol. 23, no. 3 (2008), p. 243 et 244.

³⁸⁶ Madame de Maintenon, 1703, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.101.

le droit aux demoiselles de se friser les cheveux³⁸⁷. Une telle règle se conformait aux dogmes chrétiens stipulés par de La Salle dans son traité, dans lequel il expliqua que Saint-Pierre et Saint-Paul auraient défendu aux femmes le droit de se friser les cheveux³⁸⁸. Dans ses mémoires, par contre, Manseau souligna que « quoyque la frisure et les ajustemens soient défendus, [...] les maîtresses [pouvaient] choisir celles qui leur paroissent les moins attachées à la vanité et auxquelles l'ajustement sied le moins, pour être coëffées par celles qui en doivent faire usage dans le monde et dans les états où il plaira à Dieu de les mettre »³⁸⁹. La frisure de cheveux se faisait donc uniquement pour des raisons pédagogiques, c'est-à-dire que l'on permettait à certaines demoiselles d'apprendre à friser les cheveux auprès de demoiselles qui seraient moins enclines à s'en enorgueillir. Ce quasi désintéressement de la beauté capillaire des demoiselles à Saint-Cyr vient confirmer une proposition de G. Vigarello qui, dans son *Histoire de la Beauté*, insinue qu'à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, la beauté du corps devint plus importante que celle du visage³⁹⁰. Le cas de Saint-Cyr s'attache donc à cette transformation sociale, l'institution accordant à son tour une attention beaucoup plus soutenue à l'apparence corporelle et vestimentaire de ses écolières.

Dans son étude *La culture des apparences : Une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*, D. Roche explique que les vêtements avaient une visée sociologique, et que le fait de s'habiller d'une certaine manière permettait à une personne de souscrire aux normes sociales dictant un « code du vêtir »³⁹¹. Par ailleurs, une compréhension physiognomonique fut appliquée aux vêtements, comme le proposa Érasme dans la *Civilité puérile*, où le vêtement fut décrit comme

³⁸⁷ Madame de Maintenon, 1691, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres historiques et édifiantes...*, p.184.

³⁸⁸ J.-B. de La Salle, *Les Règles de la bienséance...*, p.7.

³⁸⁹ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.282.

³⁹⁰ G. Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p.59.

³⁹¹ D. Roche, *La culture des apparences...*, p.50.

« le corps du corps, [donnant] une idée des dispositions de l'esprit »³⁹². D. Roche soutient que le vêtement était devenu un vecteur de l'exhibition de la civilité, voire « un des codes de lecture du social »³⁹³. G. Vigarello ajoute à cette argumentation que puisque chaque état social s'était approprié une civilité qui lui était propre, l'habillement, représentatif des dispositions de l'esprit, devint à son tour symbolique de l'appartenance sociale d'une personne³⁹⁴. Chaque groupe social se dota donc d'un habillement qui lui était propre, assurant sa distinction³⁹⁵.

Alors qu'à la cour la noblesse adoptait une consommation vestimentaire luxueuse et variée – la mode agissant comme mécanisme de hiérarchisation sociale selon un vecteur quantitatif – les nobles campagnards présentaient une allure vestimentaire diverse, beaucoup plus simple et moins colorée³⁹⁶. L'idéal d'un accoutrement modeste et dépourvu d'ornements découlait, selon de La Salle, d'un enseignement de Saint-Paul qui aurait proposé que le plus grand ornement des femmes devrait être leur esprit, et non leurs vêtements³⁹⁷. Ce fut donc dans ce contexte que la marquise de Maintenon stipula dans une lettre de 1696 que les habits des écolières devaient rester simples³⁹⁸, et que ces dernières devaient surmonter le goût du luxe auquel elles étaient naturellement enclines pour ne songer « point à parer l'homme (sic) extérieur, qui est le corps et l'esprit, mais l'homme intérieur, en l'ornant de toutes les vertus »³⁹⁹. M. Maraud indiqua dans son étude qu'à la suite de l'émission de la dernière loi somptuaire portant sur l'habillement en 1720, les élites s'habillèrent de plus en plus simplement⁴⁰⁰. La simplicité recherchée à Saint-Cyr n'était donc pas hors norme, mais annonçait l'évolution des

³⁹² É. de Rotterdam, *La Civilité puérile...*, p.43.

³⁹³ D. Roche, *La culture des apparences...*, p.38, 42, 84 et 178.

³⁹⁴ G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.168.

³⁹⁵ D. Roche, *La culture des apparences...*, p.24 ; L. Bourquin, *La noblesse dans la France...*, p.13.

³⁹⁶ D. Roche, *La culture des apparences...*, p.51, 53, 98, 125, 352 et 492.

³⁹⁷ J.-B. de La Salle, *Les Règles de la bienséance...*, p.56.

³⁹⁸ Madame de Maintenon, 30 mai 1696, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.65.

³⁹⁹ Madame de Maintenon, décembre 1697, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.250.

⁴⁰⁰ M. Maraud, *La noblesse de Paris...*, p.371 et 372.

changements sociétaux concernant les tendances vestimentaires. Ainsi, la fondatrice dit à maintes reprises dans ses écrits datant d'après la réforme de l'institution que les demoiselles pouvaient être laissées un peu « esguenillées », c'est-à-dire qu'il fallait qu'elles retranchent les rubans et les embellissements vestimentaires⁴⁰¹. Dans ses mémoires, Marguerite-Victoire de la Maisonfort signale qu'elle regretta de devoir s'habiller si sobrement, proposant qu'un tel habillement cachait la beauté des écolières⁴⁰². Madame de Maintenon avoue dans une lettre de 1692 qu'une telle simplicité dans l'habillement des demoiselles reflétait directement leur état appauvri :

Si [leur] mauvaise fortune [les] met[taient] hors d'état d'être habillées comme les autres, [elles devaient se] jet[er] dans l'extrémité opposée, et [se] mett[re] dans une si grande simplicité qu'on voie qu[']elles en f[ont] pas toute la dépense qu[']elles pourr[aient] faire, et qu[']elles ont] le courage de [se] mettre au-dessus des foiblesses de [leur] sexe, ou du moins de prendre le parti convenable à [leur] pauvreté⁴⁰³.

En d'autres mots, les demoiselles devaient en quelque sorte masquer leur pauvreté en montrant qu'elles choisissaient volontairement un habillement humble. C'est en ce sens que la marquise de Maintenon déclara que « celles qui ont de la beauté et qui paroissent la négliger sont [...] fort estimées »⁴⁰⁴. Les demoiselles devaient donc éviter d'être vaniteuses, de développer « l'amour de la parure », mais devaient tout de même pourvoir à leur beauté, car c'est « par leur allure » qu'elles pourraient, tel que le propose D. Picco, « faire honneur [...] à leur souverain »⁴⁰⁵.

Au moment de l'ouverture de l'institution, un uniforme fut créé pour les demoiselles. D. Picco propose que même le roi avait eu un mot à dire dans le code vestimentaire des demoiselles et qu'il aurait cherché à distinguer les écolières saint-cyriennes de celles des

⁴⁰¹ Madame de Maintenon, 14 septembre 1691, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.527.

⁴⁰² *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.80.

⁴⁰³ Madame de Maintenon, 1692, dans Th. Lavallée (éd.), *Conseils et instructions...*, p.4

⁴⁰⁴ Madame de Maintenon, 1708, dans Th. Lavallée (éd.), *Conseils et instructions...*, p.103.

⁴⁰⁵ D. Picco, « Peut-on parler de modèle... », p.178.

couvents traditionnels à travers leur habillement⁴⁰⁶. Dans son récit sur la Maison de Saint-Cyr,

Paul de Noailles présenta une description succincte de cet uniforme :

L'habit des demoiselles était aussi uniforme, et consistait en un manteau et une jupe d'étamine brune, un bonnet blanc entouré d'une dentelle, qui laissait voir les cheveux, selon la mode du temps, avec un ruban noué sur la tête, de la couleur de leur classe, un tablier d'étamine, brodé du ruban de la même couleur, de même que celui de la ceinture, et elles avaient autour du col un bord de dentelle ou de mousseline qui se rattachait au manteau, qu'on ne portait qu'au chœur les jours de solennité⁴⁰⁷.

Sans préciser quel type de tissus étaient utilisées pour former l'étamine, définie comme un tissu peu serré dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1787, il est impossible d'affirmer si les habits des demoiselles étaient cousus avec des tissus auxquels avaient été conférés des valeurs nobles, tels que la soie, le damas, la laine, les brocarts, les taffetas et les satins⁴⁰⁸. Il est possible malgré tout de rapporter que la marquise de Maintenon avait attribué à ces habits un air de noblesse, idée reprise dans les écrits de Th. Lavallée⁴⁰⁹. Par ailleurs, H.C. Barnard ajoute qu'une fois sorties de l'institution, les demoiselles pouvaient continuer de porter les habits saint-cyriens afin d'être reconnues comme anciennes écolières de Saint-Cyr et dans le même temps prouver leur noblesse⁴¹⁰. Le fait que les vêtements saint-cyriens étaient distinguables ajoutait à l'unicité de l'institution et à son rayonnement par le biais de ses ex-écolières.

Une partie subalterne à l'habillement des demoiselles de Saint-Cyr qui primait aux yeux de la marquise fut l'usage de « corps »⁴¹¹. Dans son ouvrage *La culture des apparences : Une histoire du vêtement XVIIe-XVIIIe siècle*, D. Roche propose une distinction entre le « corps » et le corset. Le premier servait à maintenir rigidement le buste et était formé d'une « armature de

⁴⁰⁶ D. Picco, « La monarchie française... », p.44.

⁴⁰⁷ P. de Noailles, « Note 15 », dans *Saint-Cyr Histoire...*, p.191 à 192.

⁴⁰⁸ G. Vigarello, *La robe : une histoire culturelle...*, p.60 ; *Dictionnaire de l'Académie française* (1787), tome 2, mot « étamine », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=%C3%A9tam ine>

⁴⁰⁹ Madame de Maintenon, « X. Conversation. Sur l'Ajustement », dans *Les loisirs de Madame...*, p.103 ; Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.47.

⁴¹⁰ H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, p.143-144.

⁴¹¹ Le mot « corps » sera toujours placé entre guillemets lorsqu'il désigne le sous-vêtement.

baleine » alors que le corset était un vêtement raide porté en dessous, visant le redressement de l'anatomie. Entre la fin du XVII^e et XVIII^e siècles, toujours selon Roche, l'usage du corset remplaça de plus en plus celui du « corps »⁴¹². À Saint-Cyr par contre, les *Règlements généraux de la maison de S. Louis établie à S. Cyr* imposèrent le port des « corps de baleine »⁴¹³.

Depuis le XVI^e siècle, le corps d'un enfant était conçu comme malléable⁴¹⁴. Érasme le compara même à de la cire dans sa *Civilité puérile*, proposant que le corps enfantin était capable de se modeler à la forme qui lui était imposée⁴¹⁵. P. Perrot note dans son étude que la taille était comprise comme l'une des seules parties du corps qui, avec les pieds, pouvait subir des modifications par le port de certains vêtements⁴¹⁶. L'usage d'appareils tels le « corps » ou le corset était une pratique commune pour les enfants nobles et bourgeois au XVII^e siècle, G. Vigarello proposant qu'un tel usage se faisait dans le but de « garantir la taille droite »⁴¹⁷. Dans son étude *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*, ce même historien ajoute que l'usage de « corps » ou de corsets dans le domaine de la pédagogie avait une double fonction, redresseuse et correctrice⁴¹⁸. Pour les demoiselles saint-cyriennes, l'usage de « corps » avait ces deux valeurs.

À partir du XVI^e siècle, le maintien d'une posture, d'une contenance et d'une allure droite devint symbolique de l'état élitare d'une personne⁴¹⁹. En effet, G. Vigarello explique que la posture droite devint un symbole visible de la domination des passions et donc de l'intériorisation de la civilité et de la bonne grâce⁴²⁰. De telles idées avaient justement été reprises par de La Salle

⁴¹² D. Roche, *La culture des apparences...*, p.123-124.

⁴¹³ BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison...*, p.125.

⁴¹⁴ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.6.

⁴¹⁵ É. de Rotterdam, *La Civilité puérile...*, p.33.

⁴¹⁶ P. Perrot, *Le travail des apparences...*, p.70.

⁴¹⁷ G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.300.

⁴¹⁸ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.39 et 40.

⁴¹⁹ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.44 et 46.

⁴²⁰ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.24 et 50.

dans ses *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*⁴²¹. G. Vigarello propose que cette rigueur posturale était plus strictement recherchée chez la noblesse, pour laquelle une posture droite, verticale, haute et sublimée représentait, tel que l'indiquent C. Lelièvre et F. Lelièvre, un raffinement digne de leur état⁴²². Cette recherche était tout aussi vraie pour le corps féminin, ce pourquoi Madame de Maintenon demanda aux demoiselles de se tenir droites, d'avoir la tête et le menton levés et de montrer leurs yeux à Saint-Cyr, conformément au seizième des *Règlements généraux de la maison de S. Louis établie à S. Cyr*⁴²³. En effet, consciente que la posture corporelle était révélatrice de l'état social, la marquise de Maintenon avait souhaité que ses écolières exhibent une telle contenance et ce, surtout en présence d'autrui : « que vos demoiselles soient donc bien droites, mais sans affectation ni rien de mondain; ne souffrez pas qu'à l'église elles aient la tête de travers ni le corps courbé : c'est le cœur qui doit être prosterné devant Dieu, mais ce n'est point la posture qui excite la ferveur; il ne faut rien de singulier quand on est à la vue de tout le monde »⁴²⁴. Une demoiselle saint-cyrienne devait donc afficher une prestance corporelle droite afin de prouver de manière visible sa noblesse, l'usage de « corps » facilitant le maintien d'une telle rectitude⁴²⁵.

Si Madame de Maintenon tenait tant à la correction des défauts physiques des écolières c'est parce qu'elle pensait qu'ils étaient plus remarquables que les défauts de l'esprit⁴²⁶. En d'autres mots, Madame de Maintenon était consciente que la lecture sociale et l'opinion que l'on se faisait d'une personne reposait premièrement sur son apparence externe et corporelle. C'est pourquoi la fondatrice de l'institution tenait tant à la rectitude corporelle des demoiselles,

⁴²¹ J.-B. de La Salle, *Les Règles de la bienséance...*, p.32.

⁴²² G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.20 ; C. Lelièvre et F. Lelièvre, *Histoire de la scolarisation...*, p.24.

⁴²³ Madame de Maintenon, juillet 1716, dans M^{me} A. Vignerot, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.76 ; BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison...*, p.119.

⁴²⁴ Madame de Maintenon, décembre 1691, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.85.

⁴²⁵ P. Perrot, *Le travail des apparences...*, p.72 .

⁴²⁶ Madame de Maintenon, s.d., *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.192.

déclarant d'une part que « si [les demoiselles] deviennent bossues, elles ne trouvent personne qui les veulent, n'ayant pas d'ailleurs la fortune qui fasse passer par-dessus la difformité »⁴²⁷ et taçant d'autre part les dames chargées de les surveiller : « songés au tort que vous faites à une fille, qui devient bossue par vostre faute, et, par là, hors d'estat de trouver ni mari ny couvent ni dame qui veille s'en charger »⁴²⁸. En d'autres mots, une demoiselle saint-cyrienne ne devait pas être bossue ou présenter de difformité physique, au risque de connaître une dérogeance sociale. L'état appauvri des demoiselles rendit donc plus stricte le maintien d'une image corporelle 'parfaite', perceptible entre autres à travers une posture droite, vis-à-vis des demoiselles riches. De plus, parce que les écolières représentaient également l'institution et pas seulement leur famille, l'apparence des demoiselles saint-cyriennes devait être unique et impeccable.

L'usage du « corps » permettait aussi de retravailler la taille de celles qui le portaient. Alors que le haut du corps fut idéalisé à partir du XIII^e siècle, ce fut au XVII^e siècle que la taille féminine fut mise sur un piédestal, surtout chez la noblesse⁴²⁹. G. Vigarello explique en fait que la silhouette noble se reconnaissait dorénavant par sa raideur ainsi que sa taille mince, alors que le buste des femmes moins nobles était plus ronds⁴³⁰. L'importance particulière accordée au maintien de la taille découlait de raisons religieuses, selon le principe qu'il fallait maintenir ce qui avait été donné par Dieu⁴³¹. La marquise de Maintenon avait priorisé les soins de l'âme, de la santé ainsi que de la conservation de la taille, ce pour quoi elle aurait demandé, tel que le rapporte G. Vigarello, que les demoiselles ne soient jamais sans « corps »⁴³². La marquise avait effectivement répété à de nombreuses reprises qu'il était inacceptable pour les demoiselles

⁴²⁷ Madame de Maintenon, 30 mai 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.157.

⁴²⁸ Madame de Maintenon, 20 mars 1696, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.41.

⁴²⁹ G. Vigarello, *La robe : une histoire culturelle...*, p.9 et 14 ; Georges Vigarello, « La beauté au cœur des préoccupations des cours modernes », dans Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurioux (dir.), *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, p.26.

⁴³⁰ G. Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p.81.

⁴³¹ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.57.

⁴³² G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.300.

d'oublier de porter leur « corps », ce qui suggère un certain laisser-aller à cet égard⁴³³. Les dames devaient donc s'assurer que les demoiselles les revêtissent et se presser auprès des écolières « dont la taille menace de se gaster » et ce, « quoi qu'il en pût coûter »⁴³⁴. L'étude de D. Roche relève effectivement que 11% des déboursements individuels étaient voués aux vêtements des écolières⁴³⁵. Selon les dires de Madame de Maintenon, les « corps » des écolières étaient justement remplacés annuellement, selon leurs besoins, et celles qui nécessitaient davantage de renfort recevaient quant à elles des « corps » garnis de « soupatte »⁴³⁶. La recherche de minceur dans la taille des écolières permettait de distinguer les demoiselles, G. Vigarello indiquant dans son étude que la lourdeur s'associait aux classes plus basses et la minceur aux classes plus nobles, la différence se percevant à travers le resserrement de la taille⁴³⁷. Ainsi, en imposant le port du « corps » à Saint-Cyr, les demoiselles purent exhiber une taille amincie, conformément à l'idéal corporel nobiliaire de l'époque⁴³⁸.

Bref, afin de pouvoir adéquatement assumer leur rôle social, les demoiselles saint-cyriennes devaient exhiber une apparence corporelle noble, belle et saine, perceptible à travers une taille mince et une posture droite soutenue, tel que le précise É. Mension-Rigau, par la pratique sportive⁴³⁹. Dans un contexte pédagogique, l'imposition du port d'appareils redresseurs tels le « corps » sous-entend, tel que le propose G. Vigarello, qu'une force externe était privilégiée au-delà de la force musculaire pour modeler le corps des enfants selon un certain

⁴³³ Madame de Maintenon, 20 mars 1696, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.41.

⁴³⁴ Madame de Maintenon, 14 octobre 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.330 ; Madame de Maintenon, 1694, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.133 ; Madame de Maintenon, 1706, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.148.

⁴³⁵ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.358.

⁴³⁶ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.16v.

⁴³⁷ G. Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p.37.

⁴³⁸ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.76 ; G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.300 ; G. Vigarello, *Histoire de la beauté...*, p.81.

⁴³⁹ É. Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse...*, p.254 et 255.

idéal⁴⁴⁰. L'usage de tels appareils pour arriver à une forme corporelle idéale indique donc que cette dernière n'était pas innée aux écolières, mais qu'elle leur était imposée.

Dans un contexte social où les principes de physiognomonie dictaient le regard porté sur autrui, les demoiselles de Saint-Cyr, en raison de leur état noble et appauvri, devaient assimiler un comportement et une contenance qui leur était propre, afin d'être distinguables et estimées socialement. Contrairement à la noblesse aisée, les demoiselles saint-cyriennes qui n'avaient que leur être pour prouver leur appartenance sociale durent donc adopter tant un comportement qu'une apparence physique dignes de perfection, tous deux enseignés et renforcés dans le contexte pédagogique. D'ailleurs l'institution saint-cyrienne pourvoyait une éducation harmonisant tant l'éducation comportementale que corporelle, puisque ces deux vecteurs travaillaient de pair dans la formation de l'image idéale que devaient véhiculer les demoiselles. C'est en ce sens que la marquise de Maintenon avait déclaré « qu'elle prie pour que les filles aient un intérieur aussi beau que leur extérieur »⁴⁴¹.

À la suite de l'analyse proposée dans ce chapitre, il est apparent que les demoiselles saint-cyriennes furent incitées, par leurs enseignements, à se soumettre aux attentes sociales et culturelles en ce qui concernait leur comportement ainsi que leur apparence physique. Souvent en effet, il arriva à la marquise de Maintenon d'encourager les demoiselles de pratiquer les enseignements qui leurs étaient imposés afin qu'elles puissent afficher une apparence paraissant parfaite avant qu'elles ne l'incarnent véritablement⁴⁴². Une telle proposition renforce la

⁴⁴⁰ G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.300.

⁴⁴¹ Madame de Maintenon, vers le 15 février 1693, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.127.

⁴⁴² Madame de Maintenon, s.d., dans M^{me} A. Vignerot, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.49 ; Madame de Maintenon, « XVI. Conversation Sur les Agréments », dans *Les loisirs de Madame...*, p.154.

comparaison des demoiselles saint-cyriennes à des mannequins, forcées de se plier aux exigences imposées, tant sur le plan comportemental que corporel.

É. Mension-Rigau a fait remarquer que dans leur quête de légitimation, les nobles s'étaient ancrés sur l'idée que « le roi peut faire un noble, pas un gentilhomme »⁴⁴³. En d'autres mots, la véritable noblesse se reconnaissait lorsque certaines caractéristiques comportementales et corporelles passaient pour naturelles, le corps devenant ainsi, tel que décrit par G. Vigarello, un tableau témoignant d'un état social, voire un « signe de reconnaissance immédiat »⁴⁴⁴. Le chapitre suivant visera à élucider les techniques pédagogiques mises en place à Saint-Cyr afin d'inciter les écolières à parfaire le comportement et l'apparence corporelle dignes de leur état noble et appauvri.

⁴⁴³ É. Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse...*, p.251.

⁴⁴⁴ G. Vigarello, « La beauté au cœur... », p.19.

« Il n'y a point de communauté qui ait tant de surveillants que la vôtre ; vous devez l'exemple à deux cent cinquante demoiselles qui ont toujours les yeux sur vous, et dont la plus jeune se mêle de juger tout ce que vous faites »,
Madame de Maintenon, 1688⁴⁴⁵

3

ÉMULER LES CORPS MODÈLES :

LA PÉDAGOGIE COMPORTEMENTALE À SAINT-CYR

Dans son traité sur l'*Éducation des filles* (1687), l'abbé Fénelon avait proposé qu'en raison de leur ignorance naturelle, les enfants étaient « enclins à imiter tout ce qu'ils voient. C'est pourquoi il est capital de leur offrir que de bons modèles »⁴⁴⁶. Les techniques pédagogiques employées à Saint-Cyr reposaient de près sur les dires de l'abbé Fénelon. M. Da Vinha et A. Maral soulignent également que ces techniques n'étaient pas passives puisque « les méthodes pédagogiques [saint-cyriennes] se fond[aient] sur la participation des élèves, l'enseignement mutuel et l'émulation »⁴⁴⁷. Définie comme une « espèce de jalousie qui excite à égaler ou à surpasser quelqu'un en quelque chose de louable » dans l'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française*, l'émulation était effectivement centrale à la pédagogie employée à Saint-Cyr conformément aux théories pédagogiques de l'époque⁴⁴⁸. Ainsi, les demoiselles de Saint-Cyr devaient se préparer à prendre leur place dans une société nobiliaire finement hiérarchisée et l'imitation des meilleurs comportements devait les y aider. Ce chapitre montrera que la technique pédagogique de l'émulation fut véritablement centrale à la formation comportementale et corporelle recherchée dans cette maison d'éducation. La première partie du chapitre analysera la

⁴⁴⁵ Madame de Maintenon, 1688, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.44.

⁴⁴⁶ F. de Fénelon, *Éducation des filles...*, p.20.

⁴⁴⁷ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.131.

⁴⁴⁸ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « émulation », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologi/c4/publicdicos/query?report=bibliography&head=%C3%A9mulation>.

place qu'avaient les maîtresses saint-cyriennes dans la mise en place de la structure pédagogique de l'imitation. La seconde partie analysera comment l'émulation s'infiltra dans le système de récompenses et de punitions établi à Saint-Cyr. Finalement, la troisième partie montrera que l'émulation avait aussi sa place dans les divertissements éducatifs développés dans cette école.

L'émulation et le rôle modèle des maîtresses

La communauté de Saint-Cyr était bien structurée et l'institution foisonnait de dames aux fonctions diverses et particulières⁴⁴⁹. Leurs charges se divisaient en deux catégories, surnommées respectivement les « grandes charges » et les « petites charges », qui sont présentées avec détail dans l'œuvre de Th. Lavallée, *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr (1686-1793)*. Il y explique que les premières charges revenaient à la supérieure de l'institution et à son assistante ainsi qu'à la maîtresse des novices, la maîtresse générale et la dépositaire⁴⁵⁰. Les « petites charges » étaient quant à elles distribuées en partie aux maîtresses des classes qui, sous la direction de la maîtresse générale des classes (elle-même dépendante de la direction de la supérieure), formaient le corps enseignant de l'institution⁴⁵¹. Comme en témoigna Madame de Pontalby dans ses *Souvenirs*, ces femmes étaient chargées de « l'instruction, de la conduite et de

⁴⁴⁹ Sans compter les écolières, on pourrait estimer que la communauté saint-cyrienne comprenait entre soixante et quatre-vingt membres, dont presque la moitié était constituée des dames et l'autre moitié des sœurs converses. Ces dernières, en tant que sœurs religieuses, étaient exemptes de la vocation éducative et étaient donc complètement séparées de l'univers pédagogique de Saint-Cyr.

⁴⁵⁰ Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.145-148. La supérieure était élue pour une période de trois ans et s'occupait du gouvernement général de la Maison de Saint-Louis, sous la surveillance spirituelle d'un évêque et temporelle d'un conseiller d'état nommé par le roi. La supérieure était secondée par une assistante qui la remplaçait au besoin. La maîtresse des novices était en charge des demoiselles qui désiraient devenir dames à leur tour. La maîtresse générale des classes dirigeait l'enseignement ainsi que les maîtresses des classes. Finalement, à la dépositaire revenaient les fonctions financières.

⁴⁵¹ Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.147, 149, 150 et 151. Les petites charges revenaient aussi à la maîtresse du chœur, l'économe, la secrétaire, la portière, la sacristine, etc. À noter que les maîtresses générales des ouvrages, des habits, du linge, la dépensière, la garde-meuble, l'infirmière générale, la maîtresse de l'apothicairerie et la bibliothécaire pouvaient, selon Th. Lavallée, agir comme suppléantes dans les classes et participaient donc elles aussi à la scolarisation des demoiselles.

la surveillance des demoiselles en tous lieux et dans tous les exercices »⁴⁵². Chaque classe était donc orchestrée par une première maîtresse qui était elle-même secondée soit par trois autres maîtresses ou bien par deux ou trois demoiselles particulières⁴⁵³. Comme le souligna Madame de Maintenon dans une lettre de 1703, le partage des tâches éducatives d'une même classe entre plusieurs personnes permettait aux maîtresses d'assister une à la fois aux fonctions religieuses sans jamais laisser seules les écolières⁴⁵⁴. En effet, l'éducation et l'instruction des demoiselles saint-cyriennes devaient être, pour les maîtresses, un devoir capital venant avant tout, et ce, même aux dépens de toutes autres tâches ou de règlements religieux. C'est justement ce qu'ordonna le cinquième règlement des *Règlements généraux de la Maison de S. Louis établie à S. Cir* qui exprima que :

Comme l'éducation des demoiselles est la fin particulière de l'Institut des religieuses de Saint Louis, elles comprendront que c'est à cela que se doivent rapporter tous leurs emplois, et s'il se peut dire toutes les actions de leur vie : qu'elles soient obligées de quitter toutes les autres fonctions plutôt que de négliger cette éducation, dont elles sont si étroitement et si indispensablement chargées : qu'encore qu'elles portent le nom de maîtresses à l'égard des demoiselles et qu'elles soient établies en effet pour les gouverner et pour les conduire.⁴⁵⁵

En d'autres mots, tel que le relata Manseau dans ses mémoires, les maîtresses n'étaient pas tenues de suivre l'ensemble des obligations religieuses, particulièrement lorsque ces dernières se déroulaient pendant les heures de leçons⁴⁵⁶. Cette exemption se maintint même après la réforme de l'institution en couvent religieux en 1692. En effet, dans un entretien avec les dames de Saint-Louis daté de janvier 1716, la fondatrice de Saint-Cyr confirma que les maîtresses étaient « déchargées de la grande quantité de prières, d'austérités, et généralement de tout ce qui auroit

⁴⁵² Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.63.

⁴⁵³ Ces demoiselles aînées étaient appelées les demoiselles *noires*, en raison du ruban de couleur noire qui leur était accordé pour les distinguer. Une explication plus détaillée du rôle de ces demoiselles et de l'accès à ce ruban se trouve dans la seconde partie de ce chapitre.

⁴⁵⁴ Madame de Maintenon, mars 1703, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.87.

⁴⁵⁵ BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison...*, p.31-32.

⁴⁵⁶ Manseau, *Mémoire de Manseau...*, p.58.

pu [les] détourner de [leur] bonne œuvre [éducative] »⁴⁵⁷. De tels règlements permettaient donc aux maîtresses de se consacrer aux vœux particuliers qu'elles avaient prononcés au moment de leur engagement.

À l'ouverture de l'institution en 1686, les premières maîtresses de Saint-Cyr provenaient de l'école de Noisy et selon les dires de Paul de Noailles, elles avaient été sélectionnées par l'abbé Gobelin, supérieur ecclésiastique de Saint-Cyr⁴⁵⁸. Après 1694, et jusqu'à la fermeture de l'école, le renouvellement des enseignantes se fit à l'interne de l'institution, conformément au troisième article des *Constitutions de la communauté de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr par le roy Louis le Grand, en faveur des demoiselles de son royaume*⁴⁵⁹. Pour ce faire, les demoiselles qui exprimaient un intérêt pour la vocation enseignante et qui avaient été approuvées par la supérieure entraient dès l'âge de dix-huit ans au noviciat. Là, elles étaient formées pour une période de deux ans, avant de prononcer leurs vœux, dont le principal était l'éducation de la jeunesse. Cette vocation fit l'objet du second article des *Constitutions*, dans lequel est expliqué qu'un tel vœu était tout aussi religieux : « Elles doivent estimer l'employ de l'éducation de la jeunesse au-dessus de tous les autres emplois, à cause des biens infinis qui résultent d'une éducation chrétienne ; de sorte que, n'ayant qu'une vie à donner à Dieu, on la lie à celles de toutes les filles qui apprennent d'elles à l'aimer et à le servir »⁴⁶⁰. Madame de Maintenon rappela dans ses écrits que l'éducation des demoiselles était effectivement la fin première de l'institution,

⁴⁵⁷ Madame de Maintenon, janvier 1716, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.385.

⁴⁵⁸ P. de Noailles, *Saint-Cyr Histoire...*, p.21.

⁴⁵⁹ « Article 3. – *Des qualités qui sont requises aux personnes qui feront vœux dans cette maison.* », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.254 ; D. Picco, « Les dames de Saint-Louis... », paragraphe 12.

⁴⁶⁰ « Article 2. – *De la vocation des dames appelées à cette maison.* », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.253. Cette vocation fit aussi l'objet du 53^e article des *Constitutions*, intitulé « Article 53. – *Du vœu d'instruire la jeunesse.* », qui se trouve dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.280 et dans lequel sont repris les mêmes propos.

et que les maîtresses devaient se dévouer entièrement au bien des écolières, qu'elles étaient ainsi, toujours selon la marquise, des « servantes en Jésus-Christ » pour les demoiselles⁴⁶¹.

De manière concrète, cette fonction unique se traduisit en premier lieu par la présence constante des maîtresses auprès des écolières. Les *Souvenirs* de Madame de Pontalby en dépeignent un portrait, décrivant que les maîtresses accompagnaient les demoiselles « en tous lieux et dans tous les exercices, c'est-à-dire qu'elles les suivaient à l'église, aux classes, dans les jardins, qu'elles mangeaient avec elles au réfectoire, qu'elles couchaient près d'elles dans les dortoirs »⁴⁶². Cette réalité avait un but pédagogique, mais aussi de sécurité. La marquise croyait en effet que les demoiselles laissées seules n'étaient pas en sûreté, puisqu'elles risquaient d'être influencées par des comportements ou des propos contraires à ceux enseignés⁴⁶³. Afin de veiller sur les demoiselles tant le jour que la nuit, Madame de Maintenon souhaita que les dortoirs et les salles de classe soient toujours éclairés, afin que les maîtresses puissent, conformément aux demandes du roi, veiller constamment sur les écolières, et ce, même pendant le repos⁴⁶⁴. Marguerite-Victoire de la Maisonfort confirme dans ses écrits qu'au bout des dortoirs se trouvait une cheminée sur laquelle était allumée une lampe à longueur de nuit⁴⁶⁵. Cette observation continue faisant partie de l'approche éducative des maîtresses saint-cyriennes relevait, tel que le proposent R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, d'un idéal pédagogique de l'époque stipulant qu'un enfant ne devait « jamais être laissé à lui-même »⁴⁶⁶. Th. Lavallée mentionna que cette surveillance constante relevait de la méfiance, les pédagogues visant à éviter que les demoiselles ne se comportent ou ne parlent de manière à se corrompre tout en permettant, tel que l'indiquent

⁴⁶¹ Madame de Maintenon, 30 mai 1696, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.64 ; Madame de Maintenon, 18 avril 1696, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.153.

⁴⁶² Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.63.

⁴⁶³ Madame de Maintenon, septembre 1703, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.54.

⁴⁶⁴ Madame de Maintenon, 30 mai 1696, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.64.

⁴⁶⁵ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.11.

⁴⁶⁶ R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.120.

toujours R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, aux maîtresses de reprendre et de corriger immédiatement une écolière⁴⁶⁷. M. Sonnet confirme, dans son étude, que les demoiselles bien nées ne devaient jamais sortir seules⁴⁶⁸. Une telle observation continue émanait donc de l'état noble des écolières.

Les maîtresses saint-cyriennes étaient portées à établir un système d'observation triple à Saint-Cyr. En effet, en plus de surveiller les demoiselles, elles étaient tenues de s'observer mutuellement ainsi qu'introspectivement, par le biais d'une sorte d'examen de conscience⁴⁶⁹. Une telle pratique devait garantir un maintien et un respect des règlements de la maison puisque chaque membre de la communauté saint-cyrienne, tant les écolières que le personnel, était soumis aux regards attentifs d'autrui.

Observées par les écolières auprès desquelles elles étaient toujours présentes, les maîtresses devaient agir comme exemples pour les élèves, D. Picco les qualifiant ainsi de « modèles »⁴⁷⁰. Une telle recherche avait été ordonnée dans les *Constitutions* saint-cyriennes, leur second article indiquant qu'une telle approche facilitait l'instruction des écolières :

il faut qu'une dame de Saint-Louis fasse elle-même l'exemple de tout ce qu'elle voudra inspirer à ces jeunes filles. Ce chemin est plus court et plus sûr que celui de tous les préceptes qu'on pourroit donner avec beaucoup d'étude et de peines. Car les maximes et les réprimandes ne persuadent point les enfants quand ils voient faire autrement que ce qu'on leur demande, et il faut se faire estimer d'eux pour les persuader.⁴⁷¹

⁴⁶⁷ Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.173 ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.120.

⁴⁶⁸ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.239.

⁴⁶⁹ Madame de Maintenon, juin 1704, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.105. Dans leur auto-évaluation, les dames étaient incitées à répondre aux questions suivantes : « Ne me suis-je point relâchée sur la veille des demoiselles pendant cette année, ce mois, cette semaine, aujourd'hui ? ai-je pris garde d'assez près à leur conduite dans cette occasion ? leur ai-je dit ce qui convenait dans cette autre ? ai-je empêché qu'elles ne laissent une conversation & ou bien ai-je été attentive à ce qu'elles disaient ? ai-je regardé à ce que faisaient telles et telles ensemble ? à ce qu'elles écrivaient ? Quand je suis à leurs bandes, pensé-je à leur être utile, prévois-je quelquefois ce que je leur dirai ? ne me suis-je point trop reposée sur une sœur ou une noire à qui je les ai confiées ? ».

⁴⁷⁰ D. Picco, « Adultes et enfants... », p.367.

⁴⁷¹ « Article 2. – De la vocation des dames appelées à cette maison. », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.254.

Un tel passage montre que l'exemplarité des maîtresses était à la base du fonctionnement de l'ensemble de la structure pédagogique employée à Saint-Cyr, d'où l'importance de l'observation triple. C'est pourquoi la marquise de Maintenon avait établi l'exemplarité des maîtresses et l'émulation comme technique pédagogique à Saint-Cyr tant de manière officielle – à travers les constitutions – que sous forme de conseils⁴⁷². Conformément aux *Constitutions*, Madame de Maintenon insista en effet que les maîtresses devaient « paraître parfaite[s] » pour se faire « estimer des enfants, et le seul moyen pour y parvenir est de ne leur point montrer de défauts, car on se saurait combien ils sont éclairés pour les démêler »⁴⁷³. D'un côté, ce passage confirme que le respect réciproque était sous-jacent à la pédagogie saint-cyrienne, ce qui mérite selon M. Sonnet que la marquise de Maintenon soit qualifiée d'une « fine psychologue de l'enfance »⁴⁷⁴. En outre, ce même passage fait mention de la recherche de perfection. Selon un avis destiné aux novices daté de 1687, il est possible de comprendre que cette perfection était recherchée tant dans les enseignements énoncés par les maîtresses que dans leur contenance⁴⁷⁵. Elles devaient donc agir comme modèles pour les écolières tant au niveau du comportement que dans leur apparence.

À titre de modèles qui allaient être imités, les maîtresses devaient véhiculer des caractéristiques corporelles et comportementales pratiquement identiques à celles recherchées auprès des demoiselles. Dans un certain sens, ceci dévoile que les demoiselles saint-cyriennes étaient préparées à la fois pour un retour dans le monde, mais aussi à l'institution elle-même, dans un mode d'auto-reproduction.

⁴⁷² Madame la marquise de Maintenon, *Conversations inédites de madame...*, p.43 rappela l'importance de l'imitation comme technique pédagogique dans une conversation intitulée « Sur le danger des mauvaises compagnies ».

⁴⁷³ Madame de Maintenon, 1^{er} août 1686, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.5-6.

⁴⁷⁴ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.16.

⁴⁷⁵ « Avis aux novices, 1687 » tel que cité dans la note 1 de Madame de Maintenon, 1^{er} août 1686, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.6.

Physiquement, la marquise de Maintenon souhaitait que les maîtresses présentent un extérieur modeste⁴⁷⁶, et qu'elles soient en santé, n'ayant pas de maladies pouvant se transmettre⁴⁷⁷. De telles attentes avaient été établies dès le troisième article des *Constitutions* de Saint-Cyr, article intitulé *Des qualités qui sont requises aux personnes qui feront vœux dans cette maison*, qui précise que pour assurer que les dames soient saines de corps et d'esprit, elles étaient soumises à des examens médicaux de la part du personnel saint-cyrien⁴⁷⁸. Parallèlement, le 28^e article de ces mêmes *Constitutions*, intitulé *Du maintien extérieur des dames de Saint-Louis*, stipule que les dames ne devaient avoir « rien d'affecté dans leur maintien » et qu'elles prennent « l'air et les manières qu'elles doivent enseigner aux demoiselles, qui doivent être modestes et naturelles »⁴⁷⁹. Ainsi, comme chez les demoiselles, le soin de la taille des dames était impératif ; dans une lettre portant sur la formation des novices, futures maîtresses, la marquise de Maintenon insista que leurs tailles ne devaient pas se gâter, mais surtout qu'elles devaient être formées d'ici le moment qu'elles deviennent maîtresses⁴⁸⁰. Selon l'idéal des fondateurs de l'institution établi dans ses *Constitutions*, l'habillement des dames saint-cyriennes était à son tour simple et moderne, se distinguant de celui des demoiselles par le port d'une croix⁴⁸¹. Au niveau comportemental, ces mêmes *Constitutions* stipulaient qu'il fallait reconnaître dans les dames « de bonnes mœurs », aucun « défauts notables », et surtout aucune « humeur bizarre »⁴⁸². Il fallait qu'elles incarnent les vertus de l'institution qui leur étaient imposées dans les *Constitutions* ;

⁴⁷⁶ Madame de Maintenon, 17 juillet 1696, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.291.

⁴⁷⁷ Madame de Maintenon, 1688, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres historiques et édifiantes...*, p.71 ; BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.38r.

⁴⁷⁸ « Article 3. – *Des qualités qui sont requises aux personnes qui feront vœux dans cette maison.* » dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.254.

⁴⁷⁹ « Article 28. – *Du maintien extérieur des dames de Saint-Louis.* », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.267.

⁴⁸⁰ Madame de Maintenon, 25 septembre 1695, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.442.

⁴⁸¹ Madame de Maintenon, 27 septembre 1685, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.122 ; « Article 25. – *De la propreté.* », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.266.

⁴⁸² « Article 3. – *Des qualités qui sont requises aux personnes qui feront vœux dans cette maison.* » dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.254.

« comme chaque dame de cette maison doit être un miroir qui représente ce qu'elles sont obligées d'enseigner aux demoiselles, elles feront tout leur possible pour éviter toutes sortes de brusqueries, de grossièretés, d'incivilités »⁴⁸³. À titre de modèles visibles pour les demoiselles, les dames devaient donc montrer une maîtrise comportementale et une contenance corporelle identique à celle recherchée chez les écolières et qu'elles avaient elles-mêmes apprises à titre d'anciennes écolières de Saint-Cyr.

Un autre aspect central à la pédagogie saint-cyrienne, pour la marquise de Maintenon, était lié intimement à l'attribution du rôle maternel aux maîtresses qui, au-delà d'instruire les demoiselles tel que le faisaient les enseignantes de tout couvent, devaient aussi les élever⁴⁸⁴. Cette approche cadre, selon D. Roche, dans une tendance pédagogique de la fin du XVII^e siècle, qui privilégiait l'éducation au-dessus de l'instruction. La différence dans la définition de ces deux termes pédagogiques est subtile. Selon l'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française*, « instruire » se définissait par le transfert de connaissances alors qu'« élever » sous-entendait par son sens même, une instruction dans le but de faire grandir, de rendre plus haut ainsi que de « donner de l'éducation »⁴⁸⁵. À cet égard, I. Brouard-Arends et M.-E. Plagnol-Diéval expliquent que l'éducation relevait du comportement⁴⁸⁶. En d'autres mots, si l'institution saint-cyrienne tenait tant à l'établissement d'un système pédagogique basé sur l'émulation, ce n'était vraisemblablement pas dans le but de transmettre le savoir, mais bien d'inculquer un idéal comportemental chez les écolières. Une demoiselle élevée, voire éduquée, à Saint-Cyr en ressortait donc changée, c'est-à-dire qu'elle avait acquis les mœurs associées à la raison et à la

⁴⁸³ « Article 29. – *De l'honnesteté qui doit être entre elles.* », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.268.

⁴⁸⁴ Madame de Maintenon, août 1686, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.29.

⁴⁸⁵ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « Elever », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=%C3%A9lever> ; *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « instruire », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=instruire&start=0&end=>

⁴⁸⁶ Isabelle Brouards-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval, « Introduction », dans *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, livre électronique non paginé, p.13-19.

vertu qui étaient recherchées d'elle socialement. Une telle instruction qui cherchait à élever une demoiselle nécessitait donc une éducation continue et constante. Cette dernière n'était possible qu'à travers la vocation absolue des maîtresses, qui telles des mères, passaient leurs journées auprès des écolières, et ce, pour près de treize ans⁴⁸⁷.

Les quelques mémoires et souvenirs qui nous sont parvenus des anciennes écolières de Saint-Cyr témoignent de la présence d'un esprit familial dans l'institution. En effet, les anciennes demoiselles y décrivaient leurs maîtresses comme des mères et désignèrent leurs camarades comme des sœurs⁴⁸⁸. Par ailleurs, Marguerite-Victoire de la Maisonfort mentionna dans ses *Souvenirs* que les demoiselles qui secondaient les maîtresses dans les petites classes étaient surnommées des « petites mamans »⁴⁸⁹. Une telle reproduction du modèle familial dans la communauté saint-cyrienne favorisa sans doute le développement d'aptitudes maternelles chez les demoiselles et le réveil d'un sens familial malgré l'éloignement de leurs véritables familles. En effet, D. Roche propose que ce fût concrètement en veillant « à l'ordre du dortoir et surtout [en aidant] les cadettes à se laver et se vêtir » que les « gestes et les manières de futures mères » s'apprenaient⁴⁹⁰. Par ailleurs, Madame de Maintenon proposa que c'était en pratiquant ce rôle maternel entre elles que les demoiselles se formaient : « elles se formeront en formant les autres »⁴⁹¹. En raison de la structure des classes saint-cyriennes permettant aux demoiselles de changer de classe une fois qu'elles atteignaient un certain âge, il était impératif que les demoiselles les plus âgées de chaque groupe aient complété leur formation avant de passer vers la prochaine classe. Ainsi, comme il était impossible pour les maîtresses d'enseigner simultanément aux soixante écolières de leurs classes, la marquise de Maintenon leur demanda de se consacrer

⁴⁸⁷ Madame de Maintenon, 16 décembre 1693, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.117.

⁴⁸⁸ *Œuvres spirituelles de Madame...*, p.5 et 6 ; Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.47.

⁴⁸⁹ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.9.

⁴⁹⁰ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.362-363.

⁴⁹¹ Madame de Maintenon, 12 décembre 1713, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.319.

principalement au perfectionnement des demoiselles en âge de sortir d'une classe⁴⁹². Une telle situation rendait donc impossible une réelle unité dans l'attention éducative que portaient les maîtresses envers toutes leurs écolières à la fois. Afin d'assurer l'instruction des écolières plus jeunes d'une classe donnée, les maîtresses étaient invitées à sélectionner parmi elles celles qui avaient un comportement exemplaire afin de servir comme modèles pour leurs camarades⁴⁹³. Ceci dévoile que l'imitation pédagogique à Saint-Cyr n'y était pas unilatérale, c'est-à-dire uniquement entre les demoiselles et leurs maîtresses, mais bien qu'elle fut aussi pratiquée entre les demoiselles, qui apprenaient simultanément les fonctions de leur rôle maternel futur. Ceci confirme la présence d'un enseignement mutuel dans la structure éducative saint-cyrienne. Cette réalité confère au système pédagogique de Saint-Cyr une certaine modernité, S. Kahn et E. Roland notant que l'enseignement mutuel n'avait connu un grand succès pédagogique qu'à la fin du XVIII^e siècle et ce, tant en France qu'en Belgique et en Angleterre⁴⁹⁴.

Il est possible de qualifier de novateur l'attribution du rôle maternel aux maîtresses saint-cyriennes. Alors que l'instruction des enfants issus des élites à la maison était déjà une pratique établie en France de l'Ancien Régime, c'est depuis le XVII^e siècle qu'une importance nouvelle fut accordée à la responsabilité et aux rôles que jouaient les parents dans l'éducation de leurs enfants⁴⁹⁵. A. Walch indique que surgirent à cette même époque divers « manuels de vie conjugale et familiale » visant à éduquer les parents à cet effet⁴⁹⁶. Par ailleurs, S. Cherrad mentionne que pour de nombreux auteurs féminins du XVIII^e siècle, l'éducation maternelle était

⁴⁹² Madame de Maintenon, janvier 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.209.

⁴⁹³ Madame de Maintenon, 1701, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.45.

⁴⁹⁴ Sabine Kahn et Elsa Roland, « De l'enseignement mutuel à la pédagogie différenciée : la place de l'enseignement simultané », *Éducation et socialisation*, vol. 59 (2021), paragraphe 3, [<https://doi.org/10.4000/edso.13800>] (page consultée le 26 juillet 2021).

⁴⁹⁵ L.-H. Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, p.122.

⁴⁹⁶ Agnès Walch, « L'enfant prêté ou le sens de l'éducation familiale (XVII^e-XVIII^e siècle) », dans Jean-Pierre Bardet *et al.* (dir.), *Lorsque l'enfant grandit : Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003, p.523.

considérée la meilleure éducation pour les filles, puisqu'il était compris que seule une mère, de par sa tendresse naturelle, voire son instinct maternel, savait ce qu'il y avait de mieux pour sa fille, et quelles étaient les meilleures techniques pour enseigner à son enfant⁴⁹⁷. L'importance de la « mère éducatrice » avait atteint l'ensemble des strates sociales, D. Goodman indiquant en effet qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle les femmes de l'élite étaient à leur tour encouragées à participer plus sérieusement dans l'éducation de leurs filles⁴⁹⁸. Il pourrait sembler paradoxal qu'en cette période où l'éducation maternelle était mise sur un piédestal, les demoiselles saint-cyriennes furent enlevées de leurs domaines familiaux et des soins de leurs mères pour être éduquées dans une institution conventuelle qui reproduisait le modèle familial. Pourtant, c'est en plein sur cette délégation partielle de l'autorité parentale entre les mains des maîtresses que repose la nouveauté du système pédagogique établi à Saint-Cyr, mêlant l'idéal du modèle familial à la technique pédagogique de l'émulation. Cette combinaison se justifiait par la pauvreté des écolières, qui ne permettait pas à leurs familles de « les eslever dans une éducation convenable à leur naissance », tel que le mentionnèrent à maintes reprises les demandes d'entrée des écolières⁴⁹⁹. Ainsi, c'est grâce à l'isolation des demoiselles à Saint-Cyr et par l'émulation comportementale de figures maternelles « parfaites » – incarnées par les maîtresses – que l'institution présenta une structure pédagogique novatrice, permettant d'uniformiser un modèle idéal et d'éduquer le corps et le comportement de ses écolières. D. Goodman ajoute par ailleurs qu'une éducation éloignée du noyau familial permettait de commencer le processus de séparation

⁴⁹⁷ Sonia Cherrad, « De l'éducation des mères à une possible éducation publique : mesdames d'Épinay et de Miremont », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, livre électronique non paginé, p.93-102.

⁴⁹⁸ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.76.

⁴⁹⁹ BNF, Manuscrit français, 11678. *Bons originaux du Roi...*, fol.8r.

des écolières en vue du mariage, facilitant par la suite la réintégration sociétale dans une nouvelle famille à titre d'épouse, puis de mère⁵⁰⁰.

En attribuant aux maîtresses un rôle maternel, le système pédagogique établi à Saint-Cyr renforçait aussi le poids autoritaire qu'elles avaient auprès des écolières. En effet, la période de l'Ancien Régime avait placé sur un piédestal l'autorité parentale tant au niveau chrétien, conformément au quatrième commandement stipulant d'honorer les parents, ainsi que socialement, A.-M. Garnier évoquant que la figure du père bénéficiait de l'autorité sur la famille à titre de « prolongement de Dieu et du Roi »⁵⁰¹. Ainsi, la relation filiale établie entre les maîtresses et les demoiselles saint-cyriennes sous-entendait l'établissement du même respect filial qui existait entre une mère et sa fille tout en accordant aux maîtresses un plus grand pouvoir autoritaire.

À titre de « mères » des écolières, les maîtresses avaient le droit de reproduire un comportement et des habitudes similaires à celles des mères retrouvées à l'extérieur de Saint-Cyr. C'est justement en ce sens que la marquise de Maintenon indiqua, dans un entretien avec les dames daté de 1701, que ces dernières étaient « leurs mères, traitez-les bonnement comme vos filles »⁵⁰². En d'autres mots, les maîtresses n'étaient pas tenues de prodiguer envers les demoiselles les signes de respect qui leur étaient dus en société. Par exemple, les dames ne devaient pas se lever à l'entrée d'une demoiselle dans une salle⁵⁰³. Ou encore, elles n'étaient pas tenues de gâter les écolières en les coiffant « comme des dames à leur toilette », mais pouvaient dupliquer auprès des demoiselles les mêmes façons de faire qui avaient été employées avec

⁵⁰⁰ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.78.

⁵⁰¹ Anne-Marie Garnier, « Nouvelle figures de l'autorité dans les relations parents-enfants », *Thérapie Familiale*, vol. 28, (2007/2), paragraphe 12, [<https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2007-2-page-139.htm>] (page consultée le 14 juin 2021).

⁵⁰² Madame de Maintenon, 1701, dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.36.

⁵⁰³ Madame de Maintenon, 1702, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.74.

elles⁵⁰⁴. C'est dans ce même ordre d'idées que les dames avaient droit d'être indisposées et de requérir l'aide des demoiselles :

Souvenez-vous que je vous ai toujours demandé de faire le personnage de mère ; faites-vous donc servir par vos filles, non par hauteur, mais pour ne pas les abandonner, pour les former et pour leur faire voir ce qu'elles devront à leurs familles. Qu'elles vous traînent dans votre chaise ; qu'elles vous fassent changer de place dans la classe ; ne leur épargner nulle peine ; mettez votre pied dans la posture la plus commode ; ne craignez point de les scandaliser ; parlez-leur là-dessus comme vous feriez pour une autre ; par ce moyen, elles ne souffriront rien ou peu de chose de votre incommodité. Ne vous hâtez pas de marcher, et faites-le plutôt de huit jours trop tard que d'un jour plus tôt. Ne craignez point de leur faire manquer des promenades : une fille dans le monde, qui a sa mère incommodée, passe des mois sans sortir dans sa chambre.⁵⁰⁵

En d'autres mots, une maîtresse pouvait privilégier une posture commode pour bien enseigner aux demoiselles, posture permise grâce à l'attribution du rôle maternel.

Bref, c'est en se vouant entièrement à l'éducation des demoiselles que les maîtresses de Saint-Cyr agissaient à titre de modèles à imiter, elles étaient en quelque sorte le portrait vivant du comportement et de la contenance recherchés chez les écolières, et ce, même sur le plan maternel malgré leur célibat. C'est dans cet ordre d'idée que les maîtresses furent décrites comme le « sel et la lumière » des demoiselles dans l'avant-propos du texte *l'Esprit de l'institut des filles de Saint-Louis*⁵⁰⁶. L'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française* qualifia la « lumière » à la fois comme ce qui éclairait l'âme, tout en l'utilisant pour décrire les docteurs de l'Église, qui guidaient de par leurs enseignements vers le cheminement chrétien⁵⁰⁷. Parallèlement, le « sel » décrivait entre autres les apôtres du Christ, qui avaient eu comme fonction de « préserver les autres fidèles de la corruption du siècle »⁵⁰⁸. Ainsi, à titre de « sel » et de « lumière » des

⁵⁰⁴ Madame de Maintenon, 1701, dans M^{me} A. Vignerot, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.35 et 36.

⁵⁰⁵ Madame de Maintenon, 1705, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.89-90.

⁵⁰⁶ BNF, département de Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-Z Le Senne-7717 (1). *Règle, l'esprit de l'institut...*, partie 2, p.2-3.

⁵⁰⁷ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « Lumière », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=lumi%C3%A8re>

⁵⁰⁸ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 3, mot « Sel », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=sel>

demoiselles, les maîtresses avaient le rôle de les guider chrétiennement en les préservant des comportements incivils à travers leur exemplarité. Exemplarité qui, selon D. Picco, fut encouragée par l'usage de récompenses et de punitions⁵⁰⁹. Une telle analyse suggère par contre que le simple exemple des maîtresses ne suffisait pas à inspirer l'émulation chez les écolières, conformément aux dires des constitutions, mais que des techniques de persuasion étaient à leur tour centrales au programme pédagogique saint-cyrien.

Le rôle des récompenses et des punitions dans la pédagogie saint-cyrienne

Afin de mettre en œuvre un système pédagogique viable et axé sur l'imitation, le quatrième article des *Constitutions* de Saint-Cyr exigea une uniformité parmi les maîtresses saint-cyriennes⁵¹⁰. En d'autres mots, Madame de Maintenon souhaita que l'ensemble des maîtresses – tant celles d'une même classe que celles de classes diverses – ne forment « qu'un corps et qu'une âme » et présentent un comportement et un enseignement similaires⁵¹¹. Pour ce faire, elles furent contraintes de respecter et d'observer avec exactitude de copieuses règles et constitutions recueillies dans les *Constitutions de la communauté de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr par le roy Louis le Grand, en faveur des demoiselles de son royaume* ainsi que dans le traité *l'Esprit de l'institut des filles de Saint-Louis*⁵¹². Ces règlements, dictant le comportement et la contenance que devaient présenter les maîtresses afin de servir de modèles pour les écolières, primaient aux yeux de la marquise au-dessus de ses propres lettres et avis⁵¹³. Le respect de l'ensemble de ces écrits, que les dames étaient obligées de lire mensuellement⁵¹⁴, permettait aux maîtresses

⁵⁰⁹ D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.340.

⁵¹⁰ « Article 4. – *De l'union qui doit être entre elles.* », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.255.

⁵¹¹ Madame de Maintenon, 9 mai 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.274.

⁵¹² Madame de Maintenon, 30 septembre 1687, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.299.

⁵¹³ *Mémoires sur Madame de Maintenon...*, p.573.

⁵¹⁴ « Article 67. – *De la lecture des constitutions.* », dans Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.289.

d'atteindre de manière uniforme l'idéal comportemental, corporel et pédagogique qu'elles devaient incarner afin d'être de bons modèles pour les écolières.

L'unité comportementale entre les dames se traduisait par une restriction imposée à leur liberté pédagogique et leur gestion de classe. En effet, les maîtresses devaient premièrement instruire les demoiselles conformément aux mêmes idéaux éducatifs établis à cet effet⁵¹⁵. M. Sonnet indique que Madame de Maintenon avait établi à Saint-Cyr des méthodes éducatives qui suivaient de près les idéaux pédagogiques théorisés par Fleury⁵¹⁶. Ce dernier avait proposé que les filles devaient être éduquées en employant de la douceur, de la patience, du courage, de la modestie ainsi que de la fermeté⁵¹⁷. À travers l'analyse de ses lettres, il est possible de voir que Madame de Maintenon souhaitait que les maîtresses emploient des techniques pédagogiques harmonisant la douceur, la raison et la discipline⁵¹⁸. D'une part, la marquise de Maintenon concevait que l'usage de la douceur facilitait l'adhésion des enfants, et que ces derniers prenaient plaisir à toute activité qui était montrée avec raison et douceur⁵¹⁹. D'autre part, la marquise de Maintenon avait maintes fois conseillé que les demoiselles devaient aussi être élevées « durement », sans pourtant qu'une telle dureté pédagogique nuise à leur santé⁵²⁰. Vu que ces écrits ne définissent pas le sens voulu par l'usage de l'adverbe durement, il convient de se fier aux définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694, qui qualifie « durement » par « avec dureté » et parallèlement, définit « dureté » à la fois par ce qui est solide et ferme, tout en

⁵¹⁵ BNF, Manuscrit français, 11676. *Écris de Mme de Maintenon...*, p.555.

⁵¹⁶ M. Sonnet, *L'éducation des filles...*, p.16.

⁵¹⁷ C. Fleury, *Traité du choix...*, p.104.

⁵¹⁸ BNF, Manuscrit français, 11676. *Écris de Mme de Maintenon...*, p.576 ; Madame de Maintenon, s.d., dans M^{me} A. Vigner, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.25 ; BNF, département de Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-Z Le Senne-7717 (1). *Règle, l'esprit de l'institut...*, partie 2, p.18.

⁵¹⁹ Madame de Maintenon, 1709, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.150.

⁵²⁰ Madame de Maintenon, décembre 1691, dans M^{me} A. Vigner, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.18.

lui donnant un sens figuré : ce qui émane de la rudesse, de l'insensibilité⁵²¹. Un exemple de cette dureté pédagogique, qui relève en toute vraisemblance de la définition figurée du terme « durement », fut relaté par la demoiselle de la Maisonfort dans ses *Souvenirs*. Elle y mentionna une demoiselle *rouge* qui, s'étant blessée, désirait se faire embrasser. Un tel acte consolateur lui fut refusé puisqu'il était contraire, selon les dires de Madame de Maintenon, à l'idéal de se faire élever durement⁵²². Une telle approche pédagogique relevait directement, selon la marquise de Maintenon, de l'état appauvri des demoiselles, la dureté de leurs enseignements les préparant à prendre l'habitude de se contraindre⁵²³.

Par ailleurs, les maîtresses devaient aussi être unies sur le plan décisionnel⁵²⁴. La recherche de cohérence décisionnelle dans l'ensemble du programme pédagogique saint-cyrien était reconnue comme nécessaire, par la marquise, pour permettre aux demoiselles d'avoir une « éducation solide »⁵²⁵. Ainsi, sur le plan pédagogique, la recherche de l'unité se traduisait par l'usage des mêmes règlements ainsi que d'un système de récompenses et de punitions identiques pour l'ensemble des écolières, sans jamais les dispenser de ceux-ci⁵²⁶. Le programme éducatif du dernier siècle de l'Ancien Régime s'ancrait, tel que le décrit M. Foucault, dans un système double de « gratification-sanction » qui mettait au premier plan l'usage de récompenses avant de passer aux corrections⁵²⁷. Un système similaire se développa à Saint-Cyr, dans lequel les mérites et les récompenses s'agençaient à l'approche pédagogique de l'exemplarité et de l'émulation.

⁵²¹ *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « durement », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=durement> ; *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 1, mot « dureté », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=duret%C3%A9&start=0&end=0>.

⁵²² *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.121.

⁵²³ Madame de Maintenon, *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.92.

⁵²⁴ Madame de Maintenon, 1700, dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.30.

⁵²⁵ Madame de Maintenon, 1703, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.93.

⁵²⁶ Madame de Maintenon, 10 juillet 1691, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.519.

⁵²⁷ M. Foucault, *Surveiller et punir...*, p.212.

a) *Système de récompenses*

Tout d'abord, la disposition des salles de classe et de ses écolières donna lieu à un premier système de récompenses commun à l'ensemble des classes. Les demoiselles d'une même classe étaient divisées en cinq à six groupes, dits « bandes » ou « familles », regroupant entre huit à dix élèves qui s'asseyaient ensemble⁵²⁸. Les bandes d'une même classe étaient hiérarchisées selon le mérite ; les demoiselles les plus sages étaient placées dans la première bande et les moins sages, dans la sixième. Ainsi, puisque les demoiselles se distinguaient visuellement les unes des autres selon la bande à laquelle elles avaient été affectées, elles cherchèrent vraisemblablement à améliorer leur comportement en vue d'intégrer une bande plus avantageuse⁵²⁹.

Par ailleurs, il existait un second degré de distinction à l'intérieur même de chaque bande. En effet, le *Mémoire de ce qui s'observe dans la royale Maison de Saint-Louis...* mentionna que les demoiselles qui se distinguaient dans chaque bande obtenaient le rôle de chef, d'aide et de suppléante. L'obtention de l'une de ces fonctions était pour les demoiselles un signe d'honneur qui se visualisait par le port d'une croix d'argent sur la poitrine et qui se traduisait par la pratique de certaines tâches, telle que de « garder l'ordre » et d'aider les maîtresses « a montrer »⁵³⁰. Quoique cette source n'indique pas quel genre de distinction se méritait une telle récompense, il est précisé plus loin que toutes les demoiselles devaient être traitées également, et qu'elles ne pouvaient être distinguées « que par la sagesse »⁵³¹. L'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française* définit le mot « sagesse » à la fois comme la « bonne conduite dans le cours de la vie », ainsi que « la raison plus avancée », la « modestie, pudeur, chasteté »⁵³². Il est possible d'émettre que les demoiselles étaient donc distinguées pour leur comportement ainsi que

⁵²⁸ Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.149.

⁵²⁹ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.3v.

⁵³⁰ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.3v et 4r.

⁵³¹ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.6v.

⁵³² *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), tome 2, mot « sagesse », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=sagesse&start=0&end=0>

pour leur acquisition de vertus (visible à travers leur comportement). Une telle hypothèse est confirmée d'autant plus par le rôle de ces écolières qui aidaient les maîtresses à « montrer » et non pas à instruire. Ce système de récompenses présent dans toutes les classes s'agençait donc à la didactique saint-cyrienne de l'imitation, puisqu'il plaçait sur un piédestal les demoiselles qui présentaient un comportement conforme aux idéaux civiques et moraux et les récompensaient en leur donnant la chance de se montrer à leur tour ; tant par leur accoutrement distinct avec une croix d'argent que par l'exemple. Il permettait donc parallèlement aux demoiselles de mettre en pratique dès un jeune âge le rôle que leur avait conféré la monarchie : celui d'agir comme exemples de noblesse modèle.

De plus, en distinguant visuellement les demoiselles les unes des autres, un tel système de récompenses consolidait de manière implicite chez les demoiselles l'importance qu'attribuait la société au système de regards et donc à l'importance qu'elles devaient accorder à leur propre contenance. Par ailleurs, ce système de récompenses reprenait et plaçait sur un piédestal le modèle structurant de la communauté de Saint-Cyr, à son tour géré par une supérieure (ici comparable à la chef de bande) et secondé par une aide et une suppléante. On pourrait donc en tirer que l'institution avait des intentions opportunistes à travers son système de récompenses, enseignant aux écolières que le plus grand des honneurs était de pouvoir devenir elles-mêmes un jour membre de la communauté saint-cyrienne. Ce n'est pas pour rien que les chefs de bandes portaient une croix sur leurs vêtements, à la manière des maîtresses. Ce signe visible en faisait des aspirantes maîtresses et accentuait leur autorité sur le groupe, tout en faisant des modèles à suivre.

Il existait également un système de récompense complémentaire basé sur la distinction. Dès les petites classes, les écolières avaient appris que celles qui se distinguaient par leur progrès

obtenaient chaque semaine des médailles et des rubans de couleurs différentes⁵³³. Un tel système préparait les demoiselles à rechercher l'obtention de « la plus haute distinction » allouée à Saint-Cyr, soit l'obtention d'un ruban de couleur « feu » suivi d'un ruban de couleur noir destinés aux écolières des grandes classes qui se distinguaient par leur mérite et qui avaient été sélectionnées par les maîtresses⁵³⁴. Une fois le ruban obtenu, ces demoiselles avaient comme rôle d'aider les maîtresses « à l'éducation et à l'instruction des autres demoiselles » pour une période de trois mois⁵³⁵. Quoique les sources étudiées ne spécifient pas si le progrès et le mérite reconnus chez ces demoiselles étaient de nature académique ou comportementale, il est possible de déduire, grâce à l'importance connue du programme éducatif basé sur l'émulation, que les demoiselles sélectionnées pour assister les maîtresses devaient présenter à la fois un comportement et une contenance dignes d'imitation.

C'était uniquement à dix-huit ans que les demoiselles *bleues* distinguées « par leur piété [et] leur bonne conduite » pouvaient obtenir un ruban noir⁵³⁶. Quand ce fut le cas, elles ne portaient plus que celui-là et étaient dénommées les demoiselles *noires*⁵³⁷. Les demoiselles *noires* travaillaient à titre de maîtresses subalternes dans les petites classes et recevaient en retour une dot plus grande, proportionnelle au temps que durait cette fonction⁵³⁸. Une telle récompense était donc de grande valeur pour ces demoiselles appauvries, puisqu'une dot plus étoffée pouvait affecter de manière significative la place qu'elles auraient de retour en société. En effet, alors que

⁵³³ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.4r.

⁵³⁴ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.132 ; BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.4r et 4v. Il y avait un total de douze rubans feu attribués aux écolières, dont un seul était donné dans la classe *jaune* et le reste dans la classe *bleue*. Ce ruban accompagnait le ruban de la classe de l'écolière et était placé éloigné de ce dernier, de manière à ce qu'ils soient tous deux visibles.

⁵³⁵ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.6r. Cette période de trois mois était aussi surnommée un « quartier », période à la suite de laquelle les demoiselles au ruban feu et noir changeaient de classe. C'était aussi après chaque quartier que les demoiselles de Saint-Cyr en âge de ce faire passaient d'une classe à l'autre et qu'on leur octroyait, ou enlevait, les signes de distinction mérités.

⁵³⁶ Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.66.

⁵³⁷ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.4v.

⁵³⁸ Madame de Maintenon, juillet 1710, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.257 ; BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.5r.

D. Roche indique que la dot de 3000 livres octroyée aux écolières saint-cyriennes était suffisante à leur retour dans le monde, R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia proposent que malgré l'obtention de ces 3000 livres, « la situation économique de nombreuses familles ne laissaient aux anciennes pensionnaires que l'issue du couvent »⁵³⁹. Une telle réalité était contraire à la réelle ambition du monarque Louis XIV qui préférait de loin le mariage comme issue pour les écolières saint-cyriennes et non le cloître⁵⁴⁰.

Dans son article *La perception de l'éducation reçue à Saint-Cyr (1686-1719)*, D. Picco présente un aperçu du sort des demoiselles saint-cyriennes à la suite de leur parcours scolaire. Elle y explique que seul le devenir de 60% des anciennes écolières est connu, et de ce corpus, 49% sont devenues religieuses alors que 21% se sont mariées. L'historienne précise toutefois que ces résultats sont biaisés, puisque les registres qui prenaient en note le sort des demoiselles le faisaient lorsqu'elles atteignaient l'âge de 20 ans, moment où le choix du couvent était déjà fait alors que celui du mariage pouvait avoir lieu plus tard (l'âge moyen du mariage des anciennes écolière saint-cyriennes était effectivement de 27 ans)⁵⁴¹. Par ailleurs, D. Picco dévoile qu'au XVIII^e siècle, de moins en moins de demoiselles sorties de pensionnats ou de maisons d'éducation choisissaient la prise du voile comme vocation⁵⁴². Ces données permettent de remettre en perspective notre connaissance du sort des demoiselles saint-cyriennes, car près des deux tiers des sources disponibles datent du XVII^e siècle. Il demeure tout de même selon D. Picco, que les 3000 livres obtenues à la fin du parcours scolaire étaient peu attirantes pour trouver un « beau parti »⁵⁴³. L'obtention d'une dot plus élevée grâce au ruban noir était donc

⁵³⁹ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.358 ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.243.

⁵⁴⁰ D. Roche, « Education et Société... », p.11 ; D. Picco, « Les dames de Saint-Louis... », livre électronique non paginé, p.273-287.

⁵⁴¹ D. Picco, « La perception de l'éducation... », p.741-743.

⁵⁴² D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.350.

⁵⁴³ D. Picco, « La perception de l'éducation... », p.741 et 743.

garante, pour les demoiselles, d'un choix de vie auquel elles aspiraient. Il n'est donc pas surprenant de relever que Marguerite-Victoire de la Maisonfort mentionna dans ses *Souvenirs* que l'obtention du ruban noir était l'« objet de l'ambition de toutes les élèves modèles »⁵⁴⁴. Concrètement, une telle ambition se traduisait par la volonté d'incarner un comportement et une contenance modèles.

b) Système de punitions

Dans leur ouvrage, M. Da Vinha et A. Maral proposent que les punitions à Saint-Cyr étaient « rares, rationnelles et, surtout, concertées »⁵⁴⁵. En effet, quoique les punitions existaient à Saint-Cyr, la marquise de Maintenon avait indiqué aux dames de reprendre d'abord avec douceur et de donner aux demoiselles le temps de se corriger elles-mêmes avant de passer aux punitions⁵⁴⁶. Elle souhaitait limiter l'usage de la discipline afin d'éviter qu'elle ne devienne obsolète⁵⁴⁷. De nombreux écrits de la fondatrice nous dévoilent que pour ce faire, les maîtresses de Saint-Cyr devaient limiter les libertés des demoiselles tout en assurant que ces dernières les respectent, leur obéissent et les craignent, sachant qu'elles avaient le pouvoir de les renvoyer⁵⁴⁸. Dans son introduction, O. Gréard mentionna que le renvoi de Saint-Cyr était la punition la plus déshonorable qui pouvait être infligée à une demoiselle⁵⁴⁹. En effet, le renvoi pouvait être interprété comme un symbole de la dérogeance de la demoiselle qui n'avait pas su montrer un comportement digne de sa noblesse.

⁵⁴⁴ *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.11-12.

⁵⁴⁵ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.131.

⁵⁴⁶ Madame de Maintenon, 1702, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.77.

⁵⁴⁷ Madame de Maintenon, février 1697, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.239.

⁵⁴⁸ BNF, Manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon...*, p.174 ; Madame de Maintenon, 1702, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.77.

⁵⁴⁹ O. Gréard, « Introduction » dans Madame de Maintenon, *Extraits de ses lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes sur l'éducation précédés d'une introduction par Oct. Gréard Membre de l'Institut Vice-Recteur de l'Académie de Paris*. 4^e édition, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1886, p.L.

Les punitions et les techniques coercitives déterminées par les supérieures et mises en place par les maîtresses saint-cyriennes étaient règlementées et diversifiées, H.C. Barnard confirmant que celles-ci variaient en fonction de la nature de l'écolière⁵⁵⁰. En effet, les punitions devaient prendre en compte tant la personnalité des écolières que leurs âges. C'est pourquoi la marquise de Maintenon établit que pour corriger les plus jeunes, soit les écolières *rouges*, les maîtresses pouvaient se servir de « toutes sortes de moyens [...] : une exhortation générale à l'approche d'une grande feste, une correction douce, en particulier, à la veille d'une confession, une confession publique, une humiliation devant les autres, une amende honorable, un relâchement de plaisir, une posture contrainte; enfin, tantost de la rigueur, tantost de la douceur, et toujours une grande patience »⁵⁵¹. Au contraire, la marquise insista qu'il fallait reprendre les écolières plus âgées par le biais de la raison et de la religion⁵⁵². C'est en ce sens qu'A. Tschirhart mentionne qu'à Saint-Cyr « l'on vis[ait] plus à éduquer par la raison qu'à instruire. [...] Les maîtresses doivent donc servir de modèle et faire respecter la discipline »⁵⁵³. En d'autres mots, inspirées par leurs maîtresses, les demoiselles étaient incitées à imiter les maîtresses grâce à leur propre jugement raisonnable, lui-même développé à Saint-Cyr.

Lorsqu'il devenait inévitable pour une maîtresse d'utiliser des punitions, ces dernières étaient donc choisies en fonction de leur utilité pédagogique. C'est ce que proposa la marquise de Maintenon dans un entretien avec les dames datant de 1695 :

Il faut tant qu'on peut, pour punir et corriger les enfants, se servir des choses qui, en leur servant de pénitences, tournent encore à les former; **par exemple, faire tenir debout, droite, les pieds bien en dehors, une petite fille de mauvaise grâce, ou qui ne sait pas se tenir en place;** mais il ne faudroit pas que cela fût bien longtemps, et il faut plutôt leur faire de petites punitions qui les humilient et qui les contraignent, que des choses pénibles

⁵⁵⁰ H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, p.161.

⁵⁵¹ Madame de Maintenon, mars 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.250.

⁵⁵² Madame de Maintenon, janvier 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.205.

⁵⁵³ A. Tschirhart, « Mère de famille... », p.330.

qui puissent nuire à leur santé. Quand vous leur faites aussi répéter des cérémonies, ne les faites pas tenir debout ou à genoux, les enfants n'en ont pas la force.⁵⁵⁴

Ce passage est révélateur, dévoilant d'une part qu'une occasion coercitive se traduisait par un enseignement (dans ce cas, d'un enseignement corporel) et d'autre part que l'éducation comportementale et corporelle se faisait simultanément, par le biais de la contrainte physique.

Les fautes étaient corrigées par incréments. La marquise de Maintenon proposa dans ses écrits qu'à travers leur observation constante, les maîtresses devaient noter les comportements inaptes des demoiselles et les mentionner à la Supérieure, mais qu'elles ne devaient punir et corriger les fautes que lorsqu'elles se répétaient⁵⁵⁵. Les punitions avaient donc comme rôle de rectifier la nature même des écolières, elles permettaient en ce sens « d'améliorer la nature », comme l'a avancé J. Ulmann⁵⁵⁶.

Certaines erreurs comportementales étaient moins strictement corrigées. Ce fut le cas par exemple du maintien du silence, situation où les maîtresses avaient le droit d'être plus complaisantes envers les écolières puisqu'elles peinaient à leur tour à le maintenir⁵⁵⁷. Cet exemple dévoile l'ampleur du rôle modèle des maîtresses, qui devaient viser en tous lieux et en tout temps une perfection à défaut d'éduquer de manière hypocrite. En effet, la perfection personnelle des maîtresses entraînait en jeu dans l'éducation des demoiselles, puisque les maîtresses ne pouvaient corriger et reprendre que ce qu'elles réussissaient elles-mêmes à montrer sans défauts. D'autres fautes méritaient quant à elles d'être corrigées systématiquement et la marquise de Maintenon en fit souvent mention dans ses lettres. À la suite de l'analyse de ces dernières, il s'agissait souvent de cas de fautes morales, par exemple faire preuve de trop d'orgueil ou de vanité. Une lettre datée de 1699 mentionne par exemple la correction nécessaire d'une jeune fille

⁵⁵⁴ Madame de Maintenon, 1695, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.205.

⁵⁵⁵ Madame de Maintenon, janvier 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.207.

⁵⁵⁶ J. Ulmann, *La nature et l'éducation...*, p.13 et 61.

⁵⁵⁷ Madame de Maintenon, février 1697, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.240.

qui avait relevé son ruban avec une épingle pour se distinguer⁵⁵⁸. En effet, la marquise de Maintenon avait mentionné que « ce ne sont pas toujours des crimes, mais ce sont des caractères d'esprit qui détruisent tout le bien »⁵⁵⁹. C'est pourquoi la fondatrice évoqua l'importance de corriger les mauvais comportements, particulièrement ceux qui étaient libertins puisqu'ils pouvaient influencer négativement sur les demoiselles, dans lesquelles avait été inculqué la pratique de l'imitation⁵⁶⁰.

Une punition communément mentionnée dans les lettres de la fondatrice était le retrait du droit aux divertissements⁵⁶¹. Le retrait d'une distinction visible était une autre forme de punition tout aussi commune. Le *Mémoire de ce qui s'observe dans la royale Maison de Saint-Louis...* note par exemple que les demoiselles qui se déplaçaient seules dans la maison avaient « le ruban ôté ce qui est une des plus grandes pénitences »⁵⁶². Dans un contexte social où le regard d'autrui était déterminant pour la reconnaissance d'un état social, la punition visible, soit par le retrait d'un ruban, ou bien par le biais de l'humiliation, semblait avoir été privilégiée. D'une part, un tel système découlait vraisemblablement de l'état des demoiselles. Issues de la noblesse militaire, elles venaient d'un monde où les décorations, et leur éventuel retrait, avaient des impacts indéniables sur la réputation et la carrière. D'autre part, l'utilisation d'un tel système avait tout un sens pédagogique. En effet, la marquise de Maintenon rappela que les maîtresses devaient choisir une punition en fonction de l'identité de la coupable ainsi que selon ce qui ferait « impression aux autres »⁵⁶³. Dans un cas extrême, une demoiselle ayant comploté d'empoisonner une maîtresse fut condamnée à recevoir une punition « capable d'effrayer les plus déterminées »

⁵⁵⁸ Madame de Maintenon, 1699, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.273.

⁵⁵⁹ Madame de Maintenon, 1692, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres sur l'éducation des filles...*, p.100.

⁵⁶⁰ Madame de Maintenon, octobre 1691, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.552.

⁵⁶¹ Madame de Maintenon, 1705, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.90.

⁵⁶² BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.5v.

⁵⁶³ Madame de Maintenon, 10 octobre 1694, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.321.

avant d'être renvoyée⁵⁶⁴. M. Langlois relève dans une note du cinquième volume de l'ouvrage *M^{me} de Maintenon Lettres...*, que la coupable en question fut déshabillée, fouettée « jusqu'au sang », rasée de la tête et renvoyée de Saint-Cyr⁵⁶⁵. Ainsi, même au niveau correctionnel, l'approche pédagogique saint-cyrienne privilégiait un enseignement par le biais de l'exemple. Un tel système se modelait au système judiciaire dans lequel, tel que l'a montré M. Foucault, le mécanisme de l'exemplarité par le biais de peines publiques était bien ancré jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁵⁶⁶.

Dans son étude, L. Vanoflen mentionne qu'au cœur de la réforme pédagogique des XVII^e et XVIII^e siècles, le développement de la raison et du jugement par le biais de la conversation était privilégié aux dépens de l'usage de contraintes physiques et de punitions⁵⁶⁷. Il pourrait sembler de prime à bord que la marquise de Maintenon se joignit à cette tendance, mentionnant dans certains écrits qu'il était préférable de corriger avec les paroles⁵⁶⁸. Et pourtant, quoiqu'elle ne recommanda l'usage de fouets dans un contexte coercitif que très rarement, la marquise de Maintenon suggéra l'usage de la « discipline sur les espales » pour corriger certains comportements libertins⁵⁶⁹. Cette dernière était un acte de mortification commun aux dévots et utilisé surtout dans un contexte religieux pour punir les fautes charnelles avec un « fouet de cordelettes »⁵⁷⁰. Une telle pratique de punition physique, soit l'auto-infliction de plaies, assurait une certaine longévité à l'enseignement correctionnel, la punition durant aussi longtemps que la guérison de la blessure. Malgré tout, cette pratique heurtant le corps se faisait de manière

⁵⁶⁴ BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.29r.

⁵⁶⁵ « Note 1270 » dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume V, p.328.

⁵⁶⁶ M. Foucault, *Surveiller et punir...*, p.15 et 16.

⁵⁶⁷ L. Vanoflen, « La conversation, une pédagogie... », livre électronique non paginé, p.183-195.

⁵⁶⁸ Madame de Maintenon, 16 mars 1693, Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.106.

⁵⁶⁹ Madame de Maintenon, octobre 1691, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.552.

⁵⁷⁰ *Dictionnaire de l'académie française* (1694), tome 1, mot « discipline », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologi/c4/publicdicos/query?report=bibliography&head=discipline>

invisible, c'est-à-dire que de l'extérieur, le corps des écolières n'en paraissait pas abimé et demeurait conforme à l'idéal d'une apparence sans défauts notables.

Somme toute, dans un avis émis à l'intention des demoiselles, la marquise de Maintenon indiqua que les fautes commises à Saint-Cyr étaient corrigées, alors que lorsqu'elles étaient commises dans le monde, ces mêmes fautes pouvaient mener à la perte de réputation⁵⁷¹. Cet avis nous laisse entendre que les demoiselles saint-cyriennes, en raison de leur statut noble et appauvri, ne pouvaient pas se permettre de commettre des fautes une fois retournées dans le monde. L'institution veillait donc strictement à l'inculcation du comportement et de la contenance noble et traditionnelle modèle à travers l'usage de techniques pédagogiques de récompenses et de punitions strictes. Il en demeure qu'il revenait aux demoiselles de se plier, ou non, aux règlements qui leur étaient imposés – ainsi qu'aux récompenses et punitions qui en émanaient. Ceci leur confère une certaine agentivité, puisque le fonctionnement de la structure pédagogique saint-cyrienne reposait sur leur participation active.

La place des divertissements dans la pédagogie saint-cyrienne

Dans son *Traité du choix et de la méthode des études*, l'abbé Fleury déclara que la diversification dans l'enseignement et l'usage de divertissements étaient deux moyens efficaces pour éduquer les enfants. Il croyait que ces derniers apprenaient davantage si les instructions se faisaient de manière inaperçue, à travers les divertissements⁵⁷². L'abbé Fénelon présenta des propos similaires dans le cinquième chapitre de son *Éducation des filles*, intitulé « instructions indirectes : il ne faut pas presser les enfants », où il mentionna que les « plaisirs de l'esprit » et les « jeux [...] qui renferment quelque instruction » étaient tout aussi utiles à l'instruction des

⁵⁷¹ Madame de Maintenon, 1692, dans Th. Lavallée (éd.), *Conseils et instructions...*, p.2.

⁵⁷² C. Fleury, *Traité du choix...*, p.96-98.

écolières féminines⁵⁷³. Inspirée par ces idéaux, la marquise de Maintenon imposa donc à son tour aux maîtresses saint-cyriennes de « diversifier les instructions, les faire courtes, [...] fréquentes et même les égayer souvent, [de] se servir de tout jusqu[']aux] jeux pour former la raison »⁵⁷⁴. Par ailleurs, Madame de Maintenon reconnaissait que ces divertissements permettaient de contrer l'ennui qui se développait chez les écolières plus âgées qui, éduquées en moyenne pendant treize ans entre les quatre murs de l'institution, se lassaient face à la monotonie des journées, répétitives en vertu de l'horaire qui les structuraient⁵⁷⁵. Dans son étude, M. Grandière note que ce fut seulement au début du XVIII^e siècle qu'il y eut une prise de conscience vis-à-vis l'importance de l'usage de jeux et de divertissements dans la pédagogie⁵⁷⁶. En accordant de l'importance aux divertissements dans son programme pédagogique, la marquise de Maintenon fut en quelque sorte avant-gardiste.

Dans son chapitre portant sur Saint-Cyr, D. Roche propose que chacun des jeux et des divertissements établis à Saint-Cyr avaient des rôles pédagogiques particuliers. Les divertissements extérieurs, tels que les exercices physiques et les remuements, permettaient de discipliner le corps des demoiselles⁵⁷⁷. Les divertissements dits « de société », tels que le théâtre et les conversations, permettaient quant à eux de faire pratiquer un certain comportement. Finalement, les divertissements intérieurs, tels que les *échecs*, les *dames*, les *jonchets* et les *osselets* permettaient d'instruire les écolières, et de former leur intelligence et leurs habiletés⁵⁷⁸. En outre, les divertissements intérieurs avaient pour but de rendre plaisantes les tâches journalières et fondamentales de l'éducation saint-cyrienne, notamment le travail manuel. Le droit de coudre et de broder était en effet présenté aux écolières comme un divertissement, voire

⁵⁷³ F. de Fénelon, *Éducation des filles...*, p.35 et 37.

⁵⁷⁴ BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe...*, fol.6v.

⁵⁷⁵ Madame de Maintenon, 24 février 1701, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.319-320.

⁵⁷⁶ M. Grandière, *L'idéal pédagogique en France...*, p.89-90.

⁵⁷⁷ Voir chapitre 2, partie 3 « L'image corporelle idéale des demoiselles saint-cyriennes ».

⁵⁷⁸ D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.366.

même comme une récompense⁵⁷⁹. Cette association positive rendit vraisemblablement moins pénible la pratique des ouvrages qui, en conséquence, furent pratiqués et maîtrisés.

La plupart des divertissements et des jeux créés à Saint-Cyr se déployaient lors des récréations. La journée des écolières se ponctuait en effet de deux récréations, la première suivant le dîner et la seconde, le souper⁵⁸⁰. Selon les *Constitutions*, les récréations avaient été conçues afin de donner aux maîtresses un répit des demoiselles, puisqu'elles n'y étaient pas tenues de les veiller et de les observer⁵⁸¹. Les demoiselles n'étaient pas pour autant laissées à elles-mêmes, car les récréations avaient été structurées par des règles visant l'encadrement des demoiselles lorsqu'elles n'étaient pas observées par leurs maîtresses⁵⁸².

Dans ses *Souvenirs*, la dame de Pontalby présente un portrait des récréations du point de vue des écolières saint-cyriennes. Elle raconta que dès le premier signal annonçant le début des récréations, « les rangs se rompèrent, un bruyant tumulte mêlé de cris joyeux, de chants, d'éclats de rire, succéda au silence qui avait régné jusque-là. Quelques-unes se formèrent en groupes plus ou moins nombreux, et organisèrent différents jeux ; celles-ci sautaient et couraient les unes après les autres, celles-là se promenaient en causant moins bruyamment »⁵⁸³. En courant, en sautant et en bougeant, les demoiselles exerçaient donc leur corps lors des récréations. Manseau ajouta même que lors de belles journées, les récréations prenaient la forme de promenades dans les jardins, exercice reconnu comme honnête et contribuant au maintien de la santé selon de La Salle⁵⁸⁴. Ces témoignages laissent croire que les récréations, synonyme d'une période de relâchement des règles contraignantes, permettaient aux demoiselles d'exercer leurs corps, les

⁵⁷⁹ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.10.

⁵⁸⁰ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.60. En France, le déjeuner et le dîner.

⁵⁸¹ « Article 26. – *Des récréations en général.* », dans Manseau, *Mémoire de Manseau...*, p.267.

⁵⁸² Voir *Mémoires sur Madame de Maintenon...*, p.420 ; Madame de Maintenon, 1709, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.151.

⁵⁸³ Fr. Joubert (éd.), *Souvenirs de M^{me} de Pontalby...*, p.49-50.

⁵⁸⁴ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.77 ; J.-B. de La Salle, *Les Règles de la bienséance...*, p.116.

activités structurées et civilisées étant visiblement moins appréciées par les demoiselles. C'est d'ailleurs en ce sens que certains historiens tels que H.C. Barnard cherchent à montrer que les jeux et les divertissements établis à Saint-Cyr permettaient non seulement de développer le corps des écolières, mais aussi de développer leur raison, et par son entremise, un certain comportement⁵⁸⁵.

Afin d'éviter que les demoiselles laissées sans supervision ne se mettent à parler librement lors des récréations, elles étaient invitées à chanter des chants religieux ou bien à déclamer de courts textes intitulés les « conversations »⁵⁸⁶. Ces dernières furent des divertissements centraux à la pédagogie saint-cyrienne. Dans ses mémoires, Manseau indiqua que ce fut la marquise de Maintenon qui rédigea ces courts textes au format théâtral qui mettaient en scène plusieurs demoiselles fictives dialoguant sur des sujets variés⁵⁸⁷. Leur mémorisation et leur répétition permettaient aux demoiselles de s'approprier le raisonnement et les enseignements qui y étaient insufflés. Une telle appropriation était facilitée par le format de ces dialogues, qui mettait en scène des demoiselles dans lesquelles les écolières pouvaient se reconnaître. Distinguées pour leur utilité pédagogique par Fénelon ainsi que par les philosophes Locke et Rousseau, les conversations eurent une place indéniable dans la réforme pédagogique des XVII^e et XVIII^e siècles, réforme visant selon L. Vanoflen le développement de la raison et du jugement⁵⁸⁸. En effet, le rôle pédagogique central des conversations dans le processus de l'endoctrinement moral est souligné par de nombreux historiens⁵⁸⁹. Il convient de mentionner que ces mêmes textes participaient aussi à l'éducation comportementale des écolières, permettant tel

⁵⁸⁵ H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, p.138.

⁵⁸⁶ Madame de Maintenon, 1700, dans *Extraits de ses lettres, avis, entretiens...*, p.39 ; Madame de Maintenon, 29 septembre 1692, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume IV, p.79 ; Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.60.

⁵⁸⁷ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.77.

⁵⁸⁸ L. Vanoflen, « La conversation, une pédagogie... », livre électronique non paginé, p.183-195.

⁵⁸⁹ Voir H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, p.67 ; C. Mongenot, « De Mme de Maintenon... », livre électronique non paginé, p.253-271.

que le relèvent C. Mongenot et D. Roche, de faire développer et de « mettre en usage » certains comportements interpersonnels⁵⁹⁰. C'est en ce sens que la marquise de Maintenon déclara dans une lettre de l'an 1700 qu'elle avait rédigé les conversations afin que les écolières puissent « apprendre à [s']entretenir ensemble »⁵⁹¹.

Le contenu des conversations avait un effet direct sur le comportement des écolières. Une conversation particulière, portant *sur l'éducation de Saint-Cyr*, fit par exemple les éloges de la pédagogie saint-cyrienne et de l'usage des conversations⁵⁹². Un tel *leitmotiv* visait à faire voir aux demoiselles, à travers le raisonnement qui leur était inculqué, la valeur de l'institution à laquelle elles avaient été confiées et des règles qui leurs étaient imposées⁵⁹³. Ce processus visait donc à éviter l'insoumission et invitait les écolières à obéir à leurs maîtresses et à se soumettre aux enseignements qui leur étaient imposés.

Par ailleurs, les conversations avaient aussi été rédigées par la fondatrice en vue de seconder les maîtresses en abordant des questions dépassant les bornes de la connaissance des enseignantes, notamment en ce qui concernait le monde et ses dangers⁵⁹⁴. En effet, au moment où elles devenaient dames de Saint-Louis, ces dernières devaient passer leur vie entière cloîtrées à Saint-Cyr⁵⁹⁵. La majorité d'entre elles avaient donc peu d'expérience dans le monde. Un exemple d'enseignement portant sur le monde et transmis à travers ces conversations se perçoit dans la conversation intitulée *sur les occasions*. À travers son dialogue, les demoiselles apprirent qu'il était considéré immodeste de porter une coiffure haute, de se découvrir la gorge ou encore, de

⁵⁹⁰ C. Mongenot, « De Mme de Maintenon... », livre électronique non paginé, p.253-271 ; D. Roche, « Éducation et Société... », p.20.

⁵⁹¹ Madame de Maintenon, 1700, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.318.

⁵⁹² Madame de Maintenon, « XIX. Conversation *Sur l'éducation de Saint-Cyr* », dans *Les loisirs de Madame...*, p.177-184.

⁵⁹³ Une conversation similaire, portant *sur l'ordre*, justifiait de manière raisonnable la mise en place d'horaires à Saint-Cyr. Voir Madame de Maintenon, « XII. Conversation *Sur l'Ordre* », dans *Les loisirs de Madame...*, p.121.

⁵⁹⁴ Madame de Maintenon, 1714, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettre et entretiens...*, tome second, p.330.

⁵⁹⁵ Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.145.

manger et de boire avec excès⁵⁹⁶. Ces textes inculquaient donc de manière directe des enseignements portant sur l'apparence physique et comportementale que devaient incarner et véhiculer les demoiselles.

Parallèlement, la pratique et la déclamation des conversations permirent aussi aux demoiselles saint-cyriennes de développer en elles l'art de la conversation, centrale au monde des salons selon A. Lilti⁵⁹⁷. Pour ce faire, C. Mongenot note que la forme des conversations saint-cyriennes se modelait aux conversations mondaines⁵⁹⁸. L'importance d'une telle acquisition relevait du fait que l'art de la conversation était devenu au XVIII^e siècle une manière de montrer sa noblesse⁵⁹⁹. M. Da Vinha et A. Maral indiquent que Madame de Maintenon veillait à la maîtrise de l'art de la conversation, « indispensable dans la société nobiliaire », parmi ses demoiselles⁶⁰⁰. La pratique de telles conversations permettait aux demoiselles de pratiquer leur énonciation, leur diction ainsi que de mettre en usage le « bon français » qui leur était enseigné⁶⁰¹. Être capables de converser convenablement devint donc un signe visible de la noblesse des écolières, tant à travers les discours que par leur comportement non verbal. D. Roche indique que les jeux et divertissements, tel que la récitation de vers et de proverbes « permett[ait] d'acquérir la rhétorique du monde, l'habileté dans la conversation, en bref de mettre en usage un comportement »⁶⁰². Il n'est donc pas surprenant de trouver que les mémoires de Manseau et les *Souvenirs* de la demoiselle de la Maisonfort mentionnèrent que les demoiselles devaient réciter certaines conversations lorsqu'elles obtenaient des visites royales⁶⁰³. Une telle

⁵⁹⁶ Madame de Maintenon, « Conversation XIV : Sur les occasions », dans *Conversations inédites de madame...*, p.115-117.

⁵⁹⁷ A. Lilti, *Le monde des salons...*, p.319.

⁵⁹⁸ C. Mongenot, « De Mme de Maintenon... », livre électronique non paginé, p.253-271.

⁵⁹⁹ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.2.

⁶⁰⁰ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.136.

⁶⁰¹ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles...*, p.139 ; A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, p.99.

⁶⁰² D. Roche, *Les Républicains des lettres...*, p.366.

⁶⁰³ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.77 ; *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.155.

réalité dévoile que la déclamation de tels textes suffisait pour reconnaître chez les demoiselles saint-cyriennes l'acquisition d'un comportement et d'une contenance dignes de leur noblesse.

Un divertissement similaire aux conversations qui a été étudié de fond en comble par de nombreux historiens fut la pratique théâtrale à Saint-Cyr⁶⁰⁴. La place du théâtre dans la pédagogie s'était premièrement établie dans les collèges jésuites au XVI^e siècle. Ce fut pourtant au siècle suivant que la présence du théâtre dans la pédagogie devint systématique puisqu'il était conçu, tel que l'attestent à la fois les historiens du corps et de l'éducation, comme un exercice propice à la formation de la mémoire, de l'esprit, des gestes, de la posture, de la voix et de la corporalité en plus de transmettre des leçons morales à travers les textes déclamés⁶⁰⁵. G. Vigarello ajoute dans son *Histoire du corps* que le théâtre s'imposa comme une technique pédagogique permettant de s'approprier une gestuelle et une démarche propres à la noblesse, au même titre que le faisait la danse⁶⁰⁶. Selon A.-M. G. Piéjuj, l'abbé Fénelon avait été un des théoriciens académiques reconnaissant le théâtre comme une source de divertissement utile à l'enseignement moral. Fidèle aux propositions de ce dernier, Madame de Maintenon accorda donc au théâtre une place dans la pédagogie de Saint-Cyr⁶⁰⁷. Un tel exercice s'agença sans heurts aux techniques pédagogiques de l'émulation puisque dans son essence même, le théâtre se fondait à son tour sur la pratique de *mimésis* et de *imitatio*, donnant donc aux demoiselles saint-cyriennes des modèles à émuler tant moralement que sur le plan comportemental et corporel⁶⁰⁸.

Les premières petites pièces utilisées dans la pédagogie saint-cyrienne avaient été rédigées par Madame de Brinon, alors supérieure de l'institution. Madame de Maintenon les

⁶⁰⁴ Voir A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, 845 p.

⁶⁰⁵ G. Vigarello, *Le corps redressé...*, p.62, 63 et 65 ; R. Chartier, M.-M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France...*, p.203.

⁶⁰⁶ G. Vigarello *Histoire du corps...*, p.272.

⁶⁰⁷ A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, p.61 et 97.

⁶⁰⁸ A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, p.613. Piéjuj mentionne aussi, à la p.143, que le théâtre était également utilisé pour porter certaines demoiselles à se convertir au catholicisme.

remplaça rapidement par des pièces cornéliennes et raciniennes dignes du rang des demoiselles et choisies en vertu de leur moralité⁶⁰⁹. C'est pour cela que la marquise commandita l'écriture de pièces auprès de Racine, soit *Esther* (1689) et *Athalie* (1691), afin qu'il puisse faire des personnages de ces écrits des exemples empreints de « bonne grâce » qui pouvaient être copiés par les demoiselles⁶¹⁰. G. Vigarello explique que depuis le XVI^e siècle l'usage de l'expression de bonne grâce « suggér[ait] une allure et un maintien » particulier, distinct selon l'état d'une personne⁶¹¹. Cet indice confirme que la pratique théâtrale à Saint-Cyr permettait aussi de mettre en pratique une contenance propre à l'état noble et appauvri des demoiselles.

La marquise de Maintenon avait invité les écolières à apprendre et à mettre en pratique ces pièces lors des récréations, à titre de « délassement utile »⁶¹². En effet, dans une instruction datée de 1705 la fondatrice expliqua aux demoiselles que « toutes vos tragédies vous sont très-utiles, elles vous occupent agréablement et sans aucune petitesse. Vous avez ici des choses que des princes et des princesses de sang n'ont point. J'ai employé les plus beaux esprits à vous faire des vers et les plus habiles musiciens à composer des chants ; tout cela vous devrait rendre très aimables »⁶¹³. Cette pratique demeurait pourtant subalterne à l'enseignement principal donné dans les classes de Saint-Cyr, la fondatrice indiquant dans une lettre de 1717 qu'« au pis aller, il vaut mieux qu'elles [les écolières] sortent d'ici sans savoir dire des vers, que sans savoir lire et écrire »⁶¹⁴. Ainsi, pratiquées lors des récréations, ces pièces permirent de prolonger le processus de l'émulation ; alors que les demoiselles ne se trouvaient pas en présence des maîtresses, elles pouvaient continuer d'imiter ce qui était bon à travers les personnages dépeints dans les pièces de

⁶⁰⁹ *Mémoires sur Madame de Maintenon...*, p.217 et 218 ; Th. Lavallée (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.83.

⁶¹⁰ Madame de Maintenon, 24 février 1701, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome premier, p.319 ; *Souvenirs d'une Bleue élève...*, p.82.

⁶¹¹ G. Vigarello, *Histoire du corps...*, p.267.

⁶¹² Madame de Maintenon, 1708, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.222 ; BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires...*, fol.19v.

⁶¹³ Madame de Maintenon, 1705, dans M^{me} A. Vigneron, *M^{me} de Maintenon éducatrice...*, p.56.

⁶¹⁴ Madame de Maintenon, 14 février 1717, dans Th. Lavallée (éd.), *Lettres et entretiens...*, tome second, p.400.

théâtre afin d'apprendre à « paraître » aimables et à développer une pratique qui était unique à leur statut, permettant de les différencier de leurs consœurs nobles et riches.

Toutefois, il ne va pas de soi que les élèves de Saint-Cyr aient tiré parti de toute la dimension physique de la pratique théâtrale. En effet, A.-M. G. Piéjuj mentionne dans son étude que les pièces de théâtre saint-cyriennes étaient possiblement déclamées sans mouvements⁶¹⁵. Au contraire, une citation des *Mémoires sur Madame de Maintenon recueillis par les Dames de Saint-Cyr*, indiqua que le théâtre était reconnu par la marquise comme « un moyen de cultiver [la] mémoire [des écolières] par de belles choses, de leur apprendre à bien prononcer, à **se tenir de bonne grâce**, à leur ouvrir l'esprit, et à n'être pas si neuves quand elles s'en iroient que le sont la plupart des filles élevées dans les couvents »⁶¹⁶. En d'autres mots, ce passage dévoile qu'à travers la pratique théâtrale, les demoiselles saint-cyriennes apprirent à se « tenir de bonne grâce », voire à développer une posture et une contenance digne de leur état nonobstant la possibilité que les demoiselles ne bougeassent pas lors des présentations théâtrales⁶¹⁷. Par ailleurs, M.-F. Lemmonier-Delpy propose dans son étude que la commande de pièces de théâtre à Saint-Cyr visait principalement l'enseignement du « bon français » parmi les écolières⁶¹⁸. C'est en plein ce dont témoigna Manseau dans ses mémoires, lorsqu'il nota que les jeunes filles étaient invitées à « réciter des vers de quelque tragédie sainte pour leur apprendre à bien parler et leur ôster les patois des provinces » entre autres⁶¹⁹. Ainsi, même s'il n'était pas toujours question de mouvement, le corps des jeunes filles était sollicité, voire dressé, dans les exercices théâtraux.

⁶¹⁵ A.-M. G. Piéjuj, *Le théâtre des demoiselles...*, p.105.

⁶¹⁶ *Mémoires sur Madame de Maintenon...*, p.218.

⁶¹⁷ Voir le chapitre 2 pour plus de détails vis-à-vis la posture noble recherchée chez des demoiselles saint-cyriennes.

⁶¹⁸ Marie-Françoise Lemmonier-Delpy, « Perspectives littéraires sur la question de l'éducation féminine », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.33.

⁶¹⁹ Manseau, *Mémoires de Manseau...*, p.60.

Bref, quoique subalternes aux instructions des enseignantes, les divertissements eurent une place centrale dans l'enseignement comportemental et corporel des demoiselles, tant à travers la mémorisation de textes théâtraux et de conversations que par les promenades, les courses et la pratique du « bon français ». Dans un système scolaire promouvant l'observation continue des écolières, les divertissements encadrèrent ces dernières afin qu'elles soient toujours occupées. L'imposition de la pratique de certains divertissements lors des moments de répit des maîtresses assurait donc la poursuite d'une observation continue et veillait indirectement au maintien d'un comportement et d'une contenance digne de leur état noble et appauvri.

Dans un contexte social où le système de regards mutuels fut omniprésent, les techniques pédagogiques utilisées à Saint-Cyr unissaient l'observation continue et l'émulation. Afin d'assurer que les maîtresses instruisent et éduquent convenablement leurs écolières, ces dernières ne devaient jamais être laissées à elles-mêmes, c'est un peu en ce sens que D. Roche propose que « Saint-Cyr ne connaît pas les vacances »⁶²⁰. Dans son étude, M. Grandière avance que le programme éducatif basé sur la « crainte, surveillance et enfermement » et usant des techniques de « tendresse étouffante, où l'adulte s'empare presque totalement du temps de l'enfant », avait un aspect totalitaire⁶²¹. Puisqu'à Saint-Cyr aussi les demoiselles n'étaient jamais laissées à elles-mêmes, il est tout aussi possible d'avancer que le programme éducatif saint-cyrien présentait également un aspect totalisant.

Alors que les maîtresses instruisaient les écolières, elles les élevaient en concomitance par l'incarnation du rôle de modèles parfaites et de mères qui leur étaient attribuées. Portées à émuler ce qu'elles voyaient, de par leur nature, selon des enseignements et grâce à un système de

⁶²⁰ D. Roche, « Éducation et Société... », p.17.

⁶²¹ M. Grandière, *L'idéal pédagogique en France...*, p.408. À noter que le terme « totalitaire » est le qualificatif utilisé par Grandière dans son étude.

récompenses et de punitions, les demoiselles imitaient donc les comportements et les contenance de leurs maîtresses. Lors des moments de répit de ces dernières, soit pendant des récréations, les écolières n'étaient toujours pas laissées seules, malgré la distanciation physique de leurs maîtresses. Les demoiselles étaient invitées en ces moments à réciter des pièces de théâtre, des conversations ou des chants qui, en plus d'inculquer des leçons morales, enseignaient aux demoiselles comment se comporter et se contenir, tant à travers le dialogue lui-même de ces textes que par la contenance recherchée lors de la récitation de telles œuvres. En outre, une telle pratique assurait le maintien du silence au cœur de la pédagogie saint-cyrienne. En effet, bien qu'elles fussent libres de parler lors des récréations, les paroles et les pensées des écolières furent muselées par l'imposition de vers à travers le théâtre, les conversations ou le chant.

Dans son étude, S. Cherrad reprend les paroles de J. Prévot pour qualifier Madame de Maintenon de « première institutrice de France »⁶²². Elle poursuit son analyse en suggérant que le projet de Saint-Cyr proposa « une organisation de l'éducation commune des filles novatrice. Les idées et méthodes exposées dans les ouvrages de sa plume ou transcrivant ses paroles montrent une réflexion moderne sur les méthodes à employer pour réussir une éducation »⁶²³. Ce chapitre a montré qu'au niveau de son programme pédagogique, l'éducation déployée à Saint-Cyr n'était pas entièrement novatrice, puisqu'elle adoptait des principes en vigueur au même moment. C'est donc plutôt dans son ensemble, c'est-à-dire dans le mélange de toutes les pratiques pédagogiques employées, que Saint-Cyr fut véritablement novatrice.

⁶²² Voir J. Prévot, *La première institutrice de France...*, 287p.

⁶²³ S. Cherrad, *Le discours pédagogique féminin...*, p.125.

« Souvenés vous de vostre éducation »,
Madame de Maintenon, 1691⁶²⁴

« conduisez vous de manière à faire désirer des
 Demoiselles de St Cir »
Madame de Maintenon, 1691⁶²⁵

CONCLUSION

En activité entre les années 1686 et 1793, la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr accueillit près de 3000 demoiselles qui provenaient de la noblesse appauvrie et provinciale pour leur donner une instruction et une éducation fondées sur l'émulation qui étaient dignes de leur état. Ce projet monarchique mené par la marquise de Maintenon et soutenu financièrement par son époux, le monarque Louis XIV, avait comme but politique de fidéliser cette tranche de la noblesse appauvrie et surtout de pérenniser son existence, puisqu'elle était en voie de disparition. Pour ce faire, les anciennes demoiselles saint-cyriennes étaient tenues de devenir à leur tour des modèles exemplaires et de propager dans le monde, auprès de la noblesse traditionnelle, les enseignements qu'elles avaient reçus à Saint-Cyr. Cette thèse montre qu'élevées aux frais de l'État, c'était principalement par leur comportement que les jeunes filles devaient rembourser la monarchie, d'où l'importance d'étudier ce comportement unique modelé par l'institution.

Dans une société strictement hiérarchisée, où les principes physionomiques dictaient l'apparence que devaient exhiber les membres de divers états, les anciennes demoiselles saint-cyriennes retournées dans le monde agissaient comme modèles visibles d'une couche sociale aux mœurs et vertus propres, perceptibles à travers une contenance et un comportement particuliers. En effet, le comportement et l'apparence travaillaient en symbiose et étaient à l'avant-plan de la reconnaissance sociale, surtout pour les femmes. La clé de la lecture sociale partait justement de l'extérieur d'une personne qui endossait l'ensemble des valeurs comportementales qui y étaient

⁶²⁴ Madame de Maintenon, décembre 1691, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.564.

⁶²⁵ Madame de Maintenon, 13 juin 1691, dans M. Langlois (éd.), *M^{me} de Maintenon Lettres...*, volume III, p.515.

associées. C'est pour cela que les demoiselles saint-cyriennes devaient veiller au maintien d'une taille fine et mince, d'une posture droite, de s'exercer afin de grandir, de soigner leur hygiène ainsi que de se vêtir de manière sobre et simple, notamment avec les habits de l'institution. Une telle contenance se traduisait par un comportement noble, soit raisonnable, serviable et vertueux. En apprenant à véhiculer de telles vertus uniques à leur état, les demoiselles saint-cyriennes pouvaient montrer leur unicité et relégitimer leur place dans une société marquée par l'apparition de nouveaux groupes sociaux.

En raison de leur état appauvri, ces demoiselles de la noblesse traditionnelle et militaire devaient montrer un comportement et une contenance qui frôlaient un idéal de perfection, n'ayant que leur être pour prouver leur noblesse et pour se distinguer. La thèse a montré qu'une importance particulière était attribuée à l'apparence externe des femmes, à leur paraître, puisqu'il était essentiel pour que ces dernières assoient leur place en société. Les femmes devaient « paraître » pour exister socialement. C'était en effet en présentant une telle contenance que les anciennes demoiselles saint-cyriennes devenaient désirables socialement et pouvaient ainsi se marier noblement, se mettre au service d'une dame de la cour ou entrer dans un couvent distingué, conformément à la volonté monarchique. L'apprentissage d'une telle apparence et d'un tel comportement était donc central à la construction sociale des écolières. Car, comme le mentionne D. Goodman, en tant que femmes, leur état se rapportait à leur mariage, leur célibat ou leur entrée dans un ordre religieux, contrairement aux hommes – pour lesquels l'état se définissait quant à lui sur la profession, le métier ou la noblesse⁶²⁶. La noblesse des femmes reconnue légalement reposait donc dans leur union matrimoniale, et l'adoption du statut social de leur époux. Autrement, la noblesse héréditaire, de sang, devait se reconnaître de par leur être, voire d'un comportement qui devait paraître naturel.

⁶²⁶ D. Goodman, *Becoming a Woman...*, p.283.

L'idéologie nobiliaire de la France de l'Ancien Régime véhiculait une compréhension héréditaire de la noblesse, qui se transmettait par le « sang ». En d'autres mots, il était conçu que la noblesse était innée et qu'elle se transmettait entièrement de manière intergénérationnelle dans les lignées nobles. À travers l'analyse de l'ensemble du corpus de sources, cette thèse a montré que les qualités visibles et caractéristiques de la noblesse traditionnelle n'étaient pas innées, mais bien qu'elles devaient s'apprendre et se former par le biais de la pédagogie. En effet, l'ensemble du programme éducatif de Saint-Cyr était axé sur une noblesse acquise. Cette réalité est perceptible à Saint-Cyr tant à travers l'inculcation de vertus nobles qui devaient être imitées que par l'imposition du port du « corps », par exemple, modelant le corps des écolières afin qu'il se plie aux idéaux nobiliaires de l'époque. Dans ce contexte, la naissance noble des écolières servait simplement de motivation pour pouvoir travailler à l'inculcation et à l'exhibition d'une image corporelle et de valeurs comportementales dignes de leur état, qui faisaient honneur à ce dernier. Le succès du projet pédagogique de Saint-Cyr reposait donc sur la participation des écolières qui y étaient éduquées, à la fois lors de leur parcours scolaire ainsi qu'une fois retournées en société, ce qui permet de reconnaître en elles une agentivité double. En effet, lors de leur parcours scolaire, il revenait aux écolières de se soumettre de leur gré aux règlements imposés ainsi qu'aux enseignements véhiculés et de les imiter afin de se les approprier. Triées sur le volet lors de leur admission dans un processus ultra-compétitif, elles se conformaient ensuite au rôle social qui leur était confié. Une fois retournées en société, la pérennisation de l'idéal saint-cyrien reposait toujours sur la participation des anciennes écolières, qui devaient continuer de vivre à la manière qui leur avait été enseignée à Saint-Cyr, à titre d'ambassadrices d'un modèle de noblesse traditionnelle.

Cette thèse a montré de manière similaire que l'étude de la pédagogie ne se limite pas aux confins de la salle de classe et est beaucoup plus large que l'observation du curriculum scolaire

qui y était enseigné. En effet, les lieux d'éducation, particulièrement les internats, veillaient tout aussi à l'éducation sociale de leurs écoliers ou de leurs écolières. Consciente de la distinction entre l'instruction et l'éducation, la marquise de Maintenon avait assuré la mise en place d'un programme pédagogique veillant à l'instruction savante de ses écolières, ce qui explique qu'elles aient pu facilement réintégrer le monde intellectuel à leur sortie, ainsi qu'à l'éducation corporelle et comportementale des demoiselles à travers certains exercices qualifiés de nobles. L'institution de Saint-Cyr, dont l'originalité est reconnue pour avoir veillé à toutes ces facettes⁶²⁷, peut donc servir de modèle en tant qu'institution scolaire qui éduqua entièrement ses écolières, tant mentalement, spirituellement que physiquement. En effet, l'éducation à Saint-Cyr ne se faisait pas uniquement dans les salles de classe, mais se faisait en tous moments et en tous lieux, et ce, tant à travers les divertissements lors des périodes de récréations, des lectures pendant les moments de repas que dans les dortoirs au moment du repos. Ainsi, afin de pourvoir à la formation complète des demoiselles saint-cyriennes, les maîtresses avaient une réelle vocation à assumer, veillant constamment sur les écolières et agissant comme portrait vivant du modèle que ces dernières pouvaient émuler. Tout comme l'a fait cette thèse, en proposant une étude de l'éducation corporelle et comportementale pourvue à Saint-Cyr à l'extérieur de l'analyse du curriculum académique traditionnel, une approche similaire pourrait être transposée à l'étude de la scolarisation de manière plus étendue. Cette thèse ouvre donc la porte à une possible relecture de l'histoire de l'éducation, de la pédagogie et des écoles, ceci ne se limitant pas uniquement à la période de l'Ancien Régime ou au territoire français.

Une telle démarche pourrait se transposer aussi à l'étude de l'éducation masculine. Un regard porté sur les écoles militaires, créées à la même époque et pour des motifs similaires, paraît particulièrement pertinent. En effet, il serait intéressant d'élucider à quel point le

⁶²⁷ M. Da Vinha et A. Maral (éd.), *Madame de Maintenon...*, p.136.

comportement et la contenance masculine de ce même groupe noble militaire et appauvri étaient semblables à ceux recherchés chez les femmes, et voir même s'il était d'une aussi grande importance. Une comparaison des méthodes pédagogiques déployées dans ces institutions pour pourvoir une telle éducation viendrait déterminer si celles-ci étaient genrées, c'est-à-dire si elles variaient en fonction des rôles sociaux associés au sexe des écoliers.

Plusieurs historiens ont proposé des analyses portant sur le véritable succès du projet éducatif de Saint-Cyr, tant en analysant le parcours des demoiselles entrepris à la suite de leur éducation, qu'en étudiant les institutions et les maisons d'éducation contemporaines et postérieures, afin d'en déterminer l'influence⁶²⁸. La thèse a montré que le rôle véritable que les demoiselles devaient assumer après être sorties de l'institution était d'enseigner auprès de leurs enfants ou de leurs pensionnaires tout ce qu'elles avaient appris à Saint-Cyr. Elles devaient agir comme modèles d'une noblesse traditionnelle à travers leur comportement. Selon cette optique, mesurer le succès du programme demeure difficile, puisqu'il nécessiterait d'innombrables témoignages et mémoires qui n'existent pas ou bien qui n'en font pas mention. Il convient tout de même de rappeler que le succès de l'institution ne se traduisait pas simplement par celui des demoiselles, mais bien du régime en entier. En tant qu'ambassadrices d'une tranche de la noblesse militaire et traditionnelle, les demoiselles élevées à Saint-Cyr agissaient comme rempart de la monarchie bourbonnienne, et ce, depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI. En effet, le succès des anciennes écolières et leur bonne réputation devint aussi synonyme du succès du régime monarchique, appuyé par ces jeunes filles qui agissaient comme son porte-étendard. D'un point de vue historique plus large ainsi, l'étude du projet pédagogique saint-cyrien et du rôle des demoiselles nous présente toutes sortes de voies d'étude intéressantes.

⁶²⁸ Voir H.C. Barnard, *Madame de Maintenon...*, 240 p. ; D. Picco, « La monarchie française... », p.35-51 ; D. Picco, « La perception de l'éducation... », p.729-746 ; D. Picco, « Saint-Cyr, un modèle... », p.337-351.

Ainsi, malgré le fait qu'elle se concentre uniquement sur l'analyse de l'exemple de la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, cette thèse offre une nouvelle perspective entremêlant l'histoire de la noblesse traditionnelle de la France de l'Ancien Régime, l'histoire de l'éducation féminine ainsi que l'histoire du corps et du comportement. Cette thèse dévoile l'importance de l'étude de deux facettes parfois jugées subalternes aux matières académiques traditionnelles, l'enseignement du corps et du comportement, mais tout aussi important dans la formation complète d'une personne et de son identité.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

BNF, Manuscrit français, 11674. *Recueil de pièces et mémoires pour servir à l'histoire de la Maison royale de Saint-Cyr. (1686-1732)*. XVII^e-XVIII^e siècles, 197 feuillets. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9009601k>].

BNF, Manuscrit français, 11676. *Écrits de Mme de Maintenon : lettres et avis aux religieuses de Saint-Louis sur les devoirs de leur état et sur le gouvernement des classes*. XVIII^e siècle, 885 p. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525076577>].

BNF, Manuscrit français, 11677. *Livre des demoiselles qui demandent pour entrer dans la Maison de Saint-Louis à Saint-Cir. (1711-1716)*. 7 juillet 1894, 142 feuillets. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90572936>].

BNF, Manuscrit français, 11678. *Bons originaux du Roi, du Régent et de plusieurs ministres pour l'admission de demoiselles à Saint-Cyr, et états divers de demoiselles qui demandent à y entrer. (1710-1734)*. 7 juillet 1894, 214 feuillets. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90572721>].

BNF. Manuscrit français, 14446. *Règlements généraux de la maison de S. Louis établie à S. Cir*. XVII^e siècle, 314 p. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525068566>].

BNF, Manuscrits français, 32118-32136. *Preuves de noblesse des filles demoiselles reçues dans la Maison de S'-Louis, fondée à S'-Cir, par le Roi, au mois de juin de l'an 1686, et formée par les soins et par la conduite de Madame de Maintenon ; dressées par M^{re} Charles [et Louis-Pierre] D'Hozier. (1685-1766)*. XVIII^e siècle, 19 volumes, [Versions numériques : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc57486d/cd0e9882>].

BNF, Manuscrit français, NAF 10678. *Mémoire de ce qui s'observe dans la royalle Maison de Saint-Louis [établie à Saint-Cyr] fondée par Louis 14., maintenue et confirmée dans les avantages dont elle a joui...par la protection de l'héritier... de ce grand roy*. XVIII^e siècle, 29 feuillets. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100821347>].

Sources imprimées

BNF, département de Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 8-Z Le Senne-7717 (1). *Règle, l'esprit de l'institut, constitutions et réglemens de la maison de Saint-Louis établie à S. Cir, Règle de S. Augustin, L'esprit de l'institut des filles de Saint Louis*, sl., sd., 2 parties en 1 volume, 37 p. + 57 p. [Version numérique : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8536164>].

BRULART, Mme de et Mme de SILLERY. *Discours sur la suppression des couvens de religieuses, et sur l'éducation publique des femmes*. Paris, Onfroy, 1790, 84 p.

Collection de dictionnaires anciens, projet ARTFL, <https://artfl-project.uchicago.edu/content/dictionnaires-dautrefois>

DE ROTTERDAM, Érasme. *La Civilité puérile. Texte établi par Alcide Bonneau, original en latin et traduction française en regard.* Paris, Isidore de Lisieux, 1877, 123 p.

FÉNELON, François de. *Éducation des filles.* Paris, Librairie des bibliophiles, 1885, 158 p.

FLEURY, Claude. *Traité du choix et de la méthode des études, par M. Claude Fleury, Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, cy-devant Précepteur de Messeigneurs les Princes de Conty.* Paris, Pierre Aubouin, Pierre Emery et Charles Clousier, 1687, 365 p.

JOUBERT, Fr (éd.). *Souvenirs de M^{me} de Pontalby dernière survivante des demoiselles de la maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr.* Tours, Alfred Mame et Fils, 1870, 143 p.

LANGLOIS, Marcel (éd.). *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume II 1655 à septembre 1683 N^{os} 1 à 332.* Paris, Letouzey et Ané, 1935, 554 p.

LANGLOIS, Marcel (éd.). *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume III 1683 (octobre) à 1691 N^{os} 333 à 702.* Paris, Letouzey et Ané, 1935, 595 p.

LANGLOIS, Marcel (éd.). *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume IV 1692 (janvier) à 1695 N^{os} 703 à 1042.* Paris, Letouzey et Ané, 1937, 518 p.

LANGLOIS, Marcel (éd.). *M^{me} de Maintenon Lettres : publiées par Marcel Langlois sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse), volume V 1696 à 1701 N^{os} 1043 à 1469.* Paris, Letouzey et Ané, 1939, 692 p.

LA SALLE, Jean-Baptiste de. *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne. Divisées en deux Parties. Par Monsieur J.B. De La Salle, Prêtre, Docteur en Théologie, & Instituteur des Freres des Écoles Chrétiennes. A l'usage des Écoles Chrétiennes des Garçons.* Reims, Renaud Florentain, 1736 [1703], 217 p.

LAVALLÉE, Th. (éd.), *Conseils et instructions aux demoiselles pour leur conduite dans le monde par M^{me} de Maintenon avec une introduction et des notes par M. Th. Lavallée,* tome premier, Paris, Charpentier, 1857, 483 p.

LAVALLÉE, Th. (éd.), *Lettres et entretiens sur l'Éducation des filles par M^{me} de Maintenon recueillis et publiés pour la première fois par M. Th. Lavallée,* deuxième édition, tome premier, Paris, Charpentier, 1861, 403 p.

LAVALLÉE, Th. (éd.), *Lettres et entretiens sur l'Éducation des filles par M^{me} de Maintenon recueillis et publiés pour la première fois par M. Th. Lavallée,* deuxième édition, tome second, Paris, Charpentier, 1861, 418 p.

LAVALLÉE, Th. (éd.). *Lettres historiques et édifiantes adressées aux dames de Saint-Louis par M^{me} de Maintenon, tome premier*. Paris, Charpentier, 1856, 514 p.

LAVALLÉE, Th. (éd.). *Lettres sur l'éducation des filles par M^{me} de Maintenon publiées pour la première fois d'après les manuscrits et copies authentiques avec un commentaire et des notes par M. Th. Lavallée*. Paris, Charpentier, 1854, 384 p.

LAVALLÉE, Th. (éd.). *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr (1686-1793), deuxième édition*. Paris, Henri Plon, 1862, 480 p.

MAINTENON, Madame de. *Extraits de ses lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes sur l'éducation précédés d'une introduction par Oct. Gréard Membre de l'Institut Vice-Recteur de l'Académie de Paris*. 4^e édition, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1886, 286 p.

MAINTENON, Madame de. *Les loisirs de Madame de Maintenon*. Londres, Duchesne, 1757, 374 p.

MAINTENON, Madame la marquise de. *Conversations inédites de madame la marquise de Maintenon précédées d'une notice historique par M. De Monmerqué*. Paris, J.-J. Blaise, 1828, 134 p.

MANSEAU. *Mémoires de Manseau intendant de la maison royale de Saint-Cyr publiés d'après le manuscrit autographe par Achille Taphanel*. Versailles, Librairie L. Bernard, 1902, 298 p.

Mémoires sur Madame de Maintenon / recueillis par les dames de Saint-Cyr. Paris, Fulgence, 1846, 579 p.

Mercure Galant dédié à Monseigneur le Dauphin Septembre 1686. Divisé en deux Parties. Paris, G. De Luyne, C. Blangeart, T. Girard, 1686, 324 p.

NOAILLES, Paul de. *Saint-Cyr Histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr pour l'éducation des demoiselles nobles du royaume*. Paris, Typographie Lacampe et C^e, 1843, 215 p.

Œuvres spirituelles de Madame de Combes. Première partie, contenant ses Sentimens, ses Entretiens & Dialogues, & ses Lettres, volume I. Paris, P.M. Delaguette, 1778, 376 p.

Souvenirs d'une Bleue élève de Saint-Cyr : Marguerite-Victoire de la Maisonfort à Geneviève de Colombe (octobre 1688-février 1691), Paris, P. Ollendorff, 1897, 310 p.

VIGNERON, M^{me} A. *M^{me} de Maintenon éducatrice : Lettres et entretiens (Extraits)*, dans *Les classiques pour tous*, n^o 149, Paris, Librairie Hatier, 1922, 95 p.

Études

ARNOULD, Jean-Claude. « Présentation », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.). *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.49-51.

BARNARD, Howard Clive. *Madame de Maintenon and Saint-Cyr*. Wakefield, S.R. Publishers, 1971, 240 p.

BAURY, Roger. « Les demoiselles de la Sainte et noble famille de Lille, 1686-1793 », dans Jean-Pierre Poussou, Roger Baurly et Marie-Catherine Vignal-Souleyrou (éd.). *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes : mélanges et l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p.463-509.

BÉLY, Lucien. *La France moderne 1498-1789*. Paris, Presses universitaires de France, 2003, 694 p.

BODINIER, Bernard *et al.* (dir.). *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*. Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, 546 p.

BOURQUIN, Laurent. *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*. Paris, Éditions Belin, 2002, 267 p.

BRIOT, Eugénie. « Normes et pratiques du corps parfumé à la cour de France (XVII^e-XVIII^e siècle) », dans Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurieux (dir.). *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, p.257-272.

BROUARDS-ARENDS, Isabelle et Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIÉVAL. « Introduction », dans *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.13-19.

BROUARD-ARENDS, Isabelle et Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIÉVAL (éd.). *Femmes éducatrices au Siècle des Lumières*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 390 p.

BUCKLEY, Veronica. *The secret wife of Louis XIV: Françoise d'Aubigné, Madame de Maintenon*. New York, Farrar, Straus and Giroux, 2009, 498 p.

CHARTIER, Roger, Marie-Madeleine COMPÈRE et Dominique JULIA. *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976, 304 p.

CHAUSSINAND-NOGARET, Guy. *La noblesse au XVIII^e siècle : de la féodalité aux Lumières*. Bruxelles, Editions Complexe, 2000, 239 p.

CHERRAD, Sonia. « De l'éducation des mères à une possible éducation publique : mesdames d'Épinay et de Miremont », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval

(éd.). *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.93-102.

CHERRAD, Sonia. *Le discours pédagogique féminin au temps des Lumières*. Oxford, Voltaire Foundation, 2015, 311 p.

CHOLLET, Mathilde. *Être et savoir. Une ambition de femme au siècle des Lumières*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 300 p.

COHEN, Sarah. *Art, dance and the body in French culture of the Ancien Régime*. New York, Cambridge University Press, 2000, 352 p.

CONSTANT, Jean-Marie. *La société française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*. Gap, Ophrys, 1994, 163 p.

COURTINE, Jean-Jacques et Claudine HAROCHE. *Histoire du visage : exprimer et taire ses émotions, XVI^e-début XIX^e siècle*. Paris, éditions rivages, 1988, 287 p.

DA VINHA, Mathieu et Alexandre MARAL (éd.). *Madame de Maintenon : dans les allées du pouvoir*. Vannes, Éditions Hazan, 2019, 191 p.

DESPRAT, Jean-Paul. *Madame de Maintenon, 1635-1719, ou, Le prix de la réputation*. Paris, Perrin, 2010, 489 p.

DÉTREZ, Christine. *La construction sociale du corps*. Paris, Éditions du Seuil, 2002, 257 p.

DURAND, Yves. « Le château de mes pères ; seigneur naturel et domaine naturel en France à l'époque moderne », dans Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray et Marie-Catherine Vignal-Souleyrou (éd.). *Monarchiques, noblesses et diplomaties européennes : mélanges et l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p.335-353.

FRAZER, Antonia. *Love and Louis XIV : the women in the life of the Sun King*. London, Weindenfeld & Nicolson, 2006, 388 p.

FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard, 1975, 360 p.

GARNIER, Anne-Marie. « Nouvelle figures de l'autorité dans les relations parents-enfants », *Thérapie Familiale*, vol. 28, (2007/2), p.139-152 [<https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2007-2-page-139.htm>] (page consultée le 14 juin 2021).

GODINEAU, Dominique. *Les femmes dans la France moderne : XVI^e – XVIII^e siècle*. Paris, Arman Colin, 2015, 306 p.

GOODMAN, Dena. *Becoming a Woman in the Age of Letters*. Ithaca, Cornell University Press, 2009, 386 p.

GRANDIÈRE, Marcel. *L'idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*. Oxford, Voltaire Foundation, 1998, 432 p.

GRELL, Chantal et Arnaud RAMIÈRE DE FORTANIER (dir.). *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 218 p.

GRELL, Chantal. « Préambule », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.). *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.7-8.

GRELL, Chantal. « France et Angleterre : l'héritage du Grand Siècle », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.). *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.9-29.

GROSPERRIN, Bernard. *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*. Rennes, Ouest France, 1984, 175 p.

HOUDAILLES, Jacques, « La noblesse française 1600-1900 », *Population*, n°3 (1989), p.501-513.

JACQUEMIN, Hélène. *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr (1686-1793)*. Angers, Presses de l'université d'Angers, 2007, 257 p.

JACQUET-FRANCILLON, François. « La culture scolaire », dans François Jacquet-Francillon, Renaud d'Enfert et Laurence Loeffel (dir.). *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Retz, 2010, p.269-276.

JACQUET-FRANCILLON, François, Renaud D'ENFERT et Laurence LOEFFEL (dir.). *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France, XVIII^e-XX^e siècle*. Paris, Retz, 2010, 1055 p.

KAHN, Sabine et Elsa ROLAND. « De l'enseignement mutuel à la pédagogie différenciée : la place de l'enseignement simultané », *Éducation et socialisation*, vol. 59, (2021), article électronique non paginé [<https://doi.org/10.4000/edso.13800>] (page consultée le 26 juillet 2021).

KOCH, Lucia. « D'«...excellents ateliers et écoles...» Les fondations protestantes, lieu d'enseignement pour les femmes à l'époque moderne – l'exemple des Comptes de Nassau entre 1550 et 1650 », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.). *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.43-58.

LANOË, Catherine. *La poudre et le fard : une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*. Seyssel, Champ Vallon, 2008, 376 p.

LANOË, Catherine, Mathieu DA VINHA et Bruno LAURIOUX (dir.). *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, 307 p.

LE CAM, Jean-Baptiste, « Éduquer des corps nobiliaires à la fin du XVIII^e siècle : l'exemple de M^{me} de Genlis », *Cahiers d'Histoire*, n°120 (2013), p.19-32 [<https://doi.org/10.4000/chrhc.2939>] (page consultée le 8 janvier 2020).

LELIÈVRE Claude et Françoise LELIÈVRE. *Histoire de la scolarisation des filles*. Paris, Nathan, 1991, 272 p.

LEMMONIER-DELPY, Marie-Françoise. « Perspectives littéraires sur la question de l'éducation féminine », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.). *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.31-45.

LEQUAIN, Élodie. « Le bon usage du corps dans l'éducation des princesses à la fin du Moyen Âge », dans Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurioux (dir.). *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses l'université Paris-Sorbonne, 2011, p.115-125.

LILTI, Antoine. *Le monde des salons : sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*. Paris, Fayard, 2005, 568 p.

LOEFFEL, Laurence. « Éducation et morale », dans François Jacquet-Francillon, Renaud d'Enfert et Laurence Loeffel (dir.). *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Retz, 2010, p.79-85.

MARAL, Alexandre. *Madame de Maintenon : à l'ombre du Roi-Soleil*. Paris, Belin, 2011, 170 p.

MARAUD, Mathieu. *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*. Paris, Éditions du Seuil, 2000, 572 p.

MARTIN-BAGNAUDEZ, Jacqueline. *Regards sur Madame de Maintenon*. Paris, Desclée de Brouwer, 2011, 225 p.

MENSION-RIGAU, Éric. *Enquête sur la noblesse : La permanence aristocratique*. Paris, Perrin, 2019, 395 p.

MILHET, Jean-Joseph. « Saint-Cyr, haut lieu voué à l'éducation », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.). *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.99-105.

MONGENOT, Christine. « De Mme de Maintenon aux auteurs de théâtres d'éducation : avatar ou mutations de la "conversation pédagogique" », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.). *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.253-271.

PAPP, Imre. « Absolutisme, vu de dessous : Gouvernance provinciale en France au 18^e siècle », *Prague Papers on the history of international relations*, vol. 11, no. 2 (2017), p.95-104.

PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France : vol.II De Gutenberg aux Lumières*. Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, 669 p.

PERROT, Philippe. *Le travail des apparences : Ou les transformations du corps féminin XVIII^e-XIX^e siècle*. Paris, Éditions du Seuil, 1984, 281 p.

PICCO, Dominique. « Adultes et enfants en la maison royale de Saint-Cyr (fin xvii^e-xviii^e siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome-Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, no.123-2 (2011), p.359-370.

PICCO, Dominique. « La monarchie française et l'éducation des filles nobles (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Encounters in Theory and History of Education*, vol. 19, (2018), p.35-51.

PICCO, Dominique. « La perception de l'éducation reçue à Saint-Cyr (1686-1719) », *Dix-septième siècle*, no.249 (2010), p.729-746 [<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2010-4-page-729.htm>] (page consultée le 31 juillet 2018).

PICCO, Dominique. « Les dames de Saint-Louis, maîtresses des demoiselles de Saint-Cyr », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.). *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.273-287.

PICCO, Dominique. *Les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)*. Thèse de Doctorat, Université Paris I, Panthéon Sorbonne, 1999, 3 tomes.

PICCO, Dominique. « L'histoire pour les Demoiselles de Saint-Cyr », dans Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (dir.). *Les femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Rouen, PURH, 2008, p.493-511.

PICCO, Dominique. « Liturgie et cérémonies à la Maison royale de saint Louis à Saint-Cyr », dans Marc Agostino, François Cadilhon, Philippe Loupès (dir.). *Fastes et cérémonies : L'expression de la vie religieuse, XVI^e-XX^e siècles*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, p.203-229.

PICCO, Dominique. « Origines géographiques des demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793) », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.). *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.107-126.

PICCO, Dominique. « Peut-on parler de modèle nobiliaire à propos des familles des demoiselles de Saint-Cyr entre 1686 et 1793 ? », dans J. Pontet, M. Figeac, M. Boisson (éd.). *La noblesse de la fin du XVI^e siècle au début du XX^e siècle, un modèle social ? Actes du colloque organisé par le CAHMC (Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine) du 3 au 5 mai 2001 à l'Université Bordeaux III*, Anglet, Atlantica, 2002, tome 1, p.173-198 [<https://cour-de-france.fr/histoire-et-fonction/education-et-formation/etudes-modernes/article/peut-on-parler-de-modele-nobiliaire-a-propos-des-familles?lang=fr>] (page consultée le 26 juillet 2021).

PICCO, Dominique. « Saint-Cyr, un modèle éducatif ? », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.). *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2006, p.337-351.

PICCO, Dominique. « Vivre et mourir à Saint-Cyr entre 1686 et 1793 », dans Jean-Pierre Bardet *et al.* (dir.). *Lorsque l'enfant grandit : Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003, p.135-156.

PIÉJUIJ, Anne-Marie Grosser. *Le théâtre des demoiselles : tragédie et musique à Saint-Cyr à la fin du grand siècle*. Paris, Société française de musicologie, 2000, 845 p.

PRÉVOT, Jacques. *La première institutrice de France : Madame de Maintenon*. Paris, Éditions Belin, 1981, 287 p.

ROCHE, Daniel. « Education et Société dans la France au XVIII^e siècle : l'exemple de la maison royale de Saint-Cyr », *Cahiers d'histoire*, Lyon, tome XXIII, n^o1 (1978), p.3-24.

ROCHE, Daniel. *La culture des apparences : Une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*. Paris, Fayard, 1989, 564 p.

ROCHE, Daniel. *Les Républicains des lettres : gens de culture et lumières au XVIII^e siècle*. Paris, Fayard, 1988, 393 p.

SIEUZAC, Laurence. « Éducation et vocation de la femme au Siècle des lumières », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.). *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.270-287.

SIMONNET-TENANT, Françoise. « Présentation », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.). *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.113-116.

SONNET, Martine. *L'éducation des filles au temps des Lumières*. Paris, Les Éditions du Cerf, 1987, 354 p.

TAYLOR, Karen L. « Saint-Cyr, vertu féminine, et évolution des notions de citoyenneté au XVIII^e siècle », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.). *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe : XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, p.127-143.

TSCHIRHART, Annie. « Mère de famille ou nonne : dialectique éducative au XVII^e siècle », dans Bernard Bodinier *et al.* (dir.). *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p.325-335.

ULMANN, Jacques. *La nature, et l'éducation : l'idée de nature dans l'éducation physique et l'éducation morale*. Paris, Klincksieck, 1987, 599 p.

VANOFLEN, Laurence. « La conversation, une pédagogie pour les femmes ? », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.). *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.183-195.

VIGARELLO, Georges. *Histoire de la beauté : Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*. Paris, Éditions du Seuil, 2004, 336 p.

VIGARELLO, Georges (dir.). *Histoire du corps : 1. De la Renaissance aux Lumières*. Paris, Éditions du Seuil, 2011, 611 p.

VIGARELLO, Georges. « La beauté au cœur des préoccupations des cours modernes », dans Catherine Lanoë, Mathieu Da Vinha et Bruno Laurieux (dir.). *Cultures de cour, cultures du corps : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, p.19-28.

VIGARELLO, Georges. *La robe : une histoire culturelle du Moyen Âge à aujourd'hui*. Paris, Éditions du Seuil, 2017, 214 p.

VIGARELLO, Georges. *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*. Paris, Éditions du félin, 2018, 431 p.

VIGARELLO, Georges. *Le sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*. Paris, Éditions du Seuil, 1993, 399 p.

VON KULESSA, Rotraud. « Le code de la sensibilité et l'éducation morale chez les femmes éducatrices au XVIII^e siècle », dans Isabelle Brouard-Arends et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éd.). *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.135-145.

WALCH, Agnès. « L'enfant prêté ou le sens de l'éducation familiale (XVII^e-XVIII^e siècle) », dans Jean-Pierre Bardet *et al.* (dir.). *Lorsque l'enfant grandit : Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2003, p.521-530.

WELCH, Evelyn. « Art on the edge : hair and hands in Renaissance Italy », *Renaissance Studies*, vol. 23, no.3 (2008), p.241-268.